

**REUNION du COMITE SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS
DE L'OISE (SMTCO)**

**DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 20 JUIN 2017**

	<u>Numéros des délibérations</u>
- approbation procès-verbal de la séance précédente du 17 mars 2017	<i>approuvé</i>
• compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2016	CS SMTCO 06/20 - 1
• affectation du résultat de l'exercice 2016	CS SMTCO 06/20 - 2
• autorisation de programme SISMO (mise à jour – Avenant n° 7)	CS SMTCO 06/20 - 3
• budget supplémentaire n°1-2017	CS SMTCO 06/20 - 4
• attribution de subventions 2017 et reports	CS SMTCO 06/20 - 5
• indemnités du Président et des Vice-Présidents (modification de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	CS SMTCO 06/20 - 6
• affaires de personnels – emplois occasionnels ou saisonniers	CS SMTCO 06/20 - 7
• durée d'amortissement (logiciels)	CS SMTCO 06/20 - 8
• adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrees	CS SMTCO 06/20 - 9
• fixation du nombre de Vice-Présidents	CS SMTCO 06/20 - 10
• élection d'un Vice-Président supplémentaire	CS SMTCO 06/20 - 11
• renouvellement de la convention relative à l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental de l'Oise	CS SMTCO 06/20 - 12
• divers	

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Lors de sa réunion du 20 juin 2017,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 10 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGEO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 1 relatif au :

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE sous la présidence de M. Gérard WEYN, doyen d'âge, M. Alain LETELLIER, président, s'étant retiré au moment du vote,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **ARRETE**, au vu du compte de gestion 2016 du payeur départemental, préalablement arrêté, et en concordance, le compte administratif de l'exercice 2016 du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise qui présente, résultats cumulés de l'exercice 2015 et restes à réaliser inclus, un excédent net de **26 625 935,65 €** se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES BUDGETAIRES	RECETTES BUDGETAIRES	RESULTAT
INVESTISSEMENT 2016	4 226 725,83	3 901 945,66	- 324 780,17
FONCTIONNEMENT 2016	15 190 054,23	14 910 617,72	- 279 436,51
Excédent d'investissement 2015		1 928 433,81	1 928 433,81
Excédent de fonctionnement 2015		35 248 086,30	35 248 086,30
Restes à réaliser d'investissement 2016	2 280 156,29		- 2 280 156,29
Restes à réaliser de fonctionnement 2016	7 666 211,49		- 7 666 211,49
TOTAL	29 363 147,84	55 989 083,49	26 625 935,65

Figure en annexe le document compte administratif 2016 (M52) et ses annexes.

Le doyen d'âge,



DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE

Numéro SIRET : 20000603900016 DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017
POSTE COMPTABLE:



M 52

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE

ANNEE 2016

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8
II - Présentation générale	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13
III - Vote	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	34
IV - Annexes	
A - Présentation croisée par fonction	
A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	36
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	37
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	41
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	43
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	44
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	46
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	47
B2 - Méthodes utilisées	48
B3 - Etat des provisions constituées	49
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	50
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	51

B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	Sans Objet
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	Sans Objet
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	Sans Objet
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	Sans Objet
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	52
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	53
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	54
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	Sans Objet
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	Sans Objet
B12 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C4 - Etat des autres engagements donnés	56
C5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C6 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations d'engagement	57
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	58
D - Autres éléments d'information	Sans Objet
D1.1 - Etat du personnel	
D1.2 - Liste des grades et emplois à inscrire	59
D1.3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	Sans Objet
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	
E2 - Arrêté et signatures	Sans Objet

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	0
Longueur de la voirie départementale (en km)	0	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	0

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	
5	Encours de dette/population (3)	0	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	3,16%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	33,96%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	4,75%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	20,11%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) avec les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	19 416 780,06	18 812 563,38	37 176 520,11	A1 36 572 303,43
Investissement	4 226 725,83	3 901 945,66	(2) 1 928 433,81	A2 1 603 653,64
Dont 1068		990 077,62		
Fonctionnement	15 190 054,23	14 910 617,72	(3) 35 248 086,30	A3 34 968 649,79

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N), indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
TOTAL des RAR	I+II 9 946 367,78	III+IV 0,00	B1	-9 946 367,78	
Investissement	I 2 280 156,29	III 0,00	B2	-2 280 156,29	
Fonctionnement	II 7 666 211,49	IV 0,00	B3	-7 666 211,49	

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
TOTAL	A1+B1	26 625 935,65
Investissement	A2+B2	-676 502,65
Fonctionnement	A3+B3	27 302 438,30

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 280 156,29
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle) (6)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	756,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	2 258 919,83
21	Immobilisations corporelles(3)	20 480,46
22	Immobilisations reçues en affectation(3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 7 666 211,49
011	Charges à caractère général(4)	11 524,20
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)	7 654 687,29
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles(4)	0,00

- (1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.
 (2) Suivent le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
 (3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.
 (4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	15 190 054,23	G
Section d'investissement	B	4 226 725,83	H	3 901 945,66

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I
Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 928 433,81 (si excédent)

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	19 416 780,06	= G+H+I+J	55 989 083,49
--	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		K		
	Section d'investissement <td>F</td> <td style="text-align: right;">2 280 156,29</td> <td>L</td> <td style="text-align: right;">0,00</td>	F	2 280 156,29	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	9 946 367,78	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		= G+I+K		
	Section d'investissement <td>= B+D+F</td> <td style="text-align: right;">6 506 882,12</td> <td>= H+J+L</td> <td style="text-align: right;">5 830 379,47</td>	= B+D+F	6 506 882,12	= H+J+L	5 830 379,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	29 363 147,84	= G+H+I+J+K+L	55 989 083,49

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.8 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312.8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	4 226 725,83	0,00	4 226 725,83	1 267 280,72	2 634 664,94	3 901 945,66
FONCTIONNEMENT	12 555 389,29	2 634 664,94	15 190 054,23	14 910 617,72	0,00	14 910 617,72
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	16 782 115,12	2 634 664,94	19 416 780,06	16 177 898,44	2 634 664,94	18 812 563,38

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	A2

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion		
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	2 380 881,83	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	242,98	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		2 381 124,81	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	277 203,10
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 845 601,02	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 845 601,02	277 203,10
45...	Total des op. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 4 226 725,83	II 277 203,10
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	0,00	2 634 664,94
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 2 634 664,94

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I+II+III	4 226 725,83	II+IV	2 911 868,04
--------------	-----------------	---------------------	--------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 928 433,81
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	990 077,62

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I+II+V	4 226 725,83	II+IV+VI+VII	5 830 379,47
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)				1 603 653,64

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(2) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) En recettes, sauf 1068.

(7) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(8) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	A3

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	2 545 753,39	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	480 482,41	73 Impôts et taxes (sauf 731)	12 841 929,09
		731 Impositions directes	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	9 083 385,50	74 Dotations, subventions et participations(2)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	0,00
014 Atténuations de produits	107 834,09	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
Total dépenses de gestion des services	12 217 455,39	Total recettes de gestion des services	12 841 929,09
66 Charges financières	337 933,90	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	68 688,63
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	2 000 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	12 555 389,29	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	14 910 617,72

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	2 634 664,94	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 634 664,94	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I+III	15 190 054,23	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II+IV	14 910 617,72
---	-------	---------------	---	-------	---------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	35 248 086,30

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I+III+V	15 190 054,23	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II+IV+VI	50 158 704,02
---	---------	---------------	---	----------	---------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)	34 968 649,79
--	----------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 845 601,02	0,00	1 845 601,02
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	2 380 881,83	0,00	2 380 881,83
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	242,98	0,00	242,98
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	4 226 725,83	0,00	4 226 725,83

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	2 545 753,39		2 545 753,39
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	480 482,41		480 482,41
014	Atténuations de produits	107 834,09		107 834,09
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	9 083 385,50	0,00	9 083 385,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	337 933,00	0,00	337 933,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	2 634 664,94	2 634 664,94
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement –Total	12 555 389,29	2 634 664,94	15 190 054,23

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
 (3) Hors chapitres programmes.
 (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A6).
 (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
 (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	277 203,10	0,00	277 203,10
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(4) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	2 634 664,94	2 634 664,94
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		277 203,10	2 634 664,94	2 911 868,04

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	990 077,62
---	-------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 928 433,81
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domalme, ventes diverses	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 841 929,09	0,00	12 841 929,09
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits d'activités(7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	68 688,63	0,00	68 688,63
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		14 910 617,72	0,00	14 910 617,72

Pour information R002 Résultat positif reporté	35 248 086,30
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
 (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en II-A5).
 (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
 (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III

A

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	DEPENSES			Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
		Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL								
Dépenses des équipements de III-A.1 à III-A1.5)	28 984 797,73	4 226 725,83	2 280 156,29	22 477 915,61	1 845 601,02	2 381 124,81		
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	192 200,00	242,98	21 236,46	170 720,56	0,00	242,98		
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses des équipements (détail en III-A2)	26 892 597,73	2 380 881,83	2 258 919,83	22 252 796,07	0,00	2 380 881,83		
Dépenses financières (détail en III-A3)	1 900 000,00	1 845 601,02	0,00	54 398,98		1 845 601,02		
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00						
Total des dépenses d'investissement cumulées	28 984 797,73	4 226 725,83	2 280 156,29	22 477 915,61	1 845 601,02	2 381 124,81		

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III

A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL				
Recettes d'équipements	27 056 363,92	3 901 945,66	0,00	23 154 418,26
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	1 267 277,62	1 267 280,72	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	2 640 000,00	2 634 664,94		-3,10
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00		5 335,06
	23 149 086,30			0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté				
	1 928 433,81	1 928 433,81		
Total des recettes d'investissement cumulées	28 984 797,73	5 830 379,47	0,00	23 154 418,26

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III - VOTE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Equipements :	- Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL		192 200,00	242,98	21 236,46	170 720,56	0,00	242,98
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	30 000,00	0,00	756,00	29 244,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 000,00	0,00	756,00	29 244,00		
21	Immobilisations corporelles	162 200,00	242,98	20 480,46	141 476,56	0,00	242,98
2181	Install. générales, agencements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00		
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	20 480,46	9 519,54		
21838	Autre matériel informatique	36 100,00	0,00	0,00	36 100,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	26 100,00	242,98	0,00	25 857,02		
2185	Matériel de téléphonie	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements - RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

RSA DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
VUE D'ENSEMBLE DES CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement

(1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (3)	Cumul des réalisations	Pour information	
								Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Le détail des programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE		III
EQUIPEMENTS	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR PROGRAMME	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE		III
EQUIPEMENTS	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL PAR PROGRAMME	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS - DEPENSES	A2

**EQUIPEMENTS
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
204	Subventions d'équipement versées (2)	26 892 597,73	2 380 881,83	2 258 919,83	22 252 796,07
204122	Subv. Régions : Bâtiments, Installations	7 602 597,73	0,00	0,00	7 602 597,73
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 820 000,00	1 446 158,84	1 291 419,83	3 082 421,33
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 735 000,00	0,00	0,00	1 735 000,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	4 500 000,00	343 628,34	967 500,00	3 188 871,66
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	7 235 000,00	591 094,65	0,00	6 643 905,35

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

(3) Dépenses engagées non mandatées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverte - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
DEPENSES TOTALES		1 900 000,00	1 845 601,02	0,00	54 398,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00	1 845 601,02	0,00	54 398,98
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	1 900 000,00	1 845 601,02	0,00	54 398,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres

Financement des équipements (

(hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
TOTAL					
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non librées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES RMI/RSA	A4.2

RECETTES RMI

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

RECETTES RSA

Chap./art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES					A4.3
Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
TOTAL		1 267 277,62	1 267 280,72	0,00	-3,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 267 277,62	1 267 280,72	0,00	-3,10
10222	FCTVA			0,00	-3,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	277 200,00	277 203,10	0,00	-3,10
138	Autres subventions invest. non transf.	990 077,62	990 077,62	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	TOTAL DEPENSES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	2 640 000,00	2 634 664,94	5 335,06
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	454 000,00	453 588,00	412,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	82 000,00	81 826,00	174,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	530 000,00	528 788,00	1 212,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	136 000,00	135 707,00	293,00
281838	Autre matériel informatique	1 436 000,00	1 432 851,94	3 148,06
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	1 904,00	96,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations.

III - VOTE				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES				A7
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
041	<i>DEPENSES (2)</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>RECETTES (2)</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations.

III -- VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT -- VUE D'ENSEMBLE

III

B

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)								
011	Charges à caractère général (4)	49 048 086,30	15 190 054,23	0,00	7 666 211,49	26 191 820,58	0,00	15 190 054,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 555 000,00	2 545 753,39	0,00	11 524,20	997 722,41	0,00	2 545 753,39
014	Atténuations de produits	655 000,00	480 482,41	0,00	0,00	174 517,59		480 482,41
015	Revenu minimum d'insertion	109 000,00	107 834,09	0,00	0,00	1 165,91		107 834,09
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	18 579 000,00	9 083 385,50	0,00	7 654 687,29	1 840 927,21	0,00	9 083 385,50
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	341 000,00	337 933,90	0,00	0,00	3 066,10		337 933,90
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement (3)	20 000,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	23 149 086,30						
043	Opérations ordre intérieur de la section	2 640 000,00	2 634 664,94	0,00		5 335,06		2 634 664,94
Pour information :								
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00	0,00				
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		49 048 086,30	15 190 054,23	0,00	7 666 211,49	26 191 820,58	0,00	15 190 054,23

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III

B

Chap.	Libellé	RECETTES					Crédits annulés (2)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12 (1)		
			Titres émis	Produits rattachés			
	RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)	13 800 000,00	14 910 617,72	0,00	0,00	-1 110 617,72	
70	Pred. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	11 600 000,00	12 841 929,09	0,00	0,00	-1 241 929,09	
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations, subventions et participations (3)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels (3)	0,00	68 688,63	0,00	0,00	-68 688,63	
78	Reprises amortissements et provisions (3)	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Pour information :							
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		35 248 086,30	35 248 086,30				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		49 048 086,30	50 158 704,02	0,00	0,00	-1 110 617,72	

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Titres émis - Produits rattachés - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	3 555 000,00	2 545 753,39	0,00	11 524,20	997 722,41	0,00	2 545 753,39
60811	Eau et assainissement	2 000,00	158,11	0,00	0,00	1 840,89		
60812	Energie - Electricité	2 500,00	2 154,97	0,00	0,00	345,03		
60622	Carburants	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	607,71	0,00	0,00	4 392,29		
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	3 718,80	0,00	0,00	1 281,20		
6064	Fournitures administratives	3 000,00	787,91	0,00	0,00	2 232,09		
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	242,70	0,00	0,00	1 757,30		
611	Contrats de prestations de services	3 095 500,00	2 326 689,80	0,00	0,00	768 810,20		
6132	Locations immobilières	109 000,00	76 912,86	0,00	0,00	32 087,14		
6135	Locations mobilières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
614	Charges locatives et de copropriété	30 000,00	9 729,88	0,00	0,00	20 270,12		
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
6156	Maintenance	5 000,00	1 200,00	0,00	42,00	3 758,00		
6161	Multirisques	7 000,00	409,00	0,00	0,00	6 591,00		
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	167,00	0,00	0,00	9 833,00		
617	Etudes et recherches	40 000,00	8 946,00	0,00	8 946,00	22 108,00		
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	2 911,79	0,00	0,00	88,21		
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	1 159,00	0,00	1 680,00	861,00		
6188	Autres frais divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	1 420,16	0,00	0,00	579,84		
62268	Autres honoraires, conseils	20 000,00	3 240,00	0,00	0,00	16 760,00		
6228	Divers	2 500,00	1 620,00	0,00	594,00	286,00		
6231	Annonces et insertions	14 000,00	12 958,74	0,00	0,00	1 041,26		
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	1 863,36	0,00	0,00	136,64		
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6238	Divers	4 000,00	2 500,00	0,00	0,00	1 500,00		
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	1 037,35	0,00	0,00	1 962,65		
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	12 598,92	0,00	0,00	2 401,08		
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	734,60	0,00	0,00	9 265,40		
62878	Remboursement de frais à des tiers	96 000,00	67 360,93	0,00	0,00	28 639,07		
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	450,00	0,00	0,00	2 550,00		
63512	Taxes foncières	5 000,00	4 192,80	0,00	0,00	807,20		
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	0,00	0,00	262,20	4 737,80		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	655 000,00	480 482,41	0,00	0,00	174 517,59		480 482,41
6218	Autre personnel extérieur	385 000,00	228 796,65	0,00	0,00	156 203,45		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	535,53	0,00	0,00	464,47		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	2 088,60	0,00	0,00	911,40		
64111	Rémunération principale titulaires	105 000,00	103 919,39	0,00	0,00	1 080,61		
64113	NBI	4 000,00	3 343,80	0,00	0,00	656,20		
64118	Autres indemnités titulaires	99 000,00	65 140,56	0,00	0,00	3 859,44		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 000,00	16 383,69	0,00	0,00	2 616,31		

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - CA - 2016

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 000,00	34 221,53	0,00	0,00	778,47		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 000,00	3 893,76	0,00	0,00	4 006,24		
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	59,00	0,00	0,00	941,00		
014	Atténuations de produits	109 000,00	107 834,09	0,00	0,00	1 165,91		107 834,09
7398	Autres versements	109 000,00	107 834,09	0,00	0,00	1 165,91		
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	18 579 000,00	9 083 385,50	0,00	7 654 687,29	1 840 927,21	0,00	9 083 385,50
6531	Indemnités	68 000,00	63 269,60	0,00	0,00	4 730,40		
6532	Frais de mission et de déplacement	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00		
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 377,55	0,00	0,00	622,45		
6535	Formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		
6568	Autres participations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
65732	Subv. fonct. Régions	2 847 000,00	1 387 699,94	0,00	772 342,37	686 957,69		
65733	Subv. fonct. Départements	9 650 000,00	4 934 675,73	0,00	4 444 624,61	270 499,66		
65734	Subv. fonct. Communes et Interco	6 000 000,00	2 684 362,68	0,00	2 437 520,31	868 117,01		
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)		22 898 000,00	12 217 455,39	0,00	7 666 211,49	3 014 333,12	0,00	12 217 455,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES

**- CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES -
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ art. (1)	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	341 000,00	337 933,90	0,00	0,00	3 066,10		337 933,90
6618	Intérêts des autres dettes	341 000,00	337 933,90	0,00	0,00	3 066,10		
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses Imprévues (E)	20 000,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		23 259 000,00	12 555 389,29	0,00	7 666 211,49	3 037 399,22	0,00	12 555 389,29

023	Virement à la section d'investissement	23 149 086,30						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 640 000,00	2 634 664,94			5 335,06		2 634 664,94
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 640 000,00	2 634 664,94			5 335,06		2 634 664,94
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		26 789 086,30	2 634 664,94			23 154 421,36		2 634 664,94

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	49 048 086,30	15 190 054,23	0,00	7 666 211,49	26 191 820,58	0,00	15 190 054,23
---	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	-------------	-------------	--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 048 086,30	15 190 054,23	0,00	7 666 211,49	26 191 820,58	0,00	15 190 054,23
--	----------------------	----------------------	-------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Dépenses engagées non mandatées.
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	11 600 000,00	12 841 929,09	0,00	0,00	-1 241 929,09
7388	Autres	11 600 000,00	12 841 929,09	0,00	0,00	-1 241 929,09
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
74838	Autres attribution péréq. et compens.	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		11 800 000,00	12 841 929,09	0,00	0,00	-1 041 929,09
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)						

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Recettes justifiées non litrées.
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Titres émis - Produits rattachés - Restes à réaliser au 31/12.
 (4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

- (5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES

**- PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS -
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	68 688,63	0,00	0,00	-68 688,63
7711	Débits et pénalités perçus	0,00	68 688,63	0,00	0,00	-68 688,63
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	2 000 000,00	2 000 000,00			0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	2 000 000,00	2 000 000,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		13 800 000,00	14 910 617,72	0,00	0,00	-1 110 617,72

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	13 800 000,00	14 910 617,72	0,00	0,00	-1 110 617,72
--	----------------------	----------------------	-------------	-------------	----------------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	35 248 086,30	35 248 086,30			
---	----------------------	----------------------	--	--	--

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	49 048 086,30	50 158 704,02	0,00	0,00	-1 110 617,72
--	----------------------	----------------------	-------------	-------------	----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Recettes justifiées non titrées.
 (3) Crédite annulée = Crédits ouverts - Titres émis - Produits rattachés - Restes à réaliser au 31/12.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ANNEXES

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB880071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					17 645 597,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					17 645 597,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		09/03/2010			17 645 597,00				0,000	0,000			T	
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								C	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								N	

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - CA - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					17 645 597,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		10 087 700,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIETP et PPP (total)		0,00		10 087 700,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	N	0,00		10 087 700,00	5,25			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 087 700,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivent la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (anneau) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou excadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV -- ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/68	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé		Taux reçu (7)						
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00	0,00			
Taux variable simple (total)						0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00			
Total						0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
B1.6

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuités de l'exercice		IGNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer le type d'amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour *autofinancement*, C pour *capitalisation*, T pour *intégration dans le taux du nouvel emprunt*, D pour *allongement de durée*.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'auto-financement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66711 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV

B1.7

B1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renegotiation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICONE de l'exercice	Annuités payées dans l'exercice (3) (y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renegotié	Contrat initial		Contrat renegotié (5)		Contract renegotiés (6)	Capital				
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)						
						Taux act.	Taux act.	Taux act.	Taux act.						
Total															

(1) Inscrire les emprunts renegotiés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renegotiation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renegotiation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Mobilier	10	30/05/2011
L	Matériel informatique	3	30/05/2011
L	Autres immobilisations du SISMO	12	26/03/2012
L	Subventions d'équipement versées aux organismes publics : Biens mobiliers, matériels et études	5	11/06/2012
L	Subventions d'équipement versées aux organismes publics : Bâtiments et installations	30	17/03/2016
L	Subventions d'équipement versées aux organismes publics : Projets d'infra d'intérêt national	40	17/03/2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant des provisions de l'exercice B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D= A+B-C
Provisions pour risques et charges (2)		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Provisions pour litiges		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Provisions pour litiges - Contentieux Vta devant le TASS	01/01/2013	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	2 280 156,29	0,00	2 280 156,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		26 066 286,30	2 911 868,04
Ressources propres externes de l'année (a)		277 200,00	277 203,10
10222	FCTVA		
10224	Versements pour dépassement PLD	277 200,00	277 203,10
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		25 789 086,30	2 634 664,94
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	464 000,00	453 588,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	82 000,00	81 826,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	530 000,00	528 788,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	136 000,00	135 707,00
281838	Autre matériel informatique	1 436 000,00	1 432 851,94
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	1 904,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	23 149 086,30	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 911 868,04	0,00	1 928 433,81	990 077,62	5 830 379,47

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 280 156,29
Ressources propres disponibles	IV 5 830 379,47
Solde	V = IV - II (2) 3 550 223,18

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES IMMOBILISATIONS - MATERIELS ET OUTILLAGES

IV
B11.3

Installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement (1)						
Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IV

B11.4

Autres immobilisations corporelles (1)									
Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice			
TOTAL		17 380 655,66		4 033 061,71	1 434 755,94	11 912 638,01			
SISMO	13/12/2010	17 361 359,34	12	4 025 445,71	1 432 851,94	11 903 061,69			
Mobilier de bureau	29/06/2011	726,87	10	288,00	72,00	366,87			
Mobilier de bureau	05/12/2011	2 855,62	10	1 140,00	285,00	1 430,62			
Mobilier de bureau	30/12/2011	15 470,85	10	6 188,00	1 547,00	7 735,85			
Mobilier de bureau - Locaux de Creil	24/11/2016	242,98	10	0,00	0,00	242,98			

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IV

B11.5

Immobilisations incorporelles (1)						
Designation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
TOTAL		10 761 922,99		2 618 401,00	1 199 908,00	6 952 811,29
CAB - Subv. acquisition de deux bus	01/10/2008	243 855,00	15	113 798,00	16 257,00	113 799,00
ARC - Subv. équipements annonces sonores et visuelles	14/12/2009	21 102,00	15	8 436,00	1 406,00	11 260,00
CAC - Subv. acquisition de deux bus	14/12/2009	131 928,00	15	52 770,00	8 795,00	70 363,00
CAB - Subv. acquisition d'un bus GNV et d'un bus hybride	14/12/2009	145 500,00	15	58 200,00	9 700,00	77 600,00
CAC - Subv. acquisition de deux bus	14/05/2010	133 572,00	15	44 520,00	8 904,00	80 148,00
C. Chantilly - Subv. acquisition d'un bus	16/07/2010	120 572,10	15	40 180,00	8 038,00	72 344,10
CG60 - Subv. renouvellement des cars interurbains	29/07/2010	788 355,60	15	262 785,00	52 557,00	473 013,60
CC des Sablons - Subv. pôle intermodal de Méru	29/07/2010	120 000,00	15	40 000,00	8 000,00	72 000,00
ARC - Subv. pôle intermodal de Margny-lès-Compiègne	09/09/2010	248 570,82	15	82 855,00	16 571,00	149 144,82
CG60 - Subv. renouvellement des cars interurbains	27/12/2010	218 272,50	15	72 755,00	14 551,00	139 966,50
CAB - Subv. acquisition de deux bus hybrides	27/12/2010	172 200,00	15	57 400,00	11 480,00	103 320,00
CAC - Subv. réhabilitation gare routière de Creil	25/07/2011	256 787,98	15	68 440,00	17 110,00	171 237,98
CAC - Subv. acquisition de deux bus	26/09/2011	125 916,00	15	33 576,00	8 394,00	83 946,00
CG60 - Subv. renouvellement des cars interurbains	03/10/2011	218 272,50	15	58 204,00	14 551,00	145 717,50
CAB - Subv. acquisition de deux bus hybrides	05/12/2011	191 400,00	15	51 040,00	12 760,00	127 600,00
CAC - Subv. acquisition de deux bus	27/09/2012	126 960,00	5	76 176,00	25 392,00	25 392,00
CAB - Subv. acquisition de deux bus hybrides	19/11/2012	196 800,00	5	118 080,00	33 360,00	39 360,00
CG60 - Subv. renouvellement des cars interurbains	26/11/2012	566 972,70	5	340 182,00	113 394,00	113 394,00
CAB - Subv. réhabilitation gare SNCF de Beauvais (ex buffet)	13/12/2012	2 513,61	15	501,00	167,00	1 645,61
CC des Sablons - Subv. acquisition de bus	16/09/2013	60 900,00	5	24 360,00	12 180,00	24 360,00
CAC - Subv. acquisition de deux bus	05/12/2013	144 231,00	5	57 692,00	28 846,00	57 693,00
CAB - Subv. aménagement pôle d'échanges	23/12/2013	6 121,34	5	3 248,00	1 624,00	3 249,34
CAB - Subv. acquisition de deux bus hybrides	23/12/2013	197 400,00	5	78 960,00	39 480,00	78 960,00
ARC - Subv. acquisition de bus	27/12/2013	1 321 472,24	5	528 588,00	264 294,00	528 590,24
CG60 - Subv. aménagement aires de co-voiturage	03/01/2014	10 367,33	5	4 386,00	2 193,00	4 388,33
CG60 - Subv. renouvellement des cars interurbains	03/01/2014	709 879,81	5	283 870,00	141 935,00	283 874,81
CD60 - Subv. mise en accessibilité des véhicules	16/06/2014	23 100,00	5	4 620,00	4 620,00	13 860,00
CD60 - Subv. mise en accessibilité des véhicules	16/06/2014	66 444,04	5	13 288,00	13 288,00	39 868,04
CAB - Subv. acquisition de deux bus hybrides	22/12/2014	197 400,00	5	39 480,00	39 480,00	118 440,00
CC des Sablons - Subv. pôle intermodal de Borneil	09/09/2015	124 394,98	15	0,00	8 292,00	116 102,98
CD60 - Subv. renouvellement des cars interurbains et mise en accessibilité des véhicules	09/09/2015	890 785,86	5	0,00	178 157,00	712 628,86

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - CA - 2016

Designation du bien	Date d'acquisition	Valeur acquisition	Durée amortissement	Cumul des amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice
C. Crépy-en-Valois - Subv. acquisition de deux cars	09/11/2015	127 464,00	5	0,00	25 492,00	101 972,00
CAB - Subv. acquisition de deux bus hybrides et d'un minibus	27/11/2015	263 200,00	5	0,00	52 640,00	210 560,00
CAC - Subv. acquisition de quatre bus urbains : 3 standards et un articulé	31/03/2016	342 084,00	5	0,00	0,00	342 084,00
CD60 - Subv. Aménagement airt co-voiturage	09/05/2016	11 763,88	5	0,00	0,00	11 763,88
CD60 - Subv. Aménagement mise en accessibilité des véhicules de transport	09/05/2016	34 712,76	5	0,00	0,00	34 712,76
C. Noyon - Subv. Création d'un parking suppl. pour le PEM de Noyon	06/06/2016	27 348,40	30	0,00	0,00	27 348,40
ARC - Subv. Abri Vélos	16/08/2016	1 544,34	5	0,00	0,00	1 544,34
CD60 - Subv. Aménagement air co-voiturage	18/08/2016	966,28	5	0,00	0,00	966,28
C. Noyon - Subv. Aménagement PEM autour de la gare SNCF	19/12/2016	769 676,00	15	0,00	0,00	769 676,00
CD60 - Subv. renouvellement des cars interurbains	22/12/2016	1 398 715,92	5	0,00	0,00	1 398 715,92

(1) Acquis à compter du 01/01/2004.

IV - ANNEXES

IV

C3

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
PPP SISMO - Contrat initial	2010	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	35 513 702,00	17 028 899,00	144	23/03/2022	8 377 249,00	8 377 249,00
PPP SISMO - Avenant 1	2011	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	4 106 199,00	2 102 386,00	130	23/03/2022	677 153,00	677 153,00
PPP SISMO - Avenant 2	2012	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	1 133 285,00	400 790,00	117	23/03/2022	366 450,00	366 450,00
PPP SISMO - Avenant 3	2013	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	1 225 463,00	398 375,00	101	23/03/2022	249 435,00	249 435,00
PPP SISMO - Avenant 4	2014	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	514 339,00	142 226,00	93	23/03/2022	87 887,00	87 887,00
PPP SISMO - Avenant 5	2015	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	132 155,00	19 352,00	81	23/03/2022	47 775,00	47 775,00
PPP SISMO - Avenant 6	2016	SITE OISE	Système Intégré des Services à la Mobilité	307 292,00	1 645,00	69	23/03/2022	282 050,00	282 050,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *	Stocks AP votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
Numéro	Libellé							
01	PPP SISMO - Loyer d'investissement	17 362 508,49	283 088,02	293 341,86	0,00	2 159 277,49	1 845 601,02	313 676,47
TOTAL		17 362 508,49	283 088,02	293 341,86	0,00	2 159 277,49	1 845 601,02	313 676,47

*Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2009.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

IV

C7

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Stocks AE votées (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées dans l'année (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N (6)=(4)-(5)
01	PPP SISMO - Loyer d'exploitation	22 096 750,00	2 056 549,82	0,00	2 508 590,57	2 152 317,17	356 273,40
01	PPP SISMO - Loyer financier	3 292 083,67	340 578,94	0,00	406 456,93	337 933,90	68 523,03
TOTAL		25 388 833,67	2 397 128,76	0,00	2 915 047,50	2 490 251,07	424 796,43

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2003.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

D1.1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	5,00
Administrateur hors classe		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
adjoint administratif 1e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
adjoint administratif 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	1,00
Ingénieur		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien principal 2e classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	0,00	9,00	9,00	7,00	1,00
							8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB5500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - CA - 2016

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activités dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

D1.1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indices (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-2-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-1 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-3 : emplois de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347.

3-4-1 : contrat à durée indéterminée obligatoire proposé à un agent contractuel.

3-4-2 : contrat à durée déterminée.

3-4-3 : article 38 travailleurs handicapés catégorisés C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES : Pour : 17

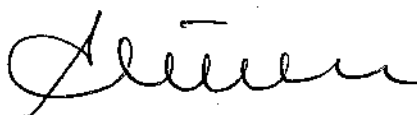
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15 mai 2017

Présenté par le Président du Syndicat Mixte,
A Beauvais, le 20 juin 2017

Le Président du Syndicat Mixte,



Alain LETELLIER



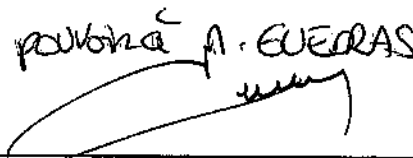




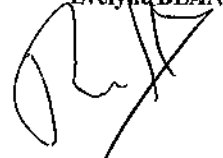
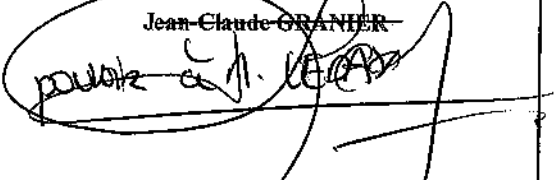
DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Délibéré par le Comité syndical réuni en séance
A Beauvais, le 20 juin 2017



Les membres du Comité syndical,

Titulaire Suppléant	<p>Michel FOUBERT Frédérique LEBLANC</p> 	<p>Manoëlle MARTIN Jean CAUWEL</p> <p>pourvu à N. LETELIER</p> 
Titulaire Suppléant	<p>Daniel LECA Samira HERIZI</p>	<p>Claire MARAIS-BEYNE Florence ITALIANI</p>
Titulaire Suppléant	<p>Martine BORGEO Jean DESESSART</p> <p>pourvu à A. EUERAS</p> 	<p>Gilles SELLIER Charles LOCQUET</p> <p>DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE DE L'OISE LE 23 JUIN 2017</p>
Titulaire Suppléant	<p>Gérard AUGER Ilham ALET</p>	<p>Caroline CAYEUX</p>  <p>Franck PIA</p>
Titulaire Suppléant	<p>Jacques DORIDAM Christian SADOWSKI</p> 	<p>Robert CHRISTIAENS Jean-François DUFOUR</p>
Titulaire Suppléant	<p>Gérard WEYN Jean-Baptiste RIBUNIER</p> 	<p>Frédéric TANGUY Didier ROSIER</p> 
Titulaire Suppléant	<p>Rémy RUFFAULT Evelyne BLANQUET</p> 	<p>Philippe MARINI Jean-Claude GRANIER</p> <p>pourvu à N. LETELIER</p> 

.../...

Les membres du Comité syndical (suite),

Titulaire Suppléant	Michel ARNOULD Jean-Noël GUESNIER	Nicolas LEDAY Laurent PORTERBOIS 
Titulaire Suppléant	Denis VANHOUTTE Gérard LIPPENS pouvoir à A. SPEMENT 	Jean-Claude PELLERIN Pascal DIZENGREMEL 
Titulaire Suppléant	Daniel GUEDRAS Philippe GUALDO 	Bruno FORTIER Michel SPEMENT 
Titulaire Suppléant	Xavier ROBICHE Patrick DURVICO 	Arnaud DUMONTIER Michel ROBY pouvoir à N. DORIDAM po 
Titulaire Suppléant	Stéphane DESEINE Michel TRIAIL	Michel DESSAUX Anne THELOT 

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

Et de la publication le RAA sein 217

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUN 2017
A Beauvais, le 26 JUN 2017




Alain LETELLIER

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

LE 23 JUIN 2017

En présence de 10 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés



Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGEO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 2 relatif au :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** de l'affectation du résultat 2016 comme suit :

1. En investissement :

- . D'inscrire au compte **R001** l'excédent de la section d'investissement soit **1 603 653,64€** ;
- . De couvrir le besoin de financement des restes à réaliser 2016 soit **2 280 156,29 €** et **d'affecter au compte 1068** la somme de **676 502,65€**.

2. En fonctionnement :

- . De reporter à nouveau le solde de **34 292 147,14€** au **compte R002** qui couvriront les restes à réaliser de la section de fonctionnement, soit **7 666 211,49€** et laisseront un **disponible de 26 625 935,65€** pour le Budget supplémentaire n° 1.
-



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Le présent document est communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

LE **23 JUIN 2017**

Le **Comité syndical** dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 10 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGEO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Michel ARNOULD, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20-- 3 relatif au :

AUTORISATION DE PROGRAMME - SISMO - MISE A JOUR (CPPP AVENANT N°7)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** d'inscrire en AP/CP le programme SISMO **Avenant n° 7** – section d'investissement – selon l'échéancier ci-dessous prévu à l'avenant n°7 du Contrat de Partenariat Public Privé SISMO signé avec la société adhoc SITE.OISE (groupement CITYWAY / VIX-Technology), pour un total de 213 099,97 € T.T.C. de loyers d'investissement sur les 5 ans restant à courir du Contrat de Partenariat Public Privé SISMO, selon l'échéancier prévisionnel figurant en annexe 1 de la présente délibération.

La dépense est imputable au chapitre 16 compte 1675 ; elle est éligible au FCTVA dans les conditions fixées par l'article L.1615-12 du CGCT.

- **DECIDE** de retranscrire le programme pluriannuel de fonctionnement SISMO **Avenant n° 7**, en annexe des documents budgétaires, et correspondant aux montants des loyers d'exploitation (compte 611) et des loyers financiers (compte 6618) sur les 5 ans restant à courir du Contrat de Partenariat Public-Privé SISMO – **Avenant n° 7**,

Une synthèse du programme pluriannuel de fonctionnement SISMO est présentée en annexe 2 et 2 bis (loyer exploitation et loyer financier).



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Le préfet de l'Oise



ANNEXE 1 - DELIBERATION CS 2017 06/20-3 / AP SISMO MAJ AVENANT n° 7

Ouverture AP PPP Avenant 5

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	172022
Total autorisation de programme prévisionnelle													
Total sous-système 18	12 673,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	507,03 €
Total sous-système 19	9 340,67 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	373,63 €
Total sous-système 20	24 116,73 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 858,68 €	3 858,68 €	3 858,68 €	3 858,68 €	3 858,68 €	3 858,68 €	964,67 €
Total sous-système 21	9 462,88 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	429,68 €
TOTAL LOYERS D'INVESTISSEMENT	55 596,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 811,00 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	2 276,01 €

Ouverture AP PPP Avenant 6

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 6												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	172022
Total autorisation de programme prévisionnelle													
Total sous-système 22	110 227,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 010,32 €	20 041,27 €	20 041,27 €	20 041,27 €	20 041,27 €	20 041,27 €	5 010,32 €
Total sous-système 23	16 534,05 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 911,53 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	7 911,53 €
Total sous-système 24	83 505,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 261,36 €	14 522,73 €	14 522,73 €	14 522,73 €	14 522,73 €	14 522,73 €	3 630,68 €
Total sous-système 25	53 194,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 415,42 €	9 671,75 €	9 671,75 €	9 671,75 €	9 671,75 €	9 671,75 €	2 415,42 €
Total sous-système 26	11 323,36 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 887,23 €	1 887,23 €	1 887,23 €	1 887,23 €	1 887,23 €	1 887,23 €	471,81 €
Total sous-système 27	8 303,27 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 037,91 €	1 363,66 €	1 363,66 €	1 363,66 €	1 363,66 €	1 363,66 €	345,97 €
TOTAL LOYERS D'INVESTISSEMENT	283 088,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 894,50 €	50 513,05 €	50 513,05 €	50 513,05 €	50 513,05 €	50 513,05 €	12 628,26 €

Ouverture AP PPP Avenant 7

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 7												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total autorisation de programme prévisionnelle													
Total sous-système 28	71 257,43 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	16 768,45 €	16 768,45 €	16 768,45 €	16 768,45 €	4 191,81 €
Total sous-système 29	55 207,14 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 361,34 €	13 801,79 €	13 801,79 €	13 801,79 €	3 480,45 €
Total sous-système 30	66 261,05 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 590,84 €	15 590,84 €	15 590,84 €	15 590,84 €	3 867,71 €
Total sous-système 31	20 374,34 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 793,96 €	4 793,96 €	4 793,96 €	4 793,96 €	1 198,49 €
TOTAL LOYERS INVESTISSEMENT	213 099,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 502,59 €	50 953,04 €	50 953,04 €	50 953,04 €	12 738,26 €

TOTAL LOYERS D'INVESTISSEMENT

17 858 696,50	6 542,14	619 574,50	663 314,83	1 101 718,41	1 774 409,64	1 820 078,59	1 865 935,62	1 880 691,21	1 928 193,80	1 931 644,25	1 931 644,25	1 931 644,25	383 305,00
TOTAL OUVERTURE AP/CP	17 858 696,50	6 542,14	619 574,50	663 314,83	1 774 409,64	1 820 078,59	1 865 935,63	1 880 691,21	1 928 193,80	1 931 644,25	1 931 644,25	1 931 644,25	383 305,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT
ET
CREDIT DE PAIEMENT

Programme : PPP SISMO

Ouverture AP PPP Initial

		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO												
		LOYER D'EXPLOITATION												
		Ouverture AP PPP Initial												
En € T.T.C	(12 ans)	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1 T 2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel														
Total sous-système 1	9 534 359,39	137 542,48 €	835 454,23 €	852 274,25 €	898 298,03 €	890 189,38 €	894 837,72 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	207 693,74 €
Total sous-système 2	393 267,43	- €	74 071,75 €	90 454,90 €	92 154,49 €	93 415,36 €	93 910,94 €	87 880,03 €	87 880,03 €	87 880,03 €	87 880,03 €	87 880,03 €	87 880,03 €	21 970,01 €
Total sous-système 3	5 807 353,95	- €	354 918,09 €	340 871,39 €	351 033,94 €	358 574,18 €	361 536,89 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	87 579,31 €
Total sous-système 4	1 041 947,50	- €	- €	- €	42 896,25 €	128 056,44 €	128 734,69 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	19 456,03 €
Total sous-système 5	208 624,30	- €	- €	- €	- €	23 542,58 €	27 064,61 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	6 322,28 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	17 688 633,58	137 542,48 €	1 264 429,07 €	1 483 600,43 €	1 554 373,75 €	1 633 756,94 €	1 636 044,55 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	343 021,38 €

* TVA 20% au 01/01/2014

Prix révisé (P7) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syntec publié pour l'année 2014 : 245,60 (février 2014) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)
 Indice Syntec publié pour l'année 2015 : 248,70 (janvier 2015) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)
 Indice Syntec publié pour l'année 2016 : 253,40 (janvier 2016) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)
 Indice Syntec publié pour l'année 2017 : 258,40 (janvier 2016) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)

Ouverture AP PPP Avenant 1

		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 1												
		LOYERS D'EXPLOITATION												
En € T.T.C	(12 ans)	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1 T 2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel														
Total sous-système 6	1 543 293,45 €	- €	70 469,09 €	142 619,98 €	145 008,58 €	147 675,59 €	148 499,03 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	35 352,36 €
Total sous-système 7	980 185,01 €	- €	22 970,03 €	92 976,25 €	94 992,37 €	96 272,38 €	96 902,68 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	23 046,85 €
Total sous-système 8	107 740,44 €	- €	- €	5 561,11 €	11 230,99 €	11 362,31 €	11 445,02 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	2 724,84 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	2 631 178,90 €	0,00 €	93 439,11 €	241 156,94 €	251 229,94 €	255 330,28 €	256 736,74 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	61 124,08 €

* TVA 20% au 01/01/2014

Prix révisé (P7) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syntec publié pour l'année 2014 : 245,20 (Mars 2014) - Signature de l'avenant Juin 2011 - Po=240,30
 Indice Syntec publié pour l'année 2015 : 248,20 (Avril 2015) - Signature de l'avenant Juin 2011 - Po=240,30
 Indice Syntec publié pour l'année 2016 : 254,60 - Signature de l'avenant Juin 2011 - Po=240,30
 Indice Syntec publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Juin 2011 - Po=240,30

Ouverture AP PPP Avenant 2

		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 2												
		LOYERS D'EXPLOITATION												
En € T.T.C	(12 ans)	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1 T 2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel														
Total sous-système 9	232 931,36 €	- €	- €	6 062,66 €	24 599,36 €	24 661,51 €	25 037,62 €	24 472,80 €	24 472,80 €	24 472,80 €	24 472,80 €	24 472,80 €	24 472,80 €	6 103,20 €
Total sous-système 10	439 450,75 €	- €	- €	- €	14 469,71 €	14 597,60 €	14 726,14 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	3 590,40 €
Total sous-système 11	67 452,45 €	- €	- €	- €	3 897,19 €	7 488,54 €	7 866,72 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	1 917,60 €
Total sous-système 12	85 475,59 €	- €	- €	- €	4 943,40 €	9 828,70 €	9 893,50 €	9 729,60 €	9 729,60 €	9 729,60 €	9 729,60 €	9 729,60 €	9 729,60 €	2 482,40 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	513 310,15 €	0,00 €	0,00 €	6 062,66 €	47 863,66 €	56 746,96 €	57 526,97 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	14 043,60 €

* TVA 20% au 01/01/2014

Prix révisé (P7) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syntec publié pour l'année 2014 : 245,20 (Mars 2014) - Signature de l'avenant Juin 2012 (Po=245)
 Indice Syntec publié pour l'année 2015 : 248,20 (Avril 2015) - Signature de l'avenant Juin 2012 (Po=245)
 Indice Syntec publié pour l'année 2016 : 254,60 - Signature de l'avenant Juin 2012 (Po=245)
 Indice Syntec publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Juin 2012 (Po=245)

Ouverture AP PPP Avenant 3

		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 3												
		LOYERS D'EXPLOITATION												
En € T.T.C	(12 ans)	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1 T 2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel														
Total sous-système 13	15 076,04 €	- €	- €	- €	- €	1 473,38 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	471,13 €
Total sous-système 14	472 267,13 €	- €	- €	- €	- €	30 468,65 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	15 284,42 €
Total sous-système 15	321 841,92 €	- €	- €	- €	- €	20 751,09 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	10 375,55 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	808 985,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 693,12 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	26 061,10 €

* TVA 20% au 01/01/2014

Prix révisé (P7) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syntec publié pour l'année 2014 : 245,50 (Novembre 2014) - Signature de l'avenant Novembre 2013 (Po=245,60)
 Indice Syntec publié pour l'année 2015 : 252,40 (Septembre 2015) - Signature de l'avenant Novembre 2013 (Po=245,60)
 Indice Syntec publié pour l'année 2016 : 257,60 - Signature de l'avenant Novembre 2013 (Po=245,60)
 Indice Syntec publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Novembre 2013 (Po=245,60)

Ouverture AP PPP Avenant 4

PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 4												
En € T.T.C	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	1T2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel												
Total sous-système 16	350 168,19 €	- €	- €	- €	- €	48 595,54 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	12 062,87 €
Total sous-système 17	30 919,12 €	- €	- €	- €	- €	3 340,94 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	1 103,13 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	381 087,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 937,48 €	52 663,97 €	52 663,97 €	52 663,97 €	52 663,97 €	52 663,97 €	13 165,99 €

Indice Synthe publié pour l'année 2015 : 248,20 (Avant 2015) - Signature de l'avenant Juin 2014 (Po=244,70)

Indice Synthe publié pour l'année 2016 : 254,60 - Signature de l'avenant Juin 2014 (Po=244,70)

Indice Synthe publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Juin 2014 (Po=244,70)

Ouverture AP PPP Avenant 5

PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5												
En € T.T.C	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	1T2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel												
Total sous-système 18	5 871,72 €	- €	- €	- €	- €	- €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	222,87 €
Total sous-système 19	46 523,71 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	1 964,95 €
Total sous-système 20	10 938,01 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	457,52 €
Total sous-système 21	7 621,64 €	- €	- €	- €	- €	- €	941,89 €	1 387,55 €	1 387,55 €	1 387,55 €	1 387,55 €	341,89 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	27 955,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 443,24 €	11 468,90 €	11 468,90 €	11 468,90 €	11 468,90 €	2 887,23 €

Indice Synthe publié pour l'année 2016 : 254,90 - Signature de l'avenant Juin 2015 (Po=248,20)

Indice Synthe publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Juin 2015 (Po=248,20)

Ouverture AP PPP Avenant 5

PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 6												
En € T.T.C	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	1T2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel												
Total sous-système 22	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 23	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 24	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 25	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 26	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 27	3 648,37 €	- €	- €	- €	- €	- €	456,05 €	608,05 €	608,05 €	608,05 €	608,05 €	152,02 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	3 648,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	456,05 €	608,05 €	608,05 €	608,05 €	608,05 €	152,02 €

Indice Synthe publié pour l'année 2016 : 258,40 - Signature de l'avenant Mars 2016 (Po=255,40)

Ouverture AP PPP Avenant 7

PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 7													
En € T.T.C	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total autorisation de programme prévisionnel													
Total sous-système 28	50 091,53 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 786,24 €	11 786,24 €	11 786,24 €	11 786,24 €	2 946,56 €
Total sous-système 29	28 981,33 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 428,37 €	7 237,83 €	7 237,83 €	7 237,83 €	1 809,48 €
Total sous-système 30	20 676,63 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 865,09 €	4 865,09 €	4 865,09 €	4 865,09 €	1 216,27 €
Total sous-système 31	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL LOYERS EXPLOITATION	99 749,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 079,71 €	23 889,16 €	23 889,16 €	23 889,16 €	5 972,29 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	22 200 117,86 €	137 542,48 €	1 730 840,23 €	1 853 467,38 €	2 048 467,17 €	2 166 570,21 €	2 056 549,82 €	2 057 727,50 €	2 079 807,21 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	466 427,68 €
TOTAL OUVERTURE AEC/CP	22 200 117,86 €	137 542,48 €	1 730 840,23 €	1 853 467,38 €	2 048 467,17 €	2 166 570,21 €	2 056 549,82 €	2 057 727,50 €	2 079 807,21 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	466 427,68 €

Ouverture AP PPP Avenant_5

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5													
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022	
Total autorisation d'engagement prévisionnel														
Total sous-système 18	- €	- €	- €	- €	- €	- €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	35,80 €
Total sous-système 19	- €	- €	- €	- €	- €	- €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	26,36 €
Total sous-système 20	- €	- €	- €	- €	- €	- €	406,82 €	406,82 €	406,82 €	406,82 €	406,82 €	406,82 €	68,11 €	
Total sous-système 21	- €	- €	- €	- €	- €	- €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	30,34 €	
TOTAL LOYERS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	959,94 €	959,94 €	959,94 €	959,94 €	959,94 €	959,94 €	160,62 €	

Ouverture AP PPP Avenant_5

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 6												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel													
Total sous-système 22	- €	- €	- €	- €	- €	- €	729,44 €	1 378,17 €	1 378,17 €	1 378,17 €	1 378,17 €	1 378,17 €	230,84 €
Total sous-système 23	- €	- €	- €	- €	- €	- €	109,42 €	205,73 €	205,73 €	205,73 €	205,73 €	205,73 €	34,69 €
Total sous-système 24	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 057,16 €	996,69 €	996,69 €	996,69 €	996,69 €	996,69 €	167,28 €
Total sous-système 25	- €	- €	- €	- €	- €	- €	352,02 €	665,09 €	665,09 €	665,09 €	665,09 €	665,09 €	111,40 €
Total sous-système 26	- €	- €	- €	- €	- €	- €	206,07 €	129,78 €	129,78 €	129,78 €	129,78 €	129,78 €	21,74 €
Total sous-système 27	- €	- €	- €	- €	- €	- €	151,11 €	95,16 €	95,16 €	95,16 €	95,16 €	95,16 €	15,94 €
TOTAL LOYERS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 695,20 €	3 473,61 €	3 473,61 €	3 473,61 €	3 473,61 €	3 473,61 €	581,83 €

Ouverture AP PPP Avenant_7

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 7												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total autorisation de programme prévisionnel													
Total sous-système 28	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	769,22 €	1 025,62 €	1 025,62 €	1 025,62 €	171,79 €
Total sous-système 29	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	595,96 €	794,61 €	794,61 €	794,61 €	135,10 €
Total sous-système 30	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	715,29 €	933,71 €	933,71 €	933,71 €	159,79 €
Total sous-système 31	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	219,94 €	293,25 €	293,25 €	293,25 €	49,12 €
TOTAL LOYERS EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,40 €	3 057,20 €	3 057,20 €	3 057,20 €	513,76 €
TOTAL LOYERS FINANCIERS	92 769,43	126 932,87	125 067,85	191 009,53	330 256,84	337 014,79	340 578,94	341 447,34	343 747,74	344 514,54	344 514,54	344 514,54	62 285,76
TOTAL OUVERTURE AE/CP	92 769,43	126 932,87	125 067,85	191 009,53	330 256,84	337 014,79	340 578,94	341 447,34	343 747,74	344 514,54	344 514,54	344 514,54	62 285,76

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

DEPOSE
A LA PREFECTURE DE LOISE

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 4 relatif au : LE 23 JUIN 2017



BUDGET SUPPLEMENTAIRE n°1 - 2017

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire n°1 - 2017 voté par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le document budgétaire (M14) ci-après :



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 23 JUIN 2017



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

Numéro SIRET : 20000603900016

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : SMTCO

ANNEE 2017

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 23 JUIN 2017



SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV - AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.15	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.17	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.18	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.19	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.21	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.22	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.23	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.24	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
p.25	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.26	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.27	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.28	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 60414	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE SMTCO	BS 2017
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	98,56	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	4,84	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 600 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les classes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les Informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique. Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO		BS	2017
I - INFORMATIONS GENERALES		I	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 625 935,65	
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	7 666 211,49	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 34 292 147,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		34 292 147,14	34 292 147,14

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	17 687 147,14	18 363 649,79
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	2 280 156,29	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 1 603 653,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		19 967 303,43	19 967 303,43
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		54 259 450,57	54 259 450,57

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	2 443 000,00	11 524,20	1 175 475,80	1 175 475,80	3 630 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	460 000,00	0,00	288 000,00	288 000,00	748 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	140 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 063 000,00	7 654 667,29	7 385 312,71	7 385 312,71	19 103 000,00
Total des dépenses de gestion courante		7 036 000,00	7 666 211,49	8 918 788,51	8 918 788,51	23 621 000,00
66	Charges financières	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
87	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 381 000,00	7 666 211,49	8 938 788,51	8 938 788,51	23 986 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 252 000,00		17 387 147,14	17 387 147,14	19 639 147,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 767 000,00		300 000,00	300 000,00	3 067 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 019 000,00		17 687 147,14	17 687 147,14	22 706 147,14
TOTAL		12 400 000,00	7 666 211,49	26 625 935,65	26 625 935,65	46 692 147,14

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 692 147,14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 800 000,00	0,00	0,00	0,00	11 800 000,00
74	Dotations, subventions et participations	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 400 000,00	0,00	0,00	0,00	12 400 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 400 000,00	0,00	0,00	0,00	12 400 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 400 000,00	0,00	0,00	0,00	12 400 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	34 282 147,14
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	46 692 147,14

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	17 687 147,14
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	758,00	29 244,00	29 244,00	45 000,00
204	Subventions d'équipement versées	3 220 000,00	2 258 919,83	17 568 383,60	17 568 383,60	23 047 303,43
21	Immobilisations corporelles	111 000,00	20 480,46	59 519,54	59 519,54	191 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 346 000,00	2 280 156,29	17 657 147,14	17 657 147,14	23 283 303,43
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunte et dettes assimilées	1 970 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	2 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 970 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	2 000 000,00
46..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 316 000,00	2 280 156,29	17 687 147,14	17 687 147,14	25 283 303,43
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	5 316 000,00	2 280 156,29	17 687 147,14	17 687 147,14	25 283 303,43
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						25 283 303,43

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunte et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	297 000,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	676 502,65	676 502,65	676 502,65
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	297 000,00	0,00	676 502,65	676 502,65	973 502,65
46..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	297 000,00	0,00	676 502,65	676 502,65	973 502,65
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	2 252 000,00		17 387 147,14	17 387 147,14	19 639 147,14
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 767 000,00		300 000,00	300 000,00	3 067 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 019 000,00		17 687 147,14	17 687 147,14	22 706 147,14
	TOTAL	5 316 000,00	0,00	18 363 649,79	18 363 649,79	23 679 649,79
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 603 653,64
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						25 283 303,43

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

17 687 147,14

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS 2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 187 000,00		1 187 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	288 000,00		288 000,00
014	Atténuations de produits	70 000,00		70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	15 040 000,00		15 040 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	300 000,00	300 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		17 387 147,14	17 387 147,14
	Dépenses de fonctionnement - Total	16 605 000,00	17 687 147,14	34 292 147,14

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

34 292 147,14

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	30 000,00	0,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipements versés	19 827 303,43	0,00	19 827 303,43
21	Immobilisations corporelles (8)	80 000,00	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	19 967 303,43	0,00	19 967 303,43

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

19 967 303,43

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	34 292 147,14
------------------------------------	---------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 292 147,14
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		300 000,00	300 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		17 387 147,14	17 387 147,14
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	17 687 147,14	17 687 147,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 603 653,84
---	--------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	676 502,65
----------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 967 303,43
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	2 443 000,00	1 175 475,80	1 175 475,80
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	4 000,00	10 000,00	10 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	2 000,00	2 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 200 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6132	Locations Immobilières	67 000,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	10 000,00	10 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	958,00	958,00
6161	Assurance multirisques	4 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	13 000,00	11 054,00	11 054,00
6182	Documentation générale et technique	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 500,00	1 320,00	1 320,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	0,00	0,00
6228	Divers		1 406,00	1 406,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	500,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications		5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	13 000,00	5 000,00	5 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00	0,00
62878	A d'autres organismes	40 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 000,00	3 000,00
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	737,80	737,80
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)		1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	460 000,00	288 000,00	288 000,00
6218	Autre personnel extérieur	250 000,00	100 000,00	100 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations		1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale	100 000,00	80 000,00	80 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	4 000,00	2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités	29 000,00	70 000,00	70 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 000,00	14 000,00	14 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	39 500,00	16 000,00	16 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 000,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73942	Reversement sur taxe de versement de transport	70 000,00	70 000,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 063 000,00	7 385 312,71	7 385 312,71
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..		10 000,00	10 000,00
6531	Indemnités	55 000,00	25 000,00	25 000,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation	500,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	1 000,00	1 000,00
65732	Régions	500 000,00	3 227 657,63	3 227 657,63
65733	Départements	2 500 000,00	1 555 175,39	1 555 175,39
657348	Autres communes	250 000,00	1 198 316,55	1 198 316,55
657358	Autres groupements	750 000,00	1 364 163,14	1 364 163,14
658	Charges diverses de la gestion courante		2 000,00	2 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	7 036 000,00	8 918 788,51	8 918 788,51
66	Charges financières (b)	345 000,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	345 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		20 000,00	20 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	7 381 000,00	8 938 788,51	8 938 788,51
023	Virement à la section d'investissement	2 252 000,00	17 387 147,14	17 387 147,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	2 767 000,00	300 000,00	300 000,00
6611	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 767 000,00	300 000,00	300 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 019 000,00	17 687 147,14	17 687 147,14
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 019 000,00	17 687 147,14	17 687 147,14
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	12 400 000,00	26 625 935,65	26 625 935,65

RESTES A REALISER 2016 (11)

+

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

34 292 147,14

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE -60 - SMTCO	BS 2017
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 800 000,00	0,00	0,00
7342	Versement de transport	11 800 000,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	600 000,00	0,00	0,00
748381	Compens. relèv. seuil personnes assujetties versement transport	600 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		12 400 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 400 000,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 400 000,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	34 292 147,14
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 292 147,14

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	29 244,00	29 244,00
2051	Concessions et droits similaires	15 000,00	29 244,00	29 244,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	3 220 000,00	17 568 383,60	17 568 383,60
204122	Régions - Bâtiments et installation	400 000,00	8 327 303,43	8 327 303,43
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	1 300 000,00	208 580,17	208 580,17
204132	Départements - Bâtiments et installations	250 000,00	0,00	0,00
2041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	400 000,00	440 000,00	440 000,00
2041482	Autres communes - Bâtiments et installations	135 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	800 000,00	592 500,00	592 500,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	135 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	111 000,00	59 519,54	59 519,54
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000,00	20 000,00	20 000,00
2182	Matériel de transport	30 000,00	4 519,54	4 519,54
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 346 000,00	17 667 147,14	17 667 147,14
16	Emprunts et dettes assimilées	1 970 000,00	30 000,00	30 000,00
1675	Dettes afférentes aux M.E.T.P. et P.P.P.	1 970 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		1 970 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		5 316 000,00	17 687 147,14	17 687 147,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 316 000,00	17 687 147,14	17 687 147,14

+

RESTES A REALISER 2016 (1f)

2 280 156,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

19 967 303,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	297 000,00	676 502,66	676 502,66
10222	F.C.T.V.A.	297 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		676 502,66	676 502,66
Total des recettes financières		297 000,00	676 502,66	676 502,66
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		297 000,00	676 502,66	676 502,66
021	Virement de la section de fonctionnement	2 252 000,00	17 387 147,14	17 387 147,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	2 767 000,00	300 000,00	300 000,00
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	465 000,00	50 000,00	50 000,00
2804132	Départements - Bâtiments et installations	85 000,00	50 000,00	50 000,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	26 000,00	25 000,00	25 000,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	28 000,00	25 000,00	25 000,00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	574 000,00	30 000,00	30 000,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	137 000,00	30 000,00	30 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	1 450 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 019 000,00	17 687 147,14	17 687 147,14
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		5 019 000,00	17 687 147,14	17 687 147,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 316 000,00	18 363 649,79	18 363 649,79

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 803 653,64
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 967 303,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ANNEXES

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					17 858 696,91									
1675 Dettes affectuées aux M.E.T.P. et P.P.P. (total)					17 858 696,91									
01	SITE OISE	09/03/2010		13/12/2010	17 858 696,91	F		0,0	7,6E-	T	C	N	F-1	
Total général					17 858 696,91									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; Y : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour la fine, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO

BS

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		10 045 388,51					1 880 691,21	0,00	0,00
(Total)		0,00		10 045 388,51					1 880 691,21	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux M.E. T.P. et P.P.P. (total)	N	0,00		10 045 388,51	5,90	F		7,6E-4	1 880 691,21	0,00	0,00
01		0,00		10 045 388,51					1 880 691,21	0,00	0,00
Total général		0,00		10 045 388,51					1 880 691,21	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts émisés dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
01	SITE OISE	17 858 696,91	10 045 388,51	1	12,00				0,00		7,6E-4	0,00	0,00	100,00 %
TOTAL (F)		17 858 696,91	10 045 388,51									0,00	0,00	100,00 %
TOTAL GENERAL		17 858 696,91	10 045 388,51									0,00	0,00	100,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la désignation de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices imitation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO

BS

2017

IV - ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, tassel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(8) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(9) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB) 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			17/03/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Matériel Informatique	3	30/05/2011
Linéaire	Mobilier	10	30/05/2011
Linéaire	Autres Immobilisations (SISMO)	12	26/03/2012
Linéaire	Subv d'équipement versées : Biens mobiliers, matériel et études	5	11/08/2012
Linéaire	Subv d'équipement versées : Bâtiments et Installations	30	17/03/2016
Linéaire	Subv d'équipement versées : Projets d'infrastructures nationales	40	17/03/2016
Linéaire	Véhicule de service	5	17/03/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	0,00	0,00
	=A + B		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues (Investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	2 280 166,29	0,00	2 280 166,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (f)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 687 147,14	III 17 687 147,14
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres Internes de l'année (b)(3)		17 687 147,14	17 687 147,14
2804131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00	50 000,00
2804132	Départements - Bâtiments et installations	50 000,00	50 000,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	25 000,00	25 000,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	25 000,00	25 000,00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00	30 000,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	90 000,00	90 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	17 387 147,14	17 387 147,14

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	17 687 147,14	0,00	1 603 653,64	676 502,65	19 967 303,43

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 280 166,29
Ressources propres disponibles	IV	19 967 303,43
Solde	V = IV - II (6)	+ 17 687 147,14

(1) Les comptes 16, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 28, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO

BS

2017

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Mature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
PPP SISMO	2010	SITE OISE	Contrat initial	35 250 723,50	18 766 029,61	144	23/03/2022
PPP SISMO	2011	SITE OISE	Avenant n° 1	4 100 768,26	2 307 920,55	130	23/03/2022
PPP SISMO	2012	SITE OISE	Avenant n° 2	1 101 187,26	469 686,94	117	23/03/2022
PPP SISMO	2013	SITE OISE	Avenant n° 3	1 224 991,97	480 859,25	101	23/03/2022
PPP SISMO	2014	SITE OISE	Avenant n° 4	514 339,13	178 918,83	94	23/03/2022
PPP SISMO	2015	SITE OISE	Avenant n° 5	132 156,60	30 264,02	82	23/03/2022
PPP SISMO	2016	SITE OISE	Avenant n° 6	307 291,44	4 378,45	72	23/03/2022
PPP SISMO	2017	SITE OISE	Avenant n° 7	324 635,20	0,00	60	23/03/2022

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO		BS	2017
IV - ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (2)	Restes à financer de l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
01 PPP SISMO - Investissement	17 645 596,53	213 099,97	17 858 696,50	7 871 573,74	1 880 691,21	1 928 193,50	6 178 237,75

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (2)	Restes à financer de l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
SISMO - Expl.	22 100 398,37	99 719,49	22 200 117,86	11 351 305,47	2 057 727,50	2 079 807,21	6 711 277,68
SISMO Fin.	3 312 638,93	12 015,74	3 324 654,67	1 543 630,23	341 447,34	343 747,74	1 095 829,36

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	5	0	5
Administrateur hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Directeur territorial	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ième classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	0	3	2	1	3
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien principal 2ième classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		9	0	9	7	1	8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/78/95/001/02/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnaires sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C.
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet soit comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
 Exemple : un agent à temps partiel (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, * emplois spécifiques * régis par l'article 138 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO	BS	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	
	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH		0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.

URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médecine sociale.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

CTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composites de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composites de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 60 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devant être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-4 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le décret conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



BUDGET DU SYNDICAT MIXTE
DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

ETAT DES RESTES A REALISER 2016

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ME2		M14		Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
Chapitre	Compte	N° de mouvement	Compte				
011	6156	1614200469	6158	ADICO	PARAMETRAGE DU PARAPHEUR ELECTRONIQUE	35,00	42,00
"	617	1614200206	617	IRIS CONSEIL	ETUDE MODELISATION DYNAMIQUE CREIL COEUR DAGGLO PHASE	7 465,00	8 946,00
"	6184	1614200460	6184	ADICO	FORMATION NOUVEAUX LOGICIELS COMPTABLE ET PAIE	1 680,00	1 680,00
"	6228	1614200457	6228	ADICO	OFFICE 365 - RECUEIL / PARAMETRAGE / INSTALLATION	495,00	594,00
"	6365	1614200456	6255	UGAP	VEHICULE DE SERVICE FRAS IMMATRICULATION / CARTE GRISE	252,63	282,20
Sous total						9 917,63	11 524,20
65	65732	1514200302	65732	REGION PICARDIE (report)	SUBVENTION 2S2015 LLR BVS/AMIENS	128 945,82	141 840,40
"	"	1514200303	"	REGION PICARDIE (report)	SUBVENTION 2S2015 LLR GISORS CERGY	23 693,03	32 652,39
"	"	1514200304	"	REGION PICARDIE (report)	SUBVENTION 2S2015 LLR CREPY ROISSY	184 230,18	202 683,20
"	"	1514200305	"	REGION PICARDIE (report)	SUBVENTION 2S2016 LOCATION CARS LRR CREIL SENLIS	29 509,00	29 509,00
"	"	1614200242	"	REGION DES HAUTS DE FRANCE	SUBVENTION 2S2016 LLR BVS/AMIENS	137 673,49	151 440,84
"	"	1614200244	"	REGION DES HAUTS DE FRANCE	SUBVENTION 2S2016 LLR GISORS CERGY	30 611,84	30 611,84
"	"	1614200246	"	REGION DES HAUTS DE FRANCE	SUBVENTION 2S2016 LLR CREPY ROISSY	155 061,56	155 061,56
"	"	1614200248	"	REGION DES HAUTS DE FRANCE	SUBVENTION 2S2016 LOCATION CARS LRR CREIL SENLIS	26 583,20	28 553,20
"	65733	1614200130	65733	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 1S2016 RENFORTS OFFRE	263 719,00	283 719,00
"	"	1614200131	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 1S2016 TARIF UNIFIEE	1 136 213,75	1 249 835,13
"	"	1614200133	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 2016 PROMOTION DU RESEAU INTERDEPART	10 500,00	10 500,00
"	"	1614200249	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 2S2016 RENFORTS OFFRE	263 719,00	283 719,00
"	"	1614200250	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 2S2016 TARIF UNIFIEE	1 136 213,75	1 249 835,13
"	"	1614200251	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 2S2016 TIVA	712 000,00	763 200,00
"	"	1614200252	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 2016 INDEMNITE EXCEPT.	11 880,29	14 016,95
"	"	1614200258	"	DEPARTEMENT DE LOISE	SUBVENTION 2016 ABONNEMENT LYCEENS	570 000,00	570 000,00
"	65734	1414200051	65734	ARC (report)	SUBVENTION 2014 ETUDE FINALISAT ACCESSIBILITE POINTS ARR	19 500,00	19 500,00
"	"	1514200132	"	ARC (report)	SUBVENTION 2015 ETUDE PGD	12 000,00	12 000,00
"	"	1614200137	"	ARC	SUBVENTION 1S2016 RENFORTS SERVICES	599,00	599,00
"	"	1614200138	"	ARC	SUBVENTION 1S2016 LIGNES 1 2 3 4	86 291,75	86 291,75
"	"	1614200140	"	ARC	SUBVENTION 1S2016 DJF	2 089,00	2 089,00
"	"	1614200141	"	ARC	SUBVENTION 1S2016 LIGNES PERURBAINES	25 577,00	25 577,00
"	"	1614200142	"	ARC	SUBVENTION 0101 AU 31/08/2016 VELOSTATION VELOTC	43 262,50	43 262,50
"	"	1614200143	"	ARC	SUBVENTION 1S2016 RENFORT LIGNE 2	18 132,00	18 132,00
"	"	1614200259	"	ARC	SUBVENTION 2016 HAUTS DE MARGNY	96 291,75	96 291,75
"	"	1614200259	"	ARC	SUBVENTION 2S2016 DJF	2 089,00	2 089,00
"	"	1614200260	"	ARC	SUBVENTION 2S2016 PERURBAINES	25 577,00	25 577,00
"	"	1614200261	"	ARC	SUBVENTION 1804 AU 31/12/2016 HAUTS DE MARGNY	10 514,75	10 514,75
"	"	1614200262	"	ARC	SUBVENTION 0109 AU 31/12/2016 VELOSTATION VELOTC	21 631,18	21 631,18
"	"	1614200263	"	ARC	SUBVENTION 2S2016 RENFORT LIGNE 2	18 132,00	18 132,00
"	"	1614200264	"	ARC	SUBVENTION 0107 AU 02/10/2016 ALLOTIC	17 500,00	17 500,00
"	"	1614200468	"	ARC	SUBVENTION 2016 CONSEILLER MOBILITE	36 287,50	36 287,50
"	"	1614200469	"	ARC	SUBVENTION 0310 AU 31/12/2016 ALLOTIC	25 000,00	25 000,00
"	"	1514200115	"	CAB (report)	SUBVENTION 1S2016 RENFORTS SERVICES	90 000,00	90 000,00
"	"	1514200116	"	CAB (report)	SUBVENTION 1S2015 VELOSTATION	5 000,00	5 000,00
"	"	1514200309	"	CAB (report)	SUBVENTION 2S2015 RENFORTS SERVICE TP	90 000,00	90 000,00
"	"	1514200310	"	CAB (report)	SUBVENTION 2S2015 VELOSTATION	5 000,00	5 000,00
"	"	1514200518	"	CAB (report)	SUBVENTION DEC. 2015 DESSERTIE PRISON	1 637,50	1 637,50

1614200329	"	"	"	"	2016/000329	CAB	SUBVENTION 2S2016 VELOSTATION	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1614200330	"	"	"	"	2016/000330	CAB	SUBVENTION 1S2016 VELOSTATION	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1614200331	"	"	"	"	2016/000331	CAB	SUBVENTION 01/01 AU 31/08/2016 DESSERTIE PRISON	16 737,33	16 737,33	16 737,33
1614200332	"	"	"	"	2016/000332	CAB	SUBVENTION 01/09 AU 31/12/2016 AMELIORAT* REPONTE RESEAU	68 806,33	68 806,33	68 806,33
1614200150	"	"	"	"	2016/000150	ACSO	SUBVENTION 01/01 AU 28/08/2016 RENFORTS SERVICE TP	120 000,00	120 000,00	120 000,00
1614200151	"	"	"	"	2016/000151	ACSO	SUBVENTION 2016 PDU	11 686,57	11 686,57	14 000,00
1614200253	"	"	"	"	2016/000253	ACSO	SUBVENTION 2016 SEMAINE MOBILITE	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1614200254	"	"	"	"	2016/000254	ACSO	SUBVENTION 2S2016 GAMME TARIFAIRE	87 272,73	87 272,73	96 000,00
1614200255	"	"	"	"	2016/000255	ACSO	SUBVENTION 2S2016 DESSERTIES PSO	13 636,36	13 636,36	15 000,00
1614200256	"	"	"	"	2016/000256	ACSO	SUBVENTION 2S2016 DESSERTIES FLEJO	17 046,45	17 046,45	18 750,00
1614200257	"	"	"	"	2016/000257	ACSO	SUBVENTION 2S2016 POLES EMPLOI ACTIVITES	29 545,45	29 545,45	32 500,00
1614200267	"	"	"	"	2016/000267	CC PAYS DE THELLE ET RURALOISE	SUBVENTION 2S2016 DESSERTIE HOPITAL	30 661,82	30 661,82	33 750,00
1614200268	"	"	"	"	2016/000268	CC PAYS DE THELLE ET RURALOISE	SUBVENTION 2S2016 TCAD PASS THELLE BUS	129 125,87	129 125,87	129 125,87
1614200269	"	"	"	"	2016/000269	CC PSO	SUBVENTION 2S2016 TCAD PASS THELLE BUS	129 125,87	129 125,87	129 125,87
1614200155	"	"	"	"	2016/000155	CC PSO	SUBVENTION 2S2016 RESTRUCT RESEAU TP	17 388,80	17 388,80	17 388,80
1614200271	"	"	"	"	2016/000271	CC PSO	SUBVENTION 2016 PDU	8 230,37	8 230,37	7 584,45
1614200272	"	"	"	"	2016/000272	CC PAYS NOYONNAIS	SUBV 2S2016 TCAD TLJB	28 971,62	28 971,62	31 869,00
1614200471	"	"	"	"	2016/000471	CC PAYS NOYONNAIS	SUBV 1S2016 TCAD TADAM	28 009,00	28 009,00	30 800,00
1614200472	"	"	"	"	2016/000472	CC PLATEAU PICARD	SUBV 2S2016 TCAD TADAM	28 009,00	28 009,00	30 800,00
1614200335	"	"	"	"	2016/000335	SITCAC	SUBVENTION 1S2016 RESEAU TP LE BUS	62 045,45	62 045,45	66 250,00
1614200336	"	"	"	"	2016/000336	SITCAC	SUBVENTION 2S2016 RESEAU TP LE BUS	62 045,45	62 045,45	66 250,00
1614200337	"	"	"	"	2016/000337	SITCAC	SUBVENTION 2016 JTP 2016	252,28	252,28	252,28
1614200338	"	"	"	"	2016/000338	SITCAC	SUBVENTION 2016 AMO RENOUVT MARGE TP	25 009,00	25 009,00	25 000,00
1614200339	"	"	"	"	2016/000339	SITCAC	SUBVENTION 2016 AMO ACCESSIBILITE	3 789,00	3 789,00	3 780,00
1514200141	"	"	"	"	2015/000141	C.CHANTILLY (report)	SUBVENTION 1S2015 AMELIOR* DUC - COURSES SUPPL.	1 973,64	1 973,64	2 171,00
1514200331	"	"	"	"	2015/000331	C.CHANTILLY (report)	SUBVENTION 1S2015 RENFORTS DUC - BUS SUPPL.	10 897,54	10 897,54	11 987,29
1514200332	"	"	"	"	2015/000332	C.CHANTILLY (report)	SUBVENTION 2S2015 AMELIOR* DUC - COURSES SUPPL.	1 973,64	1 973,64	2 171,00
1514200333	"	"	"	"	2015/000333	C.CHANTILLY (report)	SUBVENTION 2S2015 RENFORTS DUC - BUS SUPPL.	13 077,05	13 077,05	14 364,75
1614200334	"	"	"	"	2016/000334	C.CHANTILLY	SUBVENTION 1S2016 AMELIOR* DUC - COURSES SUPPL.	1 902,50	1 902,50	2 092,79
1614200335	"	"	"	"	2016/000335	C.CHANTILLY	SUBVENTION 1S2016 RENFORTS DUC - BUS SUPPL.	12 844,00	12 844,00	14 128,40
1614200336	"	"	"	"	2016/000336	C.CHANTILLY	SUBVENTION 2S2016 RENFORTS DUC - BUS SUPPL.	12 844,00	12 844,00	14 128,40
1614200337	"	"	"	"	2016/000337	C.CHANTILLY	SUBVENTION 02/07 AU 30/10/2016 NAVETTE SITES PATRIMONIAUX	2 789,00	2 789,00	3 078,90
1614200338	"	"	"	"	2016/000338	COMMUNE DE CREPY EN VALOIS	SUBVENTION 2S2016 RESEAU TP CYPRE	131 868,86	131 868,86	145 055,75
1614200273	"	"	"	"	2016/000273	COMMUNE DE NOYON (report)	SUBVENTION 2015 AMO RENOUVT MARGE TP	8 338,89	8 338,89	10 028,25
1614200523	"	"	"	"	2016/000523	COMMUNE DE NOYON	SUBVENTION 01/09 AU 17/12/2016 DESSERTIES INOVIA	8 124,25	8 124,25	8 936,66
1614200275	"	"	"	"	2016/000275	COMMUNE DE NOYON	SUBVENTION 2S2016 AMELIORAT* RESEAU TP	7 588,36	7 588,36	8 245,00
1614200276	"	"	"	"	2016/000276	COMMUNE DE NOYON	SUBVENTION 2S2016 AMELIORAT* RESEAU TP	8 100,00	8 100,00	8 245,00
1614200339	"	"	"	"	2015/000339	COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE (report)	SUBV 07/04 AU 31/12/2016 CREATION LIGNE 4 TUM	20 833,33	20 833,33	25 000,00
1514200524	"	"	"	"	2015/000524	COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE	SUBV 2015 AMO RENOUVT MARGE TP	66 090,81	66 090,81	72 700,00
1614200159	"	"	"	"	2016/000159	COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE	SUBV 1S2016 DOMIBUS	66 090,81	66 090,81	72 700,00
1614200277	"	"	"	"	2016/000277	COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE	SUBV 2S2016 TUM	64 070,09	64 070,09	68 555,00
1314200112	"	"	"	"	2013/000112	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 1S2013 RESTRUCTURAT* TUS	32 055,03	32 055,03	35 238,53
1314200204	"	"	"	"	2013/000204	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 2S2013 RESTRUCTURAT* TUS	32 055,03	32 055,03	35 238,53
1414200070	"	"	"	"	2014/000070	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 1S2014 REPONTE TUS	32 055,03	32 055,03	35 238,53
1414200329	"	"	"	"	2014/000329	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 2S2014 REPONTE TUS	32 055,03	32 055,03	35 238,53
1514200151	"	"	"	"	2015/000151	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 1S2015 AMELIORAT* TUS	32 055,03	32 055,03	35 238,53
1514200340	"	"	"	"	2015/000340	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 2S2015 AMELIORAT* TUS	29 480,00	29 480,00	35 376,00
1614200525	"	"	"	"	2016/000525	COMMUNE DE SENLIS (report)	SUBV 2015 AMO RENOUVT MARGE TP	64 674,92	64 674,92	71 142,41
1614200278	"	"	"	"	2016/000278	COMMUNE DE SENLIS	SUBV 01/01 AU 31/09/2016 AMELIORAT* TUS	7 188 549,46	7 188 549,46	7 664 687,29

Sous-total II 7 188 549,46 7 664 687,29

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REPORTER 7 198 467,11 7 666 211,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	N° de mouvement	Chapitre	Compte	N° de mouvement	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
204	204131	1614200134	204	204131	2016/000134	DEPARTEMENT DE L'OISE	SUBVENTION 2016 POINTS CO-VOTURAGE	17 500,00	17 500,00
"	"	1614200135	"	"	2016/000135	DEPARTEMENT DE L'OISE	SUBVENTION 2016 RENOUVELLEMENT CARS	1 170 400,00	1 170 400,00
"	"	1614200136	"	"	2016/000136	DEPARTEMENT DE L'OISE	SUBVENTION 2016 ACCESSIBILITE CARS	39 375,00	39 375,00

	1614200466	"	"	2016/000466	DEPARTEMENT DE L'OISE	SUBVENTION 2016 REGUL RENOUVELLEMENT CARS	60 614,54	60 614,54
	1614200467	"	"	2016/000467	DEPARTEMENT DE L'OISE	SUBVENTION 2016 POINT CO-VOITURAGE BRETEUIL	3 530,29	3 530,29
20414	1514200117	"	2041631	2015/000117	CAB (report)	SUBV 2015 ACQUISITION BUS	309 700,00	309 700,00
	1614200327	"	"	2016/000327	CAB	SUBV 2016 WIFI s/ LIGNE CHRONO	9 000,00	9 000,00
	1614200328	"	"	2016/000328	CAB	SUBV 2016 ACQUISITION BUS	316 000,00	316 000,00
	1614200152	"	"	2016/000152	ACSO	SUBV 2016 ACQUISITION BUS	272 800,00	272 800,00
	1614200274	"	2041481	2016/000274	COMMUNE DE CREPY EN VALLOIS	SUBV 2016 ACQUISITION BUS	60 000,00	60 000,00
Sous-total I							2 258 919,83	2 258 919,83
20	1614200458	20	205	2016/000458	ADICO	LICENCE BL SCAN	630,00	756,00
21	1614200456	21	2182	2016/000456	UCAP	VEHICULE DE SERVICE SMTCO	17 087,05	20 480,46
Sous-total II							17 597,05	21 236,46
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER							2 276 616,88	2 280 156,29

TOTAL GENERAL DES DEPENSES : 9 475 083,99 € - 9 946 367,78 €

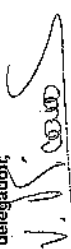
Fait en deux exemplaires
à Beauvais, le 31 décembre 2016

Paierie Départementale de l'Oise


Béatrice Pommarède
Payeur Départemental

PAIERIE DEPARTEMENTALE
DE L'OISE
2 rue MOULIERE CS 80323
60221 BEAUVAIS CEDEX
TEL: 03 44 66 35 10
FAX: 03 44 66 31 17

Pour le Président du Syndicat Mixte
des Transports Collectifs de l'Oise
et par délégation,



Véronique PICARD
Directrice du SMTCO

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SIMTCO - BS 2017
Autorisation de programme et crédits de paiement - PPP SISMO - Loyer d'investissement

Ouverture AP PPP Avenant 5

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1T2022
Total autorisation de programme prévisionnel													
Total sous-système 18	12 675,24 €	- €	- €	- €	- €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	2 028,13 €	507,03 €
Total sous-système 19	9 340,67 €	- €	- €	- €	- €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	1 494,51 €	373,63 €
Total sous-système 20	24 116,70 €	- €	- €	- €	- €	3 653,68 €	3 653,68 €	3 653,68 €	3 653,68 €	3 653,68 €	3 653,68 €	3 653,68 €	954,67 €
Total sous-système 21	9 452,86 €	- €	- €	- €	- €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	1 718,70 €	429,68 €
TOTAL LOYERS D'INVESTISSEMENT	55 586,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	9 100,02 €	2 275,01 €

Ouverture AP PPP Avenant 6

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 6												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	1T2022
Total autorisation de programme prévisionnel													
Total sous-système 22	110 227,00 €	- €	- €	- €	- €	5 010,32 €	5 010,32 €	5 010,32 €	5 010,32 €	5 010,32 €	5 010,32 €	5 010,32 €	5 010,32 €
Total sous-système 23	16 534,05 €	- €	- €	- €	- €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	3 006,19 €	751,55 €
Total sous-système 24	83 505,69 €	- €	- €	- €	- €	7 261,36 €	7 261,36 €	7 261,36 €	7 261,36 €	7 261,36 €	7 261,36 €	7 261,36 €	1 830,88 €
Total sous-système 25	53 194,64 €	- €	- €	- €	- €	2 417,94 €	2 417,94 €	2 417,94 €	2 417,94 €	2 417,94 €	2 417,94 €	2 417,94 €	607,84 €
Total sous-système 26	11 323,36 €	- €	- €	- €	- €	1 415,42 €	1 415,42 €	1 415,42 €	1 415,42 €	1 415,42 €	1 415,42 €	1 415,42 €	359,81 €
Total sous-système 27	8 303,27 €	- €	- €	- €	- €	1 037,91 €	1 037,91 €	1 037,91 €	1 037,91 €	1 037,91 €	1 037,91 €	1 037,91 €	264,97 €
TOTAL LOYERS D'INVESTISSEMENT	283 088,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 894,50 €	17 894,50 €	17 894,50 €	17 894,50 €	17 894,50 €	17 894,50 €	17 894,50 €	4 438,28 €

Ouverture AP PPP Avenant 7

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 7												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total autorisation de programme prévisionnel													
Total sous-système 28	71 297,43 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	16 766,45 €	16 766,45 €	16 766,45 €	16 766,45 €	4 191,61 €
Total sous-système 29	55 207,14 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	13 801,79 €	13 801,79 €	13 801,79 €	13 801,79 €	3 450,45 €
Total sous-système 30	66 261,05 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 590,84 €	15 590,84 €	15 590,84 €	15 590,84 €	3 897,71 €
Total sous-système 31	20 374,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 793,96 €	4 793,96 €	4 793,96 €	4 793,96 €	1 198,19 €
TOTAL LOYERS INVESTISSEMENTS	213 099,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 502,59 €	47 502,59 €	47 502,59 €	47 502,59 €	12 738,26 €

TOTAL LOYERS D'INVESTISSEMENT	17 858 696,50	6 542,14	619 574,50	683 314,83	1 101 718,41	1 774 409,64	1 820 078,59	1 865 935,63	1 880 691,21	1 928 193,80	1 931 644,25	1 931 644,25	1 931 644,25	383 305,00
TOTAL OUVERTURE AP/CP	17 858 696,50	6 542,14	619 574,50	683 314,83	1 101 718,41	1 774 409,64	1 820 078,59	1 865 935,63	1 880 691,21	1 928 193,80	1 931 644,25	1 931 644,25	1 931 644,25	383 305,00

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO - BS 2017
Autorisation d'engagement et crédits de paiement – PPP SISMO – Loyer d'exploitation

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT
ET
CREDIT DE PAIEMENT**

Programme : PPP SISMO

Ouverture AP PPP initial

En. € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO												
	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel	137 542,48 €	85 354,23 €	352 274,25 €	363 289,03 €	830 169,39 €	884 337,72 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	828 014,92 €	207 693,74 €
Total sous-système 1	9 624 350,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	21 970,01 €
Total sous-système 2	993 257,43 €	74 071,75 €	90 854,80 €	92 154,49 €	95 415,36 €	93 970,84 €	87 890,03 €	87 890,03 €	87 890,03 €	87 890,03 €	87 890,03 €	87 890,03 €	87 890,03 €
Total sous-système 3	5 807 353,95 €	354 903,09 €	540 871,39 €	551 033,94 €	568 574,18 €	581 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	525 475,87 €	87 579,31 €
Total sous-système 4	1 041 847,50 €	- €	- €	42 896,25 €	128 055,44 €	128 734,66 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	120 467,52 €	19 456,00 €
Total sous-système 5	208 624,59 €	- €	- €	- €	23 542,58 €	27 024,61 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	25 289,14 €	6 322,28 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	137 542,48 €	1 264 429,07 €	1 483 600,43 €	1 554 373,76 €	1 835 756,94 €	1 896 044,95 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	1 587 127,48 €	343 621,38 €

* TVA 20% au 01/01/2014
 * Prix révisé (P1) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syneco public pour l'année 2014 : 246,60 (Mars 2014) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)
 Indice Syneco public pour l'année 2015 : 248,70 (Janvier 2015) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)
 Indice Syneco public pour l'année 2016 : 252,40 (Janvier 2016) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)
 Indice Syneco public pour l'année 2017 : 258,40 (Janvier 2017) - Signature du contrat principal Mars 2010 (Po=230,60)

Ouverture AP PPP Avenant 1

En. € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 1												
	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel	1 643 253,45 €	70 469,09 €	142 619,58 €	145 005,53 €	147 675,56 €	148 489,03 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	142 273,54 €	35 352,38 €
Total sous-système 6	980 186,01 €	22 870,03 €	92 975,25 €	94 982,37 €	96 272,39 €	96 802,68 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	92 187,41 €	23 046,85 €
Total sous-système 7	107 740,44 €	- €	5 561,11 €	11 230,99 €	11 322,31 €	11 445,02 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	10 899,36 €	2 724,84 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	2 651 173,90 €	93 439,11 €	241 156,54 €	251 229,94 €	259 330,26 €	259 736,74 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	245 360,30 €	61 124,08 €

* TVA 20% au 01/01/2014
 * Prix révisé (P1) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syneco public pour l'année 2014 : 246,20 (Mars 2014) - Signature du avenant Juin 2012 (Po=240,30)
 Indice Syneco public pour l'année 2015 : 248,20 (Avril 2015) - Signature du avenant Juin 2011 (Po=240,30)
 Indice Syneco public pour l'année 2016 : 254,60 - Signature du avenant Juin 2011 (Po=240,30)
 Indice Syneco public pour l'année 2017 : NC - Signature du avenant Juin 2011 (Po=240,30)

Ouverture AP PPP Avenant 2

En. € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 2												
	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel	233 831,36 €	- €	6 082,86 €	24 569,38 €	24 661,51 €	25 097,62 €	24 412,80 €	24 412,80 €	24 412,80 €	24 412,80 €	24 412,80 €	24 412,80 €	6 103,20 €
Total sous-système 9	733 454,55 €	- €	- €	14 453,71 €	14 507,90 €	14 728,14 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	14 361,60 €	3 690,40 €
Total sous-système 10	67 462,45 €	- €	- €	3 897,19 €	7 748,54 €	7 866,72 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	7 670,40 €	1 871,60 €
Total sous-système 11	85 475,59 €	- €	- €	4 943,40 €	9 828,70 €	9 863,50 €	9 729,80 €	9 729,80 €	9 729,80 €	9 729,80 €	9 729,80 €	9 729,80 €	2 432,40 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	919 310,16 €	0,00 €	6 082,86 €	47 863,85 €	58 749,66 €	67 526,97 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	56 174,40 €	14 043,60 €

* TVA 20% au 01/01/2014
 * Prix révisé (P1) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syneco public pour l'année 2014 : 246,20 (Mars 2014) - Signature du avenant Juin 2012 (Po=245)
 Indice Syneco public pour l'année 2015 : 248,20 (Avril 2015) - Signature du avenant Juin 2012 (Po=245)
 Indice Syneco public pour l'année 2016 : 254,60 - Signature du avenant Juin 2012 (Po=245)
 Indice Syneco public pour l'année 2017 : NC - Signature du avenant Juin 2012 (Po=245)

Ouverture AP PPP Avenant 3

En. € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 3												
	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel	15 976,04 €	- €	- €	- €	1 473,38 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	1 884,51 €	471,13 €
Total sous-système 13	472 267,13 €	- €	- €	- €	30 486,86 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	60 937,69 €	15 234,42 €
Total sous-système 15	321 641,92 €	- €	- €	- €	20 751,09 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	41 502,18 €	10 375,55 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	803 885,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 633,32 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	104 324,38 €	26 081,10 €

* TVA 20% au 01/01/2014
 * Prix révisé (P1) jusqu'en 2014, au-delà Prix de base (P0)
 Indice Syneco public pour l'année 2014 : 246,50 (Novembre 2014) - Signature du avenant Novembre 2012 (Po=245,60)
 Indice Syneco public pour l'année 2015 : 252,40 (Septembre 2015) - Signature du avenant Novembre 2013 (Po=245,60)
 Indice Syneco public pour l'année 2016 : 257,00 - Signature du avenant Novembre 2013 (Po=245,60)
 Indice Syneco public pour l'année 2017 : NC - Signature du avenant Novembre 2013 (Po=245,60)

Ouverture AP PPP Avenant 4

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 4													
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022	
Total autorisation d'engagement prévisionnel														
Total sous-système 16	350 168,19 €	- €	- €	- €	- €	43 596,84 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	48 251,46 €	12 082,87 €	
Total sous-système 17	30 919,12 €	- €	- €	- €	- €	3 340,94 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	4 412,51 €	1 103,13 €	
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	381 087,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 963,97 €	52 963,97 €	52 963,97 €	52 963,97 €	52 963,97 €	52 963,97 €	52 963,97 €	13 165,99 €	

Indice Synthe publié pour l'année 2015 : 248,20 (Avril 2015) - Signature de l'avenant Juin 2014 (P=244,70)
 Indice Synthe publié pour l'année 2016 : 254,00 - Signature de l'avenant Juin 2014 (P=244,70)
 Indice Synthe publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Juin 2014 (P=244,70)

Ouverture AP PPP Avenant 5

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel													
Total sous-système 18	5 671,72 €	- €	- €	- €	- €	- €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	891,47 €	222,87 €
Total sous-système 19	46 623,71 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	7 459,79 €	1 684,95 €
Total sous-système 20	10 939,01 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	1 750,08 €	437,52 €
Total sous-système 21	7 521,54 €	- €	- €	- €	- €	- €	341,89 €	1 367,55 €	1 367,55 €	1 367,55 €	1 367,55 €	1 367,55 €	341,89 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	70 664,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 443,24 €	11 468,90 €	11 468,90 €	11 468,90 €	11 468,90 €	11 468,90 €	2 867,23 €

Indice Synthe publié pour l'année 2016 : 254,00 - Signature de l'avenant Juin 2015 (P=248,20)
 Indice Synthe publié pour l'année 2017 : NC - Signature de l'avenant Juin 2015 (P=248,20)

Ouverture AP PPP Avenant 6

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 6												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
Total autorisation d'engagement prévisionnel													
Total sous-système 22	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 23	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 24	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 25	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 26	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total sous-système 27	3 648,37 €	- €	- €	- €	- €	- €	456,05 €	608,06 €	608,06 €	608,06 €	608,06 €	608,06 €	152,02 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	3 648,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	456,05 €	608,06 €	608,06 €	608,06 €	608,06 €	608,06 €	152,02 €

Indice Synthe publié pour l'année 2017 : 254,40 - Signature de l'avenant Juin 2016 (P=253,40)

Ouverture AP PPP Avenant 7

En € T.T.C	PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 7												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total autorisation de programme prévisionnel													
Total sous-système 28	60 081,53 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 786,24 €	11 786,24 €	11 786,24 €	11 786,24 €	2 946,58 €
Total sous-système 29	28 961,35 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 429,37 €	7 237,83 €	7 237,83 €	7 237,83 €	1 909,45 €
Total sous-système 30	20 676,63 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 865,09 €	4 865,09 €	4 865,09 €	4 865,09 €	1 216,27 €
Total sous-système 31	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	99 719,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 079,71 €	23 889,16 €	23 889,16 €	23 889,16 €	5 972,29 €
TOTAL LOYERS D'EXPLOITATION	22 200 117,86 €	137 542,48 €	1 357 868,18 €	1 730 840,23 €	2 048 487,38 €	2 166 570,21 €	2 056 549,82 €	2 057 727,50 €	2 079 807,21 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	466 427,68 €
TOTAL OUVERTURE AECPP	22 200 117,86 €	137 542,48 €	1 357 868,18 €	1 730 840,23 €	2 048 487,38 €	2 166 570,21 €	2 056 549,82 €	2 057 727,50 €	2 079 807,21 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	2 081 616,67 €	466 427,68 €

Ouverture AP PPP Avenant 5

		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5												
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
En € T.T.C	Total autorisation d'engagement prévisionnel													
	Total sous-système 18	€	€	€	€	€	€	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	213,72 €	36,80 €
	Total sous-système 19	€	€	€	€	€	€	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	157,49 €	26,38 €
	Total sous-système 20	€	€	€	€	€	€	406,62 €	406,62 €	406,62 €	406,62 €	406,62 €	406,62 €	66,11 €
	Total sous-système 21	€	€	€	€	€	€	181,11 €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	181,11 €	30,34 €
	TOTAL LOYERS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	958,94 €	958,94 €	958,94 €	958,94 €	958,94 €	958,94 €	160,62 €

Ouverture AP PPP Avenant 5

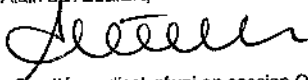
		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 5												
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	11/2022
En € T.T.C	Total autorisation d'engagement prévisionnel													
	Total sous-système 22	€	€	€	€	€	€	729,44 €	1 373,17 €	1 373,17 €	1 373,17 €	1 376,17 €	1 376,17 €	230,84 €
	Total sous-système 23	€	€	€	€	€	€	108,42 €	206,73 €	206,73 €	206,73 €	206,73 €	206,73 €	34,83 €
	Total sous-système 24	€	€	€	€	€	€	1 057,18 €	968,83 €	968,83 €	968,83 €	968,83 €	968,83 €	167,28 €
	Total sous-système 25	€	€	€	€	€	€	352,02 €	668,09 €	668,09 €	668,09 €	668,09 €	668,09 €	111,40 €
	Total sous-système 26	€	€	€	€	€	€	206,07 €	129,78 €	129,78 €	129,78 €	129,78 €	129,78 €	21,74 €
	Total sous-système 27	€	€	€	€	€	€	151,11 €	95,16 €	95,16 €	95,16 €	95,16 €	95,16 €	15,94 €
	TOTAL LOYERS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 605,20 €	3 473,61 €	3 473,61 €	3 473,61 €	3 473,61 €	3 473,61 €	581,83 €

Ouverture AP PPP Avenant 7

		PREVISION D'OUVERTURE CP SISMO AVENANT 7												
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En € T.T.C	Total autorisation de programme prévisionnel													
	Total sous-système 28	€	€	€	€	€	€	€	€	759,22 €	1 025,62 €	1 025,62 €	1 025,62 €	171,79 €
	Total sous-système 29	€	€	€	€	€	€	€	€	595,96 €	794,61 €	794,61 €	794,61 €	133,10 €
	Total sous-système 30	€	€	€	€	€	€	€	€	715,28 €	953,71 €	953,71 €	953,71 €	158,78 €
	Total sous-système 31	€	€	€	€	€	€	€	€	219,94 €	293,25 €	293,25 €	293,25 €	49,12 €
	TOTAL LOYERS EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 309,40 €	3 067,20 €	3 067,20 €	3 067,20 €	513,76 €
	TOTAL LOYERS FINANCIERS	3 324 654,69 €	126 932,87 €	125 067,85 €	191 009,53 €	330 256,84 €	337 014,79 €	340 578,94 €	341 447,34 €	343 747,74 €	344 514,54 €	344 514,54 €	344 514,54 €	62 285,76 €
	TOTAL OUVERTURE AE/CP	92 769,43 €	126 932,87 €	125 067,85 €	191 009,53 €	330 256,84 €	337 014,79 €	340 578,94 €	341 447,34 €	343 747,74 €	344 514,54 €	344 514,54 €	344 514,54 €	62 285,76 €

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE - 60 - SMTCO		BS	2017
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président, Alain LETELLIER,
A Beauvais, le 20/06/2017
Le Président, Alain LETELLIER,




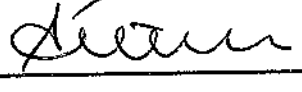
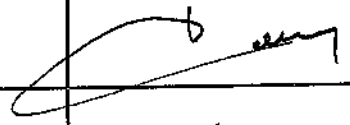



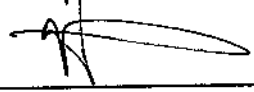
Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Beauvais, le 20/06/2017

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

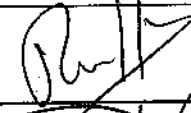
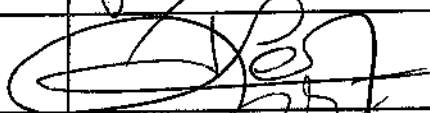
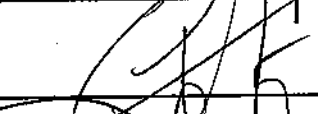
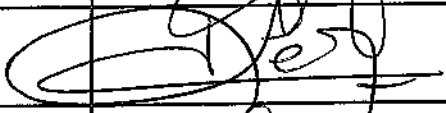
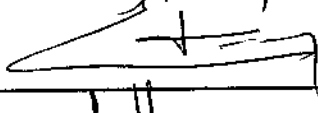

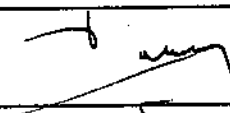

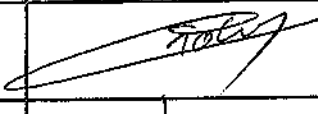


25
18
18
18
0
0

Date de convocation : 15/05/2017

Les membres du Comité syndical,

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Michel FOUBERT	Frédérique LEBLANC	
Manoëlle MARTIN <i>pour le A. LETELLIER.</i>	Jean CAUWEL	
Daniel LEGA	Samira HERIZI	
Claire MARAIS-BEUIL	Florence ITALIANI	
Martine BORGEO <i>pour le A. GUERAS</i>	Jean DESESSART	
Gilles SELLIER	Charles LOCQUET	DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
Gérard AUGER	Iham ALET	LE 23 JUN 2017
Caroline CAYEUX	Franck PIA	
Jacques DORIDAM	Christian SADOWSKI	
Robert CHRISTIAENS	Jean-François DUFOUR	
Gérard WEYN	Jean-Baptiste RIEUNIER	
Frédéric TANGUY	Didier ROSIER	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Rémy RUFFAULT	Evelyne BLANQUET	
Philippe MARINI <i>pouvoir à N. LEDAY</i>	Jean-Claude GRANIER	
Michel ARNOULD	Jean-Noël GUESNIER	
Nicolas LEDAY	Leurent PORTEBOIS	
Denis VANHOUTTE <i>pouvoir à N. SPEMENT</i>	Gérard LIRENS	
Jean-Claude PELLERIN	Pascal DIZENGREMEL	
Daniel GUEDRAS	Philippe GUALDO	
Bruno FORTIER	Michel SPEMENT	
Xavier ROBICHE	Patrick DURVIGQ	
Arnaud DUMONTIER <i>pouvoir à N. ROUJAN</i>	Michel ROBY	
Stéphane DESEINE	Michel TRIAIL	
Michel DESSAUX	Anne THELOT	

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUN 2017



Certifié exécutoire par le Président, Alain LETELLIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le *RAA 20/6 2017*

A Beauvais, le *26 JUN 2017*

Letellier

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le **Comité syndical** dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

LE 23 JUIN 2017



Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20 - 5 relatif au :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017 ET REPORTS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

-
- **DECIDE** d'accorder au titre de 2017 les subventions figurant dans le tableau ci-annexé.
Ces subventions feront l'objet d'un arrêté d'attribution.
Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 – Autres charges d'activités (subv. de fonctionnement) – et au chapitre 204 – subventions d'équipement versées.
 - **DECIDE** de reporter pour un délai d'un an supplémentaire les subventions accordées figurant dans le tableau ci-annexé. Ces subventions feront l'objet d'un arrêté de report d'un délai d'un an.
-



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017





CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -	
	H.T.	T.T.C.			
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Proposer une offre de transport collectif attractive entre Beauvais et Amiens pour faciliter l'accès aux deux pôles d'emplois et universitaires. > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif. <p>Moyens mis en place pour renforcer l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Augmentation du nombre de services : <ul style="list-style-type: none"> - Hors période estivale : 15 A/R par jour au lieu de 11, 7 A/R au lieu de 4 le samedi et 5 A/R le dimanche au lieu de 3. - Durant période estivale : 6 A/R par jour > 5 A/R express par jour via l'autoroute A16 et 13 A/R par jour semi-directs, > Nouveaux arrêts desservis sur Amiens (Hôpital Sud) et Beauvais (Parc Municipal), > Amélioration de la desserte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (arrêt systématique dans les deux sens sur les trajets semi-directs), > Amélioration de la qualité environnementale des véhicules (passage norme euro VI), > Agrandissement des soutes pour pouvoir y loger des vélos, > Mise en place du Wi-Fi. <p>Fréquentations : (source SISMO) Pour 2016 : 107 518 validations remontées soit une augmentation de 2,2% par rapport à 2015.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Contribution financière forfaitaire + Indexation</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé y compris site Internet, du partenaire SMTCO > Apposition du logo Oise Mobilité sur les cars de la ligne routière "Amiens/Beauvais" > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, définition des cahiers des charges, etc.). 	337 533,36 €	/	40%	135 013,34 €	
<p>N° de dossier : 13 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Ligne régionale de cars : Ligne routière " Amiens / Beauvais "</p> <p>Ligne régionale de cars : Ligne routière " Amiens / Beauvais "</p> <p>Création de la ligne au 01/09/2006</p> <p>Durée DSP actuelle : 7 ans Début : 1er janvier 2014 Fin : 31 décembre 2020 Déléguataire : KEOLIS depuis le 01/01/2014</p> <p>A partir de septembre 2017, la ligne n°30 Amiens-Beauvais sera identifiée sous la ligne n°42.</p>	<p align="center">DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE DE L'OISE LE 23 JUIIN 2017</p>			40%	135 013,34 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				337 533,36 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				135 013,34 €	

FONCTIONNEMENT



CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 14 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Ligne régionale de cars :</p> <p>Ligne routière "Gisors / Cergy"</p> <p>Durée DSP actuelle : 7 ans Début : 01/01/2014 Fin : 31/12/2020 Délégué : Vexin Bus (Grise)l</p> <p>A partir de septembre 2017, la ligne n°27 Gisors- Cergy sera identifiée sous la ligne n°49.</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir et améliorer une offre de transports collectifs attractive entre le sud-ouest de l'Oise et Cergy en encourageant le report modal de la voiture individuelle. Moyens mis en place pour renforcer l'offre : > Amélioration de la desserte en proposant 2 allers-retours supplémentaires par jours ouvrés, soit 14 A/R au lieu de 12 du lundi au vendredi. > Mise en place de véhicules neufs. > En octobre et novembre 2014, mise en place de doublage pour pallier à des problèmes de surcharge. Ajout d'une course à 6h48 dans le sens Gisors/Cergy et ajout d'une course à 16h45 dans le sens Cergy/Gisors. > En janvier 2017, mise à jour des tarifs et des horaires. <p>Fréquentation : (Source billettique SISMO) Mise en place de la billettique SISMO le 01/01/2015 74 622 validations en 2016 soit une augmentation de +17% par rapport à 2015.</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Contribution financière forfaitaire + indexation pour le tronçon limité à Trie-Château - Cergy.</p> <p>Trie-Château est la première commune desservie dans l'Oise. La participation est calculée au prorata des km bénéficiant aux usagers de l'Oise, soit 37 km sur 55 km que compte la ligne. Exo de TVA</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Apposition du logo Oise Mobilité sur les cars de la ligne routière "Gisors/Cergy". > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	213 972,66 €	/	15%	32 095,90 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		213 972,66 €	-	15%	32 095,90 €

Contribution financière forfaitaire 2017 :
636 135 € (= assiette totale)

Plan de financement de l'opération totale :

- SMTCCO : 10 %
- Région Haute Normandie : 50 %
- Département de l'Eure : 10%
- Région Hauts de France : 30 %



CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Contribution financière forfaitaire		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 15 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Ligne régionale de cars :</p> <p>Ligne routière "Crépy-en-Valois / Roissy"</p> <p>Création de la ligne au 01/12/2009</p> <p>Durée DSP actuelle : 5 ans</p> <p>Début : 1er janvier 2016</p> <p>Fin : 31 décembre 2020</p> <p>Déléguataire : CSR Finand Chartot</p> <p>A partir de septembre 2017, la ligne n°32 Crépy-en-Valois - Roissy sera identifiées sous la ligne n°41.</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Proposer une offre de transport collectif attractive destinée essentiellement à une clientèle commerciale effectuant des déplacements domicile/travail ou domicile/loisirs, entre Crépy et Roissy afin de faciliter l'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG. > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif. <p>Moyens mis en place pour renforcer l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Amplitude horaire maximale du service : De 4h00 à 00h30 avec 16 allers/retours par jour du lundi au vendredi et 11 par jour le week-end (au départ de Crépy). Service circulant 7 jours/7. > Service en extrême journée pour pallier au manque de service ferroviaires en gares de Crépy en Valois et Nanteuil le Haudouin, > Faciliter l'intermodalité. > Correspondance des services routiers avec les horaires des trains en provenance ou à destination de Soissons et Laon en gare de Crépy et Nanteuil. > Janvier 2015 : création d'un arrêt à Lagny-le-Sec, situé à deux pas de la RN 2, sur la Zone Industrielle de Bananfosse et bénéficiant d'un stationnement facile. <p>Fréquentations (source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2016 : 30 405 validations. . Année 2015 : 21 903 validations. . Année 2014 : 20 002 validations. <p>Les salariés représentent 83% de la fréquentation.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Contribution financière forfaitaire + indexation</p> <p>Exo de TVA</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Apposition du logo Oise Mobilité sur les cars de la ligne routière "Soissons / Crépy / Nanteuil / Roissy". > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, définition des cahiers des charges, etc...). 	437 986,55 €	/	175 194,62 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				175 194,62 €



CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Loyer annuel des véhicules neufs - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -	
	H.T.	T.T.C.			
<p>N° de dossier : 16 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Renouvellement des cars pour l'exploitation de la ligne de transport régionale routière "Picardie Roissy - Creil / Senlis"</p> <p>Durée DSP actuelle : 9 ans Début : 1er janvier 2012 Fin : 31 décembre 2020 Déléguataire : Les cars Charlots</p> <p>Avenant n° 3 (intégrant WIFI et bus supplémentaire) du 27.06.2014</p>	<p>La nouvelle DSP a mis en place des nouveaux dispositifs pour la ligne routière Picardie Roissy-Creil /Senlis qui contribuent à l'amélioration du service et bénéficieraient directement aux usagers comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de correspondance sur les 3 axes ferroviaires au départ et à l'arrivée en gare de Creil, - l'engagement du transporteur sur les différentes mesures en matière de protection de l'environnement (diminution du nombre de CO²), - la mise en place d'une procédure de contrôle de la qualité du service avec un mécanisme de bonus/maius, - l'amélioration du niveau de confort dans les cars (matériel roulant neuf, équipement embarqué pour l'installation du système d'information en temps réel et de la billetterie). <p>Par ailleurs, un car supplémentaire a été mis en place sur cette ligne depuis l'été 2014.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Amélioration du niveau qualitatif du parc roulant (entièrement neuf) afin de rendre plus attractive cette ligne, > Cars accessibles, aux normes Euro V (et un car aux normes Euro VI), > Cars équipés de WIFI à compter du 01/10/2014. <p>Fréquentations (source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2016 : 145 549 validations. . Année 2015 : 141 913 validations. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Participation financière sur la partie loyers des véhicules neufs de la DSP</p> <p>Exo de TVA</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur les cars de la ligne routière "Picardie Roissy - Creil / Senlis", > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, définition des cahiers des charges, etc...). 	69 044,00	/	40%	27 617,60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				40%	27 617,60 €

FONCTIONNEMENT



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 27 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Contribution forfaitaire - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
			H.T.		
<p>Reconduction des mesures de renforts et d'adaptation de l'offre de transport en heure creuse, des déplacements domicile / travail et mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires</p> <p>Durée DSP actuelle : 12 ans Début : 1er janvier 2009 Fin : 31 décembre 2020</p> <p>Lot 1 : Secteur Ouest Délégué : ATRIOM du Beauvaisis</p> <p>Lot 2 : Secteur Sud Est Délégué : Keolis Réseau Départemental Sud Oise</p> <p>Lot 3 : Secteur Nord Est Délégué : ATRIOM du Compiégnois</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'offre de transport en heures creuses, > Favoriser les déplacements domicile / travail, > Mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires, > Offrir une alternative à la voiture particulière vers les gares à forte fréquentation. <p>Fréquentations (source SISMO - Année 2016) : Renforcement offre : 1 010 502 validations (- 3% par rapport à 2015), Rabattement gares : 618 329 validations (- 1,6% par rapport à 2015), Soit au total 1 628 831 validations (-2,5% par rapport à 2015).</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Contribution forfaitaire (R5 DSP) Exo TVA</p> <p>Suite au transfert de compétence prévu par la loi NOTRE, la subvention sera versée au CD60 ou au Conseil Régional des Hauts de France, en totalité ou au prorata, en fonction des conventions signées entre les deux parties.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	<p>Renforcement de l'offre :</p> <p align="right">337 857,86 €</p>	135 143,14 €	40%	134 634,49 €
FONCTIONNEMENT					
			607 126,85 €	40% & 50%	269 777,63 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Compensation tarifaire - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 28 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Maintien et poursuite des mesures de tarification harmonisée et unifiée sur les lignes interurbaines du réseau départemental</p> <p>Durée DSP actuelle : 12 ans Début : 1er janvier 2009 Fin : 31 décembre 2020</p> <p>Lot 1 : Secteur Ouest Délégué : ATRIOM du Beauvaisis</p> <p>Lot 2 : Secteur Sud Est Délégué : Keolis Réseau Départemental Sud Oise</p> <p>Lot 3 : Secteur Nord Est Délégué : ATRIOM du Compiégnois</p>	<p>Le Département a décidé au 01/01/2014 d'unifier sa gamme tarifaire complète sur l'ensemble des lignes interurbaines de voyageurs du réseau départemental (Secteur Keolis/Secteur ATRIOM).</p> <p>Tarif 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billet unitaire à 3€, - Carnet de 10 voyages à 15€, - Abonnement mensuel à 40€, - Abonnement mensuel jeune (-26 ans) à 20€. <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'usage du transport collectif sur le réseau départemental de lignes interurbaines. <p>Équivalences (source SISMO - Année 2016) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation commerciale totale : 898 098 validations (- 8 % par rapport à 2015). - Abonnement mensuel jeune (-26 ans) : 176 014 validations (+5% par rapport à 2015). <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Compensation tarifaire (R3 DSP).</p> <p>Suite au transfert de compétence prévu par la loi NOTRE, la subvention sera versée au CD60 ou au Conseil Régional des Hauts de France, en totalité ou au prorata, en fonction des conventions signées entre les deux parties.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Respect de l'objectif du SMTCO d'harmonisation des titres de transport, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	2 775 981,50 €	40%	1 110 392,60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		-	2 775 981,50 €	40%	1 110 392,60 €



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 29 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Transport isarten en Véhicule Adapté : TIVA</p> <p>Durée marché actuel : 36 mois Début : 01/01/2014 Fin : 31/12/2017 Délégué : Transport Personnalisé du Valois (TPV)</p> <p>Services dont bénéficieront tous les réseaux membres du SMTCCO de l'Oise, par application de conventions de délégation de compétences signées entre le CD60 et les 11 AOM urbaines ainsi qu'une convention de délégation avec la Région Hauts de France depuis 2017 (loi NOTRE)</p>		1 809 000,00 €	40%	723 600,00 €
<p>A l'issue de la procédure de dialogue compétitif engagée en septembre 2013, l'offre de l'entreprise les Transports Personnalisés du Valois a été retenue pour assurer l'exploitation des services de transport collectifs à la demande, dont le service en faveur des personnes adultes handicapées à 80%, en remplacement du service Oise Mobilité Transport Adapté exploité jusqu'au 31/12/2013 par voie de DSP par la société Libéole.</p> <p>Depuis le 01/01/2014, ce service se dénomme TIVA.</p> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer les possibilités de déplacement des personnes à mobilité réduite (les personnes majeures justifiant d'une carte d'invalidité d'au moins 80%). <p>Fréquentations (Source CD60) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2016 : 91 900 voyages/an porte à porte, 11 300 utilisateurs/an. . Année 2015 : 96 458 voyages/an porte à porte, 11 057 utilisateurs/an. . Année 2014 : 90 555 voyages/an porte à porte, 10 272 utilisateurs/an. <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation du service "TIVA porte à porte" sous réserve de l'obtention par le CD60 de délégations de compétence transport de la Région et des AOM.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Apposition du logo SMTCCO sur les véhicules selon la charte graphique. 	-	1 809 000,00 €	40%	723 600,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	-	1 809 000,00 €	40%	723 600,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Coût des km supplémentaires - 1er semestre 2017 -		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2017
	H.T. En €	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 34 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Refonte du réseau Corolis : Mise en place du cadencement sur les lignes CHRONO et renforcement de l'offre sur la ligne 3</p> <p>Marché initial : Durée DSP : 6 ans Début : 1er janvier 2016 Fin : 31 décembre 2021 Déléguataire : CABARO</p> <p>Date de début de l'opération : 29 août 2016</p>	206 418,50 €	/	50%	103 209,25 €
<p>Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, la restructuration du réseau Corolis a été proposée pour une meilleure lisibilité.</p> <p>Depuis le 29/08/2016, le nouveau réseau Corolis est structuré autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 lignes à haut de niveau de service « Chrono 1 » et « Chrono 2 » : . Chrono 1 : Saint-Jean / Argentine voit son offre augmentée de 11% soit 60 A/R par jour avec un cadencement à 10 min en HP et 15 min en HC. . Chrono2 : Hôpital / Delle, fréquence augmentée avec 10 allers-retours supplémentaires par jour et un cadencement à 15 mn toute la journée. - Ligne 3, propose une desserte de la gare SNCF pour les usagers travaillant en zone d'activités de Ther, avec une fréquence à 30 mn toute la journée. <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'attractivité et la fréquentation du réseau, > Favoriser les déplacements domicile-travail, > Favoriser le report modal vers les transports collectifs. <p><u>Fréquentations :</u> (source SISMO)</p> <p>Sur 2016, 2 079 297 validations réalisées sur ces 3 lignes.</p> <p><u>Prise en charge du SMTCO :</u></p> <p>Coût des kms supplémentaires pour l'amélioration des lignes Chrono 1, Chrono 2 et la ligne 3.</p> <p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique Oise Mobilité, > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO (SISMO), > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	206 418,50 €	-	50%	103 209,25 €
FONCTIONNEMENT	TOTAL FONCTIONNEMENT en €	-	50%	103 209,25 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 34 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Coût des km supplémentaires - 2nd semestre 2017 -		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>Reporte du réseau Corolis : Mise en place du cadencement sur les lignes CHRONO et renforcement de l'offre sur la ligne 3</p> <p>Marché initial : Durée DSP : 6 ans Début : 1er janvier 2016 Fin : 31 décembre 2021 Dégagataire : CABARO</p> <p>Date de début de l'opération : 28 août 2016</p>	<p>Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, la restructuration du réseau Corolis a été proposée pour une meilleure lisibilité.</p> <p>Depuis le 28/08/2016, le nouveau réseau Corolis est structuré autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 lignes à haut de niveau de service « Chrono 1 » et « Chrono 2 » : . Chrono 1, Saint-Jean / Argentine voit son offre augmentée de 11% soit 60 A/R par jour avec un cadencement à 10 min en HP et 15 min en HC. . Chrono2, Hôpital / Delle, fréquence augmentée avec 10 allers-retours supplémentaires par jour et un cadencement à 15 mn toute la journée. - Ligne 3, propose une desserte de la gare SNCF pour les usagers travaillant en zone d'activités de Ther, avec une fréquence à 30 mn toute la journée. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'attractivité et la fréquentation du réseau, > Favoriser les déplacements domicile-travail, > Favoriser le report modal vers les transports collectifs. <p>Fréquentations : (source SISMO) Sur 2016, 2 079 287 validations réalisées sur ces 3 lignes.</p> <p>Prise en charge du SMTCO : Coût des kms supplémentaires pour l'amélioration des lignes Chrono 1, Chrono 2 et la ligne 3.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique Oise Mobilité, > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO (SISMO), > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	206 418,50 €	/	50%	103 209,25 €
FONCTIONNEMENT		206 418,50 €	-	50%	103 209,25 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2017 -		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 35 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Création d'une desserte pour nouveau centre pénitentiaire de Beauvais</p> <p>Date de début de l'opération : 01/12/2015</p> <p>Expérimentation d'un an - marché spécifique</p> <p>Intégration de la ligne dans la DSP lors de la restructuration du réseau en août 2016.</p> <p>Passage en Ligne Virtuelle le 26/04/2016 - Réservation préalable auprès de la centrale Oise Mobilité</p>	25 106,00 €	/	50%	12 553,00 €
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	25 106,00 €		50%	12 553,00 €

FONCTIONNEMENT



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C		
N° de dossier : 35 - 2017 du 20/06/2017 Création d'une desserte pour le nouveau centre pénitentiaire de Beauvais Date de début de l'opération : 01/12/2015 Expérimentation d'un an - marché spécifique Intégration de la ligne dans la DSP lors de la restructuration du réseau en août 2016. Passage en Ligne Virtuelle le 26/04/2016 - Réservation préalable auprès de la centrale Oise Mobilité	La nouvelle prison de Beauvais est excentrée du cœur de ville et n'étant pas reliée au réseau urbain, la CAB a mis en place une liaison spécifique au départ de la gare SNCF et à destination du centre pénitentiaire quatre jours par semaine à partir du 29/11/2015, à raison de 2 allers/retours matin et 2 allers/retours après-midi, permettant aux familles de rendre visite à leurs proches au moment des parloirs. Les arrêts urbains situés sur le parcours seront desservis sur demande. La tarification appliquée sur ce service est identique à celle du réseau urbain Corolis. Objectifs : > Répondre aux besoins en mobilité en proposant une offre de service aux visiteurs du centre pénitentiaire. > Favoriser l'intermodalité bus/train en gare de Beauvais. Fréquentations : (Source Oise Mobilité) En 2016, de mai à décembre : 294 personnes transportées - 30 clients enregistrés Prise en charge du SMTCCO : Déficit d'exploitation de la desserte du centre pénitentiaire Budget Annexe transport Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO.	25 106,00 €	/	50%	12 553,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		25 106,00 €		50%	12 553,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 36 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Participation financière - 1er semestre 2017 - En. €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2017
			H.T.		
<p align="center">FONCTIONNEMENT</p> <p>Opération Vélostation sur le pôle intermodal de Beauvais gare SNCF (EX buffet de la gare)</p>	<p>Service de prêt de vélo à tous les publics.</p> <p>Objectifs de l'association BeauVélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pérenniser l'opération en ouvrant le service au tout public en intermodalité dans les pôles d'échanges, > Poursuivre la promotion d'un mode de déplacement doux sur le territoire de la CAB, > Offrir un mode de déplacement non-polluant. <p>Fréquentations :</p> <p>Sur l'année scolaire 2013/2014, 20 vélos en moyenne ont été prêtés par jour, 455 élèves inscrits et 3 566 jours de prêt de vélos.</p> <p>Location de vélos tous publics en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 226 contrats - 364 vélos loués - 10 687 journées de location <p>En attente du rapport d'activité 2016.</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO...</p> <p>Participation financière apportée par la CAB à l'association BeauVélo.</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. 	<p>Participation financière à la mise à disposition gratuite des locaux (ex-buffet de la gare) à l'association BeauVélo par la CAB</p>	5 000,00 €	50%	2 500,00 €
	<p>Aide au fonctionnement pour le service de prêt de Vélo</p>	5 000,00 €	50%	2 500,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				50%	5 000,00 €



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 36 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Participation financière - 2nd semestre 2017 -		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		En €	H.T.		
Opération Vélosation sur le pôle intermodal de Beauvais gare SNCF (EX buffet de la gare)	<p>Service de prêt de vélo à tous les publics.</p> <p>Objectifs de l'association BeauVélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pérenniser l'opération en ouvrant le service au tout public en intermodalité dans les pôles d'échanges. > Poursuivre la promotion d'un mode de déplacement doux sur le territoire de la CAB, > Offrir un mode de déplacement non-polluant. <p>Prévisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'année scolaire 2015/2016, le service Vélyce représente : <ul style="list-style-type: none"> - 8 prêts de vélos en moyenne par jour - 167 lycéens inscrits - 3 150 jours de prêt de vélos - Location de vélos tous publics en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> - 208 contrats - 291 vélos loués - 3 150 journées de location <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Participation financière apportée par la CAB à l'association BeauVélo.</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. 	<p>Participation financière à la mise à disposition gratuite des locaux (ex-buffet de la gare) à l'association BeauVélo par la CAB</p> <p align="center">5 000,00 €</p>	<p>H.T.</p> <p align="center">5 000,00 €</p>	50%	2 500,00 €
		<p>Aide au fonctionnement pour le service de prêt de Vélo</p> <p align="center">5 000,00 €</p>		50%	2 500,00 €
FUNCTIONNEMENT					
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				50%	5 000,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - Le 01/07 et 02/07/2017 Et du 28/08 au 03/09/2017 -		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - Le 01/07 et 02/07/2017 Et du 28/08 au 03/09/2017		
	H.T.	T.T.C.				
<p>N° de dossier : 37 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Renforcement de la navette desservant le plan d'eau du Canada (ligne n° 8)</p> <p>Dates des extensions de desserte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 01/07 et 02/07/2017 - Du 28/08 au 03/09/2017 <p>La ligne n°8 du réseau Corojis dessert la base nautique du Plan d'eau du Canada à raison de 11 rotations sur la période estivale. Initialement programmée du 03/07/2017 au 27/08/2017, la mise en service de cette desserte a été étendue de 9 jours. Cette extension de période représente 900 Km supplémentaires.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de déplacements vers le Plan d'Eau du Canada, pendant toute la période estivale. <p>Fréquentations : (source SISMO) 11 359 validations en 2016</p> <p>Prise en charge du SMTCCO : Déficit d'exploitation</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique Oise Mobilité. > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO (SISMO). > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	REJET	1 830,00 €	/	30%	549,00 €	
<p>Motif du Rejet : Opération d'un coût inférieur à 3 500 € H.T.</p> <p>Conséquence : Non éligible au dispositif d'aide du SMTCCO (Délibération du 06/12/2016)</p>						
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				-	30%	549,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Participation financière - 2nd semestre 2017 - en €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 38 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Nouvelle agence d'accueil du réseau Corolis - Place Clémenceau</p> <p>Date de début de l'opération : sept. 2017 Fin de l'opération : 31 décembre 2021</p> <p>Dérogation pour commencement anticipé accordée le 13/10/2016</p>	<p>Actuellement, l'accueil des usagers du réseau Corolis est peu approprié. L'agence commerciale est partagée avec l'accès d'un parking souterrain et un commerce de proximité.</p> <p>Afin d'améliorer l'accueil des usagers du réseau Corolis, la société Beauvaisis Mobilités a signé un bail de location avec les propriétaires d'un local commercial, situé Place Clémenceau en face du pôle gare urbaine de l'Hôtel de Ville.</p> <p>L'ouverture de la nouvelle agence commerciale est prévue à l'été 2017.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des usagers du réseau Corolis - Favoriser l'accès aux transports - Relayer les informations voyageurs Oise.Mobilité <p>Fréquentations : (source CAB) 35 000 visites estimés pour 2017</p> <p>Prise en charge du SMTCCO : Sur base du Loyer + charges locatives du local d'accueil à la charge de la CAB</p> <p>Ouverture prévisionnelle le 01/07/2017</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Apposition du logo Oise Mobilité sur la devanture de l'agence commerciale, > Mettre à disposition des usagers les supports de communication Oise Mobilité et multi-réseaux de l'Oise > Faire la promotion des outils mis en place par le SMTCCO dans le cadre du SISMO. > Implanter une borne de Rechargement et de Consultation (BRC) devant l'agence commerciale, > Association du SMTCCO aux réunions de travail de l'opération > Prise en charge du loyer de l'agence par la CAB 	12 800,00 €	30%	3 840,00 €
FONCTIONNEMENT		12 800,00 €	30%	3 840,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		12 800,00 €	30%	3 840,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

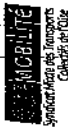
Description de l'opération	Coût de l'étude - 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2017 - En €
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 39 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Elaboration d'un Schéma Directeur Cyclable sur le territoire de la CAB</p> <p>Date de début de l'opération : septembre 2017</p> <p>Date de fin de l'opération : juin 2018</p>	40 000,00 €	/	20%	8 000,00 €
<p>La CAB a porté une démarche volontaire d'élaboration d'un plan de déplacements urbains sur son territoire.</p> <p>Un de ses objectifs était de tripler la part modale des déplacements en vélo.</p> <p>En réponse à cet objectif, la CAB souhaite lancer en 2017 la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable sur son territoire.</p> <p>Ce schéma aura pour vocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Identifier les axes cyclables nouveaux, > Créer un réseau cyclable continu en s'appuyant sur les infrastructures existantes, > Promouvoir les services de location existants, > Développer l'offre de stationnement vélo > Améliorer la signalisation des cheminements cyclables <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser et développer l'usage du vélo > Apaiser la circulation en zone agglomérée > Améliorer les conditions d'utilisation du vélo <p>Prise en charge du SMTCCO :</p> <p>Participation au coût de l'étude</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation du SMTCCO à l'élaboration du cahier des charges et aux réunions de travail > Mise à disposition des données cyclables pour diffusion dans le cadre du SISMO (Oise.Mobilité.fr), > Fait mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. 	40 000,00 €	-	<p>Ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Plan de financement : Département : 20% FREMIE : 20% SMTCCO : 20% CAB : 40 %</p>	8 000,00 €
FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	-	20%	8 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				8 000,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Coût de l'étude - 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T - 2017 - En €
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 40 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Réalisation d'une étude d'opportunité et accompagnement dans la démarche de consultation publique pour l'acquisition de bus 100% électriques</p> <p>Date de début de l'opération : Avril 2017 Date de fin de l'opération : Septembre 2017</p> <p>Dérogation pour commencement anticipé accordée le 05/05/2017</p>	15 000,00 €	/	40%	6 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				6 000,00 €

FONCTIONNEMENT



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 41 - 2017 V2 du 20/06/2017.	Description de l'opération	Coût d'acquisition - 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2017		
			H.T.				
Acquisition de deux bus standards hybrides (Diesel + Electrique) * 1 minibus 20 places	<p>Dans un souci de respect de l'environnement, la CAB souhaite acquérir</p> <p>- 2 nouveaux véhicules hybrides supplémentaires qu'elle mettra à disposition de son délégataire pour assurer les transports urbains.</p> <p>Ces véhicules hybrides sont équipés d'un système de récupération d'énergie aux freinages, cette énergie étant stockée dans des hyper-capacités et réutilisée lors des démarrages.</p> <p>- 1 minibus (diesel hd) urbain surbaissé à la norme Euro 6 et accessible d'une capacité totale de 20 places.</p> <p>Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", d'ici 2018 l'ensemble du parc Corbis sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les véhicules hybrides respectent la norme Euro 6, entrée en vigueur au 1er janvier 2014. > Economie de consommation, > Réduction des rejets de CO2 et des nuisances sonores, > Accessibilité PMR. <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Participation au coût d'acquisition des 2 bus hybrides et d'un minibus 20 places, dans la limite du plafond prévu par délibération du SMTCCO</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation du SMTCCO à l'élaboration du cahier des charges, (les bus seront précablés en vue de l'implantation des équipements SISMO), > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. 	716 670,00 €	272 000,00 €	40% (plafonné)			
		Acquisition de deux bus hybrides		40% (plafonné)			
		Acquisition d'un minibus 20 places	85 000,00 €	40% (plafonné)	44 000,00 €		
<p>Plan de financement pour les 2 bus standards hybrides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMTCCO : 40% - CAB : 30% - Etat (TEPCV) : 30% <p>Plan de financement pour le minibus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMTCCO : 40% - CAB : 60% 							
INVESTISSEMENT							
				TOTAL INVESTISSEMENT en €	801 670,00 €	40%	316 000,00 €



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
Comité syndical du 20/06/2017

INVESTISSEMENT	Description de l'opération	Coût d'acquisition - 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 2017
		H.T.	T.T.C.		
N° de dossier : 47 - 2017 du 20/06/2017. Acquisition de valideurs supplémentaires pour Installation dans les bus du réseau urbain Corolis	<p>Dans le cadre du SSMO, tous les bus du réseau Corolis sont équipés d'un pupitre-valideur et d'un valideur positionné au niveau de la porte centrale du véhicule pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ou au niveau de la porte avant du véhicule.</p> <p>Certaines lignes du réseau Corolis sont confrontées à une forte fréquentation sur certaines plages horaires.</p> <p>Ainsi, afin de fluidifier la montée dans les bus, la CAB souhaite les équiper d'un valideur supplémentaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faciliter la validation des usagers > Lutter contre la fraude <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Coût d'acquisition des 31 valideurs (hors câblage et installation) ; P.U. = 1 136,10 € H.T.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire merition, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, 	36 000,00 €	/	40%	14 400,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT en €		36 000,00 €	-	40%	14 400,00 €



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Compensation tarifaire incises dans la SFE - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C - 2nd semestre 2017
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 06 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Amélioration de service : Meilleure desserte en transport collectif des pôles d'emploi et d'activités, initiée en avril 2012</p> <p>Durée DSP actuelle : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Délégué : Keolis Creil Agglo</p> <p>Avenant 1 en date du 06/02/2013 Avenant 2 en date du 28/01/2014 Avenant 3 en date du 30/12/2016</p> <p>Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cranotey, Creil, Maysee, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Lès Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Dans le cadre de la restructuration de son réseau de transport, l'ex CAC a souhaité mieux desservir en transport en commun les pôles d'activités et d'emplois présents sur le territoire afin de les rendre plus accessibles auprès de ses habitants.</p> <p>Ces lieux pourvoyeurs d'emplois bénéficient ainsi d'une meilleure desserte, que ce soit en termes de fréquences de passages ou en temps de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de Creil (desserte renforcée - 1 desserte supplémentaire toutes les 40 mn), - Centre Ledarc de Montataire (nouvelle desserte - fréquence 60 mn toute la journée), - CIMD / Marchés de l'Oise (desserte renforcée - fréquence 10 mn toute la journée contre 30 mn avant), - Centre administratif de Creil (centre-ville - nouvelle desserte - fréquence 6 mn en heures de pointe), - ZI Villers (desserte renforcée par un raccourcissement du temps de parcours). <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Etendre l'éventail des lieux attractifs accessibles en transport collectif, afin de faciliter les déplacements des actifs travaillant de manière régulière dans ces zones d'activités ou s'y rendant de manière épisodique. > Faciliter la possibilité d'être recruté pour les actifs non occupés, y compris pour ceux qui ne sont pas véhiculés, > Dynamiser le réseau et encourager l'usage des transports collectifs. <p>Fréquentations (source SISMO) : Nombre de validations : + 7,5 % entre 2014 et 2016. Année 2014 : 3 345 670 validations. Année 2016 : 3 596 944 validations.</p> <p>Ense en charges par le SMTCO : Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) pour la part relative aux dessertes des pôles d'emploi et d'activités. (Budget annexe transport non assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	50%	29 414,75 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				29 414,75 €



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Compensation tarifaire : inclus dans la SFE : 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 07 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Antériorité de service : Prolongation de la desserte (ligne D) avec création d'un arrêt (Porte de Creil) visant à favoriser l'intermodalité avec le réseau PSO Transports, initiée en avril 2012</p> <p>Durée DSP actuelle : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Déléguataire : Keolis Creil Agglo</p> <p>Avenant 1 en date du 06/02/2013 Avenant 2 en date du 28/01/2014 Avenant 3 en date du 30/12/2016</p> <p>Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cranoisy, Creil, Maysey, Montataire, Nogent sur Oise, Rouseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Les Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Loys de la restructuration de son réseau de transport, l'ex CAC avait souhaité renforcer l'intermodalité avec le réseau voisin de l'ex Communauté de Communes Pierre Sud Oise (PSO) qui avait mis en place son propre réseau de transport urbain en septembre 2011. Les deux réseaux sont fortement interconnectés, puisque deux lignes régulières de l'ex PSO desservent l'ex CAC et une ligne de l'ex CAC dessert St Vaast les Mello, commune de l'ex PSO. En vue de créer un lieu intermodal entre les deux réseaux, l'ex CAC a prolongé sa ligne D (Villers St Paul / Gare de Creil / Porte de Creil) en créant un arrêt (Porte de Creil) situé à la limite entre les deux territoires.</p> <p>Concernant la ligne D, un bus dessert à peu près toutes les 50 minutes le point d'arrêt.</p> <p>Objectifs : > Favoriser le passage d'un réseau à un autre pour les usagers du réseau urbain STAC et donc favoriser l'intermodalité, > Proposer une desserte indirecte de la zone commerciale de St Maximin, de ses activités et des emplois (environ 4.000), > Faire des réseaux de transport urbain un outil adapté aux besoins en mobilité des habitants.</p> <p>Fréquentations (Source SISMO) : Année 2016 : 130 voyages en moyenne /jour à l'arrêt Porte de Creil, soit 11% de hausse par rapport à 2015 (117 voyages).</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO : Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) pour la part relative à la création de la desserte Porte de Creil. (Budget annexe transport non assujéti à la TVA)</p> <p>Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du paramètre SMTCCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO.</p>	/	50%	13 472,50 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			50%	13 472,50 €



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Compensation tarifaire Inclus dans la SEE - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 08 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Amélioration de service : Création d'un service de transport de soirée (20h30-21h59) dit FLEVO destiné aux actifs résidant leur domicile tardivement, initiée en avril 2012</p> <p>Durée DSP actuelle : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Délégitaire : Keolis Creil Agglo</p> <p>Avenant 1 en date du 06/02/2013 Avenant 2 en date du 28/01/2014 Avenant 3 en date du 30/12/2016</p> <p>Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloises », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cramoisy, Creil, Maysel, Mentelayre, Nogent sur Oise, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Les Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Lors de la restructuration de son réseau de transport, l'ex CAC a mis en place en avril 2012, 3 lignes de transport dites « Flexo » (à mi-chemin entre la ligne régulière et la demande). Sans réservation, Flexo s'effectue selon un trajet modulable, construit par le conducteur en fonction des arrêts de descente donnés par les voyageurs à leur montée dans le bus. Le conducteur ira au plus direct entre 2 arrêts demandés. Depuis le 15 décembre 2014, un quatrième Flexo a été mis en service, assurant la desserte de Nogent sur Oise et Villers St Paul à partir de la gare de Creil (départ 20h35) en correspondance avec le train arrivant de Paris à 20h28. Flexo prolonge ainsi le réseau plus tard le soir avec 4 bus au départ de la gare de Creil en correspondance avec les trains arrivant de Paris et à destination des 4 communes. Chaque départ est calé sur les arrivées des trains de Paris, arrivant à Creil entre 20h30 et 21h50. Flexo fonctionne également le dimanche et les jours fériés.</p> <p>Objectifs...</p> <ul style="list-style-type: none"> > Répondre de manière adaptée et souple à une demande de mobilité latente, tout en maintenant les coûts de production inhérents, > Répondre aux retours tardifs et décalés des actifs, > Assurer au mieux l'intermodalité entre le train et le bus, > Faciliter les déplacements domicile/travail, > Répondre à une demande de déplacement conséquente mais écartée sur le territoire. <p>Fréquentation (Source SISMO) : La fréquentation du FLEVO est en augmentation de 17%, passant de 64 voyageurs par jour en 2015 à 75 en 2016.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) pour la part relative à la création du service Flexo. (Budget annexe transport non assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions...</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	24 525,00 €	50%	12 262,50 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		-	24 525,00 €	50%	12 262,50 €



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Compensation financière inclus dans la SFE - 2nd semestre 2017 -		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
	H.T. En €	T.T.C. En €		
<p>N° de dossier : 09 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Renforcement de la desserte de l'hôpital à Creil, depuis le 16/12/2013</p> <p>Durée DSP actuelle : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Délegataire : Keolis Creil Agglo</p> <p>Avenant 1 en date du 06/02/2013 Avenant 2 en date du 28/01/2014 Avenant 3 en date du 30/12/2016</p> <p>Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les communes de l'agglomération : Cramoisy, Creil, Maysel, Montataire, Nogent sur Oise, Rousselois, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Les Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports pendant la durée résistante des contrats en cours.</p>	<p>Le centre hospitalier de Creil est un amrè important du rãseau de transport urbain.</p> <p>Au regard du nombre de salariãs et de visiteurs drainãs par ce site, l'ex CAC a souhaitã renforcer cette desserte.</p> <p>Ainsi, depuis le 16 dẽcembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • desserte systãmatique de l'hõpital de Creil avec la ligne B (Nogent-sur-Oise / Hõpital Creil), tous les jours mẽme les dimanches et les jours liãrẽs, • prolongement de la ligne D qui s'arrẽtait à l'arrẽt Porte de Creil vers Creil Hõpital du lundi au samedi : des trajets directs depuis Villers-Saint-Paul. <p>Dẽsormais 4 des 5 lignes rãguliãres du STAC desservent l'hõpital, ce qui fait de cet arrẽt le second le plus desservi aprẽs la gare.</p> <p>79 dessertes supplẽmentaires sont prẽvues chaque jour, soit prẽs de 500 par semaine.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et amãliorer l'offre de service proposã aux salariãs et visiteurs de ce site, > Faciliter les flux domicile-travail (salariãs de l'hõpital), > Mieux rãpondre aux besoins et attentes des actifs. <p>Prẽsentations (Source SISMO) :</p> <p>437 validations / jour en moyenne pour une semaine type en 2016, soit 3,30% de validations en plus par rapport à 2015.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Subvention forfaitaire d'exploitation (SFE) pour la part relative au renfort de la desserte de l'hõpital de Creil incluant le coõt des kms supplẽmentaires des lignes B et D + Indẽxation, (Budget annexe transport non assujãti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financier, du partenariat SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatãrale SISMO. 	<p>/</p> <p>62 211,50 €</p>	<p>50%</p>	<p>31 105,75 €</p>
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				<p>62 211,50 €</p> <p>50%</p> <p>31 105,75 €</p>



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Compensation tarifaire inclus dans la SFE 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 10 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Maintien et simplification de la grille tarifaire attractive initiée en septembre 2011</p> <p>Durée DSP actuelle : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 Juin 2019 Déléguataire : Keolis Creil Agglo</p> <p>Avenant 1 en date du 06/02/2013 Avenant 2 en date du 28/01/2014 Avenant 3 en date du 30/12/2016</p> <p>Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Creil, Creil, Mayes, Montataire, Nogent sur Oise, Roussey, Saint Leu, d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Lès Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Description de l'opération:</p> <p>La grille tarifaire sur le réseau du STAC a été complètement revue en septembre 2011 afin d'avoir une nouvelle grille tarifaire plus simple, plus attractive et surtout à la baisse.</p> <p>Au mois d'août 2015, la grille tarifaire a de nouveau été revue et les modifications suivantes ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ticket unitaire : Passage de 0,90€ à 1€, . Carnet 5 voyages : Suppression, . Carnet 10 voyages : Passage de 5,50€ à 6€, . Abonnement mensuel 26-59 ans : Passage de 15€ à 16€, . Abonnement mensuel moins de 26 ans : inchangé 7€, . Abonnement mensuel plus de 60 ans : inchangé 10€, . Post-paiement moins de 26 ans et plus de 60 ans : inchangé, . Post-paiement 26-59 ans : Passage de 0,50€/voyage à 0,54€, . Création abonnement annuel jeunes 28€ - Pass Loisirs +. <p>Les recettes commerciales supplémentaires engendrées pour le délégataire, estimées à 70.000€ environ par an, sont compensées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Augmentation des charges d'exploitation de 6,8% entre 2012 et 2015, . Non-répercussion de l'augmentation de la TVA (+3%) effective au 1er janvier 2014. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir la grille tarifaire attractive pour les usagers afin de tenir compte de la situation économique et afin que le prix ne soit pas un obstacle à la mobilité en transport collectif. > Développer et encourager la fréquentation du réseau de transport en commun pour l'ensemble de la population de l'agglomération. <p>Fréquentations (source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Nombre de validations : + 7,5 % entre 2014 et 2016. . Année 2014 : 3 345 670 validations. . Année 2016 : 3 595 944 validations. <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Compensation tarifaire incluse dans la subvention forfaitaire d'exploitation (SFE).</p> <p>(Budget annexe transport non assujéti à la TVA)</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Respect de l'objectif du SMTCCO d'harmonisation des titres de transport, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	<p>/</p>	<p>40%</p>	<p>86 858,00 €</p>
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			40%	86 858,00 €



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 11 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Restructuration du réseau de transport urbain ex PSO</p> <p>Durée de marché actuel : 2 ans Début de l'exploitation : 1er janvier 2016 Fin de l'exploitation : 31 décembre 2017 Titulaire du marché : Transport Evrand - Groupe KEOLUS</p> <p>Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cramoisy, Creil, Mayeul, Montataire, Nogent sur Oise, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast Lès Mello, Thiverny et Villers Saint Paul.</p> <p>Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.</p>	<p>Les Communautés de communes Pierre Sud Oise a mis en place une offre de transport sur le réseau Pierre Sud Oise transports au 1er janvier 2016 dans le cadre de son renouvellement de marché de 2 ans avec la société Keolis Evrand. Certaines améliorations ont été mises en place lors du renouvellement du marché en 2016 notamment la complémentarité avec les lignes du Conseil départemental et de l'ex CAC. Dans le cadre de la fusion entre la CAC et la COPSO, d'autres améliorations ont été mises en place récemment ou sont en réflexion. Les améliorations majeures apportées au réseau sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadencement des lignes PSO et du département visant des trains différents, - L'amélioration des correspondances entre les lignes de PSO Transports et du STAC notamment l'ajout de l'arrêt « hôpital » de Creil sur la ligne Ambre, - Création d'une nouvelle ligne régulière reliant les communes de Mayeul, Saint Vaast, Les Mello, Cramoisy et Thiverny à la gare de Saint Leu d'Esserent, - La fusion de deux lignes avec une partie en TAD (ancien ligne bleue) et une partie régulière (ancienne ligne Rose) desservant la gare de Creil, - Correspondance garantie plus tardivement pour la ligne Emeraude (Gare de Chantilly), - Prise en charge des usagers sur le parvis de la Gare SNCF et plus à la Gare routière de Creil, - L'ouverture des portes de la ligne Cassis sur la commune de Montataire. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rendre le réseau de transport plus performant en répondant encore mieux aux attentes et besoins des usagers, > Développement du transport collectif en alternative à l'usage des véhicules particuliers et inciter à un changement de comportement de la population en faveur du développement durable en répondant aux besoins des actifs, > Désenclavement du territoire, > Compléter l'offre des lignes assurées par le Département, > Assurer l'intermodalité avec les lignes SNCF (gares de Creil et Chantilly) et relier les territoires voisins. <p>Fréquentations (Source Rapport d'activité Transport Evrand) : Année 2015 : 50 422 validations pour les lignes régulières (sans les lignes scolaires) et 2089 validations pour le TAD. Année 2016 : 51 003 validations pour les lignes régulières (sans les lignes scolaires) (soit +1,15%) et 1770 validations pour le TAD (soit -15,27%).</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation déduction faite de la recette réelle 2016 du VT perçu et affecté à ces lignes d'exploitation. (Budget annexe transport non assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) du réseau PSO Transports la participation du SMTCO en apposant le logo Oise Mobilité, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. 	53 860,00 €	40%	21 544,00 €
FUNCTIONNEMENT		53 860,00 €	40%	21 544,00 €

Dépense prévisionnelle 2017 :
- 663 521 € (exploitation des lignes)

Recette prévisionnelle 2017 :
- Commercial des lignes ex PSO : 30 000 €

Recette réelle 2016 :
- Du VT (78%) : 546 577 € affectés aux lignes régulières (base identique au vt 2016 sur le même périmètre)



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Compensation tarifaire inclus dans la SFE - 2nd semestre 2017 -		Taux de subvention - SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>Une enquête menée en 2015 auprès des salariés du Parc Alata et de la Zone de Vaux montrait un intérêt significatif (200 salariés environ) pour la création d'une liaison régulière entre la gare de Creil et le Parc Alata, parc technologique situé sur le territoire voisin de la commune de Vermeuil en Halatte.</p> <p>Cette liaison doit permettre aux habitants de l'agglomération de disposer d'un mode d'acheminement régulier, à tarification STAC, vers l'ensemble de la zone Alata. Elle doit également soulager en partie la ligne B, et constituer le chaînon manquant entre la gare de Creil et cette zone d'activités à fort potentiel de développement.</p> <p>Le nombre de kilomètres total de cette nouvelle offre s'élève à 22.000 kilomètres par an environ, soit un coût de 90.000€ environ.</p> <p>La mise en œuvre de cette desserte a nécessité la signature d'une convention entre le CD90 et ACSO.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et améliorer l'offre de service proposé aux salariés et visiteurs de ce site > Faciliter les flux domicile-travail (salariés de la zone Alata), > Mieux répondre aux besoins et attentes des actifs, > Assurer au mieux l'intermodalité entre le train et le bus, > Permettre aux actifs ne disposant pas de véhicule d'accéder aux emplois situés sur cette zone périphérique <p>Fréquentations (source SISMO) :</p> <p>Année 2017 : 41 validations en moyenne par jour semaine 1 et 144 validations en moyenne par jour semaine 19.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Compensation tarifaire inclus dans la subvention forfaitaire d'exploitation pour la création de la desserte du parc ALATA. (Budget annexe transport non assujéti à la TVA)</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	45 000,00 €	50%	22 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 9h €				22 500,00 €

FONCTIONNEMENT

N° de dossier : 12 - 2017 du 20/06/2017

Création d'une desserte régulière du Parc ALATA, depuis le 2 janvier 2017

Durée DSP actuelle : 8 ans

Début : 1er juillet 2011

Fin : 30 juin 2019

Délégitaire : Koolis Creil Agglo

Avenant 1 en date du 06/02/2013

Avenant 2 en date du 26/01/2014

Avenant 3 en date du 30/12/2016

Issue de la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes « Pierre sud Oise » et de la « Communauté de l'Agglomération Creilloise », l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) gère les services de transports collectifs urbains dans les 11 communes de l'agglomération : Cransoy, Creil, Mayes, Montataire, Nogent sur Oise, Rousselay, Saint-Léu d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-Lès-Mello, Thiverny et Villers-Saint-Paul.

Deux réseaux de transport cohabitent à présent sur le territoire d'ACSO : le STAC et PSO Transports, pendant la durée restante des contrats en cours.

Dérogation pour commencement anticipé accordée le 13/10/2016

Plan de financement :
- SMTCO : 50%
- ACSO : 37,80%
- Département de l'Oise (puis Région au 1er Sept. 2017) : 12,20%



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier	Description de l'opération	Coût d'acquisition -2017 En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. -2017 -
		HT	T.T.C		
48 - 2017 du 20/06/2017 Acquisition de valideurs supplémentaires destinés aux véhicules exploités pour les réseaux du STAC et PSO Transports Livraison prévue fin 2017	<p>Les véhicules exploités sur les réseaux STAC et PSO Transports sont équipés aujourd'hui de 2 dispositifs embarqués permettant la validation des titres de transport. Or, certaines lignes sont confrontées sur certaines plages horaires à une fréquentation très forte. ACSO fait le choix d'équiper les véhicules du STAC et le bus PSO transports de valideurs supplémentaires, soit 37 valideurs au total (dont 29 pour les bus standards, 6 pour les 3 véhicules articulés et 2 pour les équipements de réserve).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faciliter la démarche de validation des titres dans les véhicules, > Réduire le taux de fraude relativement élevé sur le territoire, > Augmenter le niveau de recettes commerciales perçues. <p>Prise en charge par le SMTCCO.</p> <p>Coût d'acquisition des 37 valideurs (hors câblage et installation) P.U. = 1 136,10 € H.T.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire intervenir, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. 	46 000,00 €	/	40%	18 400,00 €
INVESTISSEMENT		46 000,00 €	-	40%	18 400,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 20 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C		
<p>ALLOTIC - TAD - AMELIORATIONS :</p> <p>Evolution du service avec nouveau marché</p> <p>Ouverture du service : le 3 octobre 2016</p> <p>Durée marché actuel : 4 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 3 octobre 2016</p> <p>Fin de l'exploitation : 2 octobre 2020</p> <p>Titulaire du marché : GIE "les taxis de l'ARC"</p>	<p>Evolution du TAD zonal en TAD organisé en lignes virtuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 7 lignes virtuelles convergeant toutes vers la gare de Compiègne, > horaires de fonctionnement prédéfinis entre 6h et 20h du lundi au samedi. <p>Volonté de simplifier le réseau et de réduire les coûts</p> <p>Transfert de la gestion de la réservation téléphonique/mail par l'Agence Oise Mobilité (contrat PPP SISMO).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer une offre de transport destinée aux actifs, > Faciliter les déplacements domicile / travail par le biais du TCAD. <p>Fréquentations :</p> <p>Oct. / Nov. / déc. 2016 : 4 615 personnes transportées (source SISMO).</p> <p>De janvier à septembre 2016 : 14 566 personnes transportées (source ARC).</p> <p>Année 2015 : 24 555 personnes transportées (source ARC).</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation sur la tranche avant 9h et après 17h (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur le guide ALLOTIC, > Apposition du logo Oise Mobilité SMTCO sur les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	100 000,00 €	/	50%	50 000,00 €
FONCTIONNEMENT		100 000,00 €	-	50%	50 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT - en €		100 000,00 €	-	50%	50 000,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Participation financière - 1er semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2017
		H.T.	T.T.C.		
<p>ANNULE ET REMPLACE LE DOSSIER 21-2017 DU 17/03/2017</p> <p>N° de dossier : 21 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>VéloTIC - Location et stationnement sécurisé de vélos à la gare de Compiègne</p> <p>Date de début de l'opération : 7 oct. 2013</p> <p>Marché urbain (TIC) : Durée marché actuel : 7 ans Début de l'exploitation : 15 juillet 2013 Fin de l'exploitation : juillet 2020 Délégué : ACARY - Veolia Transdev</p>	<p>Location du local pour l'agence de location/ réparation et information multimodale. Parc de 100 vélos dans un premier temps, en location moyenne/longue durée allant de 2 jours à 1 an en intermodalité à la gare de Compiègne. Augmentation du parc de 50 vélos supplémentaires en 2016. Consigne collective sécurisée (50 places) avec accès par badge, à proximité directe de la gare.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer la pratique utilitaire en milieu urbain en particulier des salariés, des usagers du train et des étudiants, > Augmenter la part d'utilisation du vélo et intégrer le vélo dans l'offre publique de mobilité proposée par l'ARC, > Améliorer l'intermodalité tous modes en gare de Compiègne, > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentation : Depuis 2014, location de la totalité du parc et remplissage total de la consigne.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Participation financière pour le service vélos : - Loyer agence (50%), - Déficit d'exploitation du service de location et stationnement (hors achat des vélos) (50%).</p> <p>Conditions : > Mise à jour du récépissé vélo (pistes cyclables) pour intégration au SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur la fiche correspondante au service vélo, et sur l'abri vélos côté Margny, > Diffusion de l'information multimodale du SISMO dans le local de l'agence, > Prévoir dans le local de l'agence un emplacement pour la borne de rechargement et de consultation ainsi qu'un point relais information multimodale voyageurs, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO.</p>	4 500,00 €	/	50%	2 250,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		45 000,00 €	-	50%	22 500,00 €

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 21 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Participation financière - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>VéloTIC - Location et stationnement sécurisé de vélos à la gare de Compiègne</p> <p>Date de début de l'opération : 7 oct. 2013</p> <p>Marché urbain (TIC) :</p> <p>Durée marché actuel : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 Juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Déléguataire : ACARY - Veolia Transdev</p>	<p>Location du local pour l'agence de location/réparation et information multimodale.</p> <p>Parc de 100 vélos dans un premier temps, en location moyenne/longue durée allant de 2 jours à 1 an en intermodalité à la gare de Compiègne.</p> <p>Augmentation du parc de 50 vélos supplémentaires en 2016.</p> <p>Consigne collective sécurisée (50 places) avec accès par badge, à proximité directe de la gare.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer la pratique utilitaire en milieu urbain en particulier des salariés, des usagers du train et des étudiants. > Augmenter la part d'utilisation du vélo et intégrer le vélo dans l'offre publique de mobilité proposée par l'ARC. > Améliorer l'intermodalité tous modes en gare de Compiègne. > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Érémentation :</p> <p>Depuis 2014, location de la totalité du parc et remplissage total de la consigne.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Participation financière pour le service vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer agence (50%), - Déficit d'exploitation du service de location et stationnement (hors achat des vélos) (50%). <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel vélo (pistes cyclables) pour intégration au SISMO > Apposition du logo Oise Mobilité sur la fiche correspondante au service vélo, et sur l'abri vélos côté Margny, > Diffusion de l'information multimodale du SISMO dans le local de l'agence, > Prévoir dans le local de l'agence un emplacement pour la borne de rechargement et de consultation ainsi qu'un point relais information multimodale voyageurs, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	4 500,00 €	/	50%	2 250,00 €
	<p>Location du local en gare</p>				
	<p>Exploitation du service de location et du serv. de stationnement sécurisé</p>	40 500,00 €	/	50%	20 250,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		45 000,00 €		50%	22 500,00 €

FONCTIONNEMENT



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 22 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Coût des kms supplémentaires		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017
		Améliorations des lignes TIC 1, 2, 3, 4 et 5 - 2nd semestre 2017 - En €	H.T. / T.T.C.		
<p>TIC - RESEAU URBAIN</p> <p>AMELIORATIONS :</p> <p>Ligne 1</p> <p>Ligne 2</p> <p>Ligne 3</p> <p>Ligne 4</p> <p>Ligne 5</p> <p>Date de début de l'opération : 15 Juillet 2013</p> <p>Marché urbain (TIC) :</p> <p>Durée marché actuel : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 Juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Déléataire : ACARY-Veolia Transdev</p>	<p>Ligne 1 : Adaptation et maintien du démarage anticipé le matin + 16 860,5 km / an</p> <p>Ligne 2 : Extension vers Clairvoix Port à Carreaux et renforcement de la desserte avenue Poincaré + 15 067 km / an</p> <p>Ligne 3 : Extension vers Choisy au Bac + 9 760 km / an</p> <p>Ligne 4 : Réorganisation avec desserte de la ZA du Bois de Plaisance et extension au centre-ville de Compiègne + 12 874 km / an</p> <p>Ligne 5 : Maintien et renforcement des services cadencés à 15 mn + 39 126,5 km / an</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faciliter les échanges rive droite - rive gauche et les connexions vers la ZAC de Jaux-Venette, > Favoriser l'accès aux ZA de Mercières, du parc tertiaire et scientifique, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Compiègne, les correspondances et faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Préalignements (source SISMO) :</p> <p>Réseau gratuit</p> <p>2ème campagne de comptages en janvier 2016 avec 7 cellules compteuses :</p> <p>Ligne 1 : 15 104 montées / semaine (soit +0,2% par rapport à 2015)</p> <p>Ligne 2 : 26 035 montées / semaine (soit +1,5% par rapport à 2015) (hors service express),</p> <p>Ligne 3 : 14 933 montées / semaine (soit -6,4% par rapport à 2015),</p> <p>Ligne 4 : 5 915 montées / semaine (soit -2,6% par rapport à 2015),</p> <p>Ligne 5 : 32 716 montées / semaine (soit +1,5% par rapport à 2015).</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Coût des kms supplémentaires pour l'amélioration des 5 lignes. (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation au minimum de 2 à 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO, > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires, les totems et abri bus, et les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	192 583,71 €	/	50%	96 291,86 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		192 583,71 €	-	50%	96 291,86 €

FONCTIONNEMENT



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Déficit d'exploitation -2nd semestre 2017 En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 23 - 2017 du 20/06/2017.</p> <p>TIC - Lignes périurbaines</p> <p>Renforcement des services ouverts au grand public pour une offre périurbaine plus lisible et attractive</p> <p>Date de début de l'opération : 15 juillet 2013</p> <p>Marché urbain (TIC) :</p> <p>Durée marché actuel : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Délegataire : ACARY - Veolia Transdev</p> <p>Ligne ZA1 supprimée au 19/06/2017 suite à la création de la ligne ARC Express</p>	<p>D'ores et déjà, les services ScolasTIC n'ont pas uniquement vocation à remplir une desserte des établissements scolaires. Des services ont été ajoutés en complément des trajets partagés avec le public scolaire.</p> <p>Lignes 103 et 106 : services permettant un aller-retour matin et apm entre les communes de Choisy au Bac, La Croix St Ouen et St Sauveur (+14 000 km).</p> <p>Lignes connectées au pôle gare de Compiègne.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'offre en transports collectifs depuis toutes les communes de l'agglomération, en direction de la gare de Compiègne ou des zones d'emplois et de services. > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Compiègne. > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentations (sources ARC) :</p> <p>Année 2016 :</p> <p>Ligne 103 : 99 montées / semaine</p> <p>Ligne 106 : 62 montées / semaine</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation pour les lignes périurbaines 103 et 106 (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO. > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	51 154,00 €	/	50%	25 577,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		51 154,00 €		50%	25 577,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 24 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Déficit d'exploitation pour l'amélioration de la ligne DJF - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C		
<p>TIC - Dimanche et Jours fériés Réorganisation en 2 lignes et amélioration des correspondances en gare le Dimanche et Jours Fériés (DJF)</p> <p>Date de début de l'opération : 15 juillet 2013</p> <p>Marché urbain (TIC) : Durée marché actuel : 7 ans Début de l'exploitation : 15 juillet 2013 Fin de l'exploitation : juillet 2020 Déléguataire : ACARY - Veolia Transdev</p>	<p>Réorganisation du service spécifique aux dimanches et jours fériés en 2 lignes et amélioration des correspondances en gare le dimanche pour les retours d'étudiants ou d'actifs travaillant à Compiègne en semaine. (+2 567 km / an).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'offre de service proposée le dimanche et les jours fériés et sa visibilité pour le public. > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Compiègne. > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentations (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2016 : 3 652 usagers (-7,6% par rapport à 2015) . Année 2015 : 3 954 usagers . Année 2014 : 4 908 usagers <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Réseau payant le dimanche et jours fériés, recettes à déduire. Déficit d'exploitation pour l'amélioration des 2 lignes DJF. (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO. > Apposition du logo Oise Mobilité sur la fiche horaire, les totems et abri bus, et les véhicules. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Respect des obligations de la convention bi-latérale SISMO. 	5 222,50 €	/	40%	2 089,00 €
FONCTIONNEMENT		5 222,50 €	-	40%	2 089,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		5 222,50 €	-	40%	2 089,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Coût des kms supplémentaires pour le renfort de la ligne 2 - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 25 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>TIC - Service express en renfort de la ligne 2 du réseau urbain</p> <p>Date de début de l'opération : mars 2014</p> <p>Marché urbain (TIC) :</p> <p>Durée marché actuel : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Déléguataire : ACARY - Veolia Transdev</p> <p>Ordre de service n° 6</p>	<p>La reconfiguration de la ligne 2 (Port A carreaux / Clairoux / gare / centre commercial Jeux Venéte) rencontre un vif succès.</p> <p>Mise en place de nouveaux services "express" ne marquant que les principaux arrêts en heure de pointe.</p> <p>Cela nécessite un véhicule supplémentaire.</p> <p>7 allers-retours par jour répartis dans les créneaux 7h - 9h, 12h - 14h et 16h30 - 19h.</p> <p>Ne circule qu'en périodes scolaires.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'offre en heure de pointe, > Faciliter les flux domicile-travail, > Attirer davantage le public et favoriser le report modal. <p>Fréquentations (source SISMO) :</p> <p>Réseau gratuit.</p> <p>2ème campagne de comptages en janvier 2016 avec 7 cellules comptreuses</p> <p>Ligne 2 express : 2 088 montées / semaine (soit +21,9%) contre 1 708 en 2015.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Coût des kms supplémentaires pour le renfort express de la ligne 2. (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation au minimum de 2 à 3 campagnes de comptage par an via les cellules comptreuses du SISMO, > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires, les totems et abri bus, et les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	45 330,00 €	/	40%	18 132,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		45 330,00 €	-	40%	18 132,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 26 - 2017 du 20/06/2017.</p> <p>Navette des Hauts de Margny</p> <p>Date de début de l'opération : 18 avril 2016</p> <p>Marché Urbain (TTC) :</p> <p>Durée marché actuel : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Déléguataire : ACARY-Veolia Transdev</p>	<p>Depuis le 18 avril 2016, la desserte des Hauts de Margny avec le dispositif Alifio est remplacée par la mise en place d'une navette régulière entre la gare de Compiègne et ce secteur.</p> <p>La desserte de l'Espice est également intégrée à cette nouvelle navette (navette complémentaire le lundi et vendredi en régulier).</p> <p>Ce service régulier est effectué avec un véhicule de 9 places et de cars en renforts les lundis et vendredis, dans le cadre du marché avec Acary.</p> <p>Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à tous publics.</p> <p>2 allers-retours du lundi au vendredi + 1 aller-retour complémentaire du lundi au samedi.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer les conditions de déplacement domicile / travail, > Renforcer l'utilisation des TC au départ de la gare, > Optimiser les dépenses publiques. <p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2016 : 119 usagers / semaine (source ARC) <p>Prise en charge du SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation de la navette des Hauts de Margny (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Cise Mobilité sur les fiches horaires, les totems et abri bus, et les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	16 500,00 €	/	8 250,00 €
FONCTIONNEMENT		16 500,00 €	/	8 250,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		16 500,00 €	/	8 250,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - Du 19 juin au 31 décembre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - Du 19 juin au 31 décembre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 43 - 2017 V2 du 20/06/2017</p> <p>TIC - Création d'une nouvelle ligne "ARC Express", suite à la fusion entre l'ARC et la CCBA</p> <p>Date de début de l'opération : 19 juin 2017</p> <p>Marché urbain (TIC) :</p> <p>Durée marché actuel : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Délegataire : ACARY-Veolia Transdev</p> <p>Les services sur réservation sont réalisés par le GIE "les taxis de l'ARC"</p> <p>Ouverture du service : le 3 octobre 2016</p> <p>Durée marché actuel : 4 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 3 octobre 2016</p> <p>Fin de l'exploitation : 2 octobre 2020</p> <p>Titulaire du marché : GIE "les taxis de l'ARC"</p> <p>Dérégulation pour commencement anticipé accordé le 01/06/2017</p>	<p>L'extension du Ressort Territorial de l'ARC, suite à la fusion avec l'ex-CCBA au 1er janvier 2017, appelle la mise en place de services de transports collectifs permettant de répondre aux besoins de déplacements vers et depuis ces nouvelles communes.</p> <p>Mise en place de la ligne Arc Express qui permettra des liaisons express entre Compiègne et Verberie : ligne structurante, rapide et flexible en correspondance avec les trains à la gare de Compiègne.</p> <p>15 allers-retours / jour du lundi au vendredi, de 8h20 à 20h35.</p> <p>6 allers-retours sur réservation pour optimiser les coûts de fonctionnement. Le samedi, 2 allers-retours réguliers et 4 services à la demande.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faciliter les échanges entre le nord et le sud du nouveau territoire de l'ARC > Mieux répondre aux besoins et attentes des usagers, notamment les flux Domicile-Travail > Favoriser l'accès en TC aux zones d'activités de Mercières, du parc tertiaire et scientifique, de La Croix-St-Ouen et de Verberie <p>Fréquentation :</p> <p>Prise en charge du SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation de la ligne ARC Express (services réguliers) (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires, les totems et abri bus, et les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	220 000,00 €	/	50%	110 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		240 000,00 €	/	50%	120 000,00 €



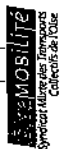
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE ET RURALOISE
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 2nd semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 18 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Service de Transport à la Demande : Le Pass Thelle Bus</p> <p>TCAD par convention de délégation de compétence de la Région Hauts-de-France</p> <p>Durée marché actuel : 3 ans Début de l'exploitation : 17 avril 2015 Fin de l'exploitation : 16 avril 2018 Titulaire du marché : CABARO</p> <p>Ouverture du service : le 03/02/03</p>	<p>Depuis 2003, la communauté de communes du Pays de Thelle œuvre pour optimiser le service, réajuster les horaires (à destination des gares pour développer l'offre en faveur des salariés) et contenir l'augmentation de sa fréquentation (regroupement des passagers) et de ses coûts.</p> <p>Dans le cadre du nouveau marché, le service a été restructuré avec les évolutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mai 2015: Extension du service le samedi > Mai 2015 : Création d'un point d'arrêt sur la zone d'activité d'Allonne > Novembre 2015 : Mise en place de 2 lignes virtuelles (Lignes 1 et 2) en complémentarité du TAD zonal qui permettent de traverser le territoire du Nord au Sud avec correspondance possible sur la commune de Sainte-Geneviève. > Décembre 2015 : Vente des titres de transport Pass Thelle Bus sur la Boutique Oise Mobilité <p>Fréquentations : Source Agence Oise Mobilité / SISMO En 2016, 127 936 personnes transportées soit une baisse de 0,10% par rapport à 2015.</p> <p>Le Pass Thelle Bus présente un taux de remplissage stable de 2,47 personnes par course.</p> <p>17 338 validations remontrées en 2016, soit une diminution de 10% par rapport à 2015.</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Déficit d'exploitation du service de transport collectif à la demande Pass Thelle Bus</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO 	306 878,85 €	/	40%	122 751,54 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		306 878,85 €	-	40%	122 751,54 €



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 03 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Service de Transport Collectif à la Demande : TADAM</p> <p>TCAD par convention de délégation de compétence de la Région Hauts de France</p> <p>Durée marché actuel : 1 an renouvelable 2 fois</p> <p>Début de l'exploitation : 01/08/2016</p> <p>Fin de l'exploitation : 31/07/2017</p> <p>Titulaire du marché : Transport Tourisme Services</p> <p>Ouverture du service : le 01/02/2012</p>	/	77 000,00 €	40%	30 800,00 €
<p>La Communauté de Communes du Plateau Picard a mis en place, depuis 2012, un service de transport collectif à la demande et d'aide à la mobilité appelé Tadam.</p> <p>Le Tadam dessert les 52 communes de son territoire pour des destinations préétablies et à des horaires de départs fixes. Il propose 2 services :</p> <p>- Un service à destination des gares de Saint-Just-en-Chaussée et de Tricot du lundi au vendredi entre 6h05 et 8h20 et entre 18h20 et 20h35.</p> <p>- Un service de proximité à destination des bourgs et commerces de Saint-Just-en-Chaussée, de Maignelay-Montigny, de La Neuville Roy et de Tricot, répartis le matin ou l'après midi, en 6 demi-journées.</p> <p>Les améliorations mises en place en 2015 ont été poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de nouveaux points d'arrêts de prise en charge sur simple demande, - mise en place d'une ligne virtuelle pour le service bourg du mardi matin (marché de Saint-Just en Chaussée) à Maignelay - Montigny, - renforcement des moyens par l'activation systématique d'un troisième véhicule en cas de besoin pour limiter le temps de trajet des usagers, <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer la mobilité en zone rurale en proposant un service de complément aux lignes régulières existantes du département et de la région, > Faciliter les déplacements domicile / travail, > Désenclaver les communes rurales en permettant à ses habitants de se rendre à des points stratégiques du territoire comme les gares SNCF, les centres villes ou les centres commerciaux, > Développer l'usage du transport collectif > Assurer l'intermodalité avec les gares du territoire. <p>Érèquements (Source Agence Oïse mobilité) :</p> <p>5680 personnes transportées en 2016 contre 5 134 personnes transportées en 2015, soit + 14%.</p> <p>465 personnes transportées en moyenne par mois (428 en 2015), 1,8 personnes transportées en moyenne par course (1,7 en 2015).</p> <p>64% des missions sont regroupées (61,24 % en 2015).</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation du TCAD.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique, > Participation du SMTCO aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....) > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	77 000,00 €	40%	30 800,00 €
FONCTIONNEMENT	-	77 000,00 €	40%	30 800,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	-	77 000,00 €	40%	30 800,00 €



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'AGGLOMERATION CLERMontoISE
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 47 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Exploitation d'un réseau de transport collectif urbain sur les 6 communes du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de l'Agglomération Clermontoise.</p> <p>Durée marché actuel : 3 ans et 18 jours Début : 15 décembre 2014 Fin : 31 décembre 2017</p> <p>Titulaire du marché : Keolis Oise + Transport Tourisme et Services JM Blin</p> <p>Avenant 1 en date du 31 mars 2016 Avenant 2 en date du 23 décembre 2016</p>	/	32 500,00 €	50%	16 250,00 €
<p>Le Syndicat intercommunal des Transports Collectifs de l'Agglomération Clermontoise (Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-Le-Vert, Clermont, Fitz-James et Neuilly-sous-Clermont) a mis en place le 15 décembre 2014, un réseau de transports collectifs(deux lignes régulières et un TAD Zone).</p> <p>Après plusieurs modifications depuis son lancement, le réseau Le Bus a de nouveau évolué pour tenir compte de la fin des travaux du carrefour nord et des améliorations souhaitées par le SITCAC.</p> <p>Dans un souci de simplification de l'offre, une 3ème ligne régulière a été créée. Les horaires ont été réajustés afin de mieux desservir les établissements scolaires et certains points générateurs, tout en garantissant la correspondance en gare de Clermont avec les principaux trains les plus fréquentés.</p> <p>Le service de Transport A la Demande du réseau Le Bus a été rebaptisé Allo Le Bus, afin qu'il soit mieux identifié et éviter les incompréhensions par l'usager. Trois nouveaux arrêts ont été créés et quatre horaires ont été ajoutés à l'offre en journée.</p> <p>Ces dernières évolutions de l'offre ont induit une modification du contrat de prestations de services pour l'exécution du réseau Le Bus, qui lie le SITCAC à Keolis Oise et TTS JM BLIN. L'avenant n°2 au marché, actant un ajustement du volume kilométrique annuel à 8 702,9 km et par conséquent une baisse du coût d'exploitation, a été conclu en décembre 2016.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Encourager l'usage des transports collectifs pour se rendre au centre ville et à la gare SNCF de Clermont, aux zones d'activités économiques et commerciales, aux services excéntrés comme le Centre aquatique de Fitz-James. > Permettre aux actifs de l'agglomération de se rendre sur leur lieu de travail (situé dans l'agglomération ou à l'extérieur, en se rabattant sur le train ou le car). > Désengorger le centre-ville de Clermont, et notamment les abords de la gare où il est très difficile de circuler et de stationner. > Inciter les habitants de l'agglomération clermontoise à utiliser les transports collectifs plutôt que leur véhicule particulier. <p>Éléments de justification (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année 2016 : 31 031 validations pour les lignes régulières (contre 20 983 en 2015) et 1051 pour le TAD (contre 782 en 2015) soit 32 082 validations au total (soit +48%). <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation déduction faite de la recette réelle du Vt perçu et affecté et des recettes commerciales.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO (y compris fiche horaire,...). > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	32 500,00 €	50%	16 250,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				16 250,00 €

FONCTIONNEMENT



COMMUNE DE CHANTILLY
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Déficit d'exploitation du renfort de service - 1er semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C - 1er semestre 2017 -
		H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 45 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Amélioration de la Desserte Urbaine Cantillienne dans le cadre du nouveau marché :</p> <p>Ajout de 2 courses supplémentaires le soir pour assurer la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h30</p> <p>Marché initial :</p> <p>Durée du marché : 4 ans Début : 1er décembre 2015 Fin : 30 novembre 2019 Titulaire du marché : Keolis</p>	<p>Depuis le 1er décembre 2015, la Ville de Chantilly a conclu un nouveau marché public avec la société KEOLIS pour le service public de transport urbain.</p> <p>La Ville a souhaité renforcer et intégrer dans son nouveau marché des courses supplémentaires au DUC à partir de la gare vers les quartiers Bousnac et Lefébure à 20h36. Ce service, composé de 2 bus, assure la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h30, très fréquenté par les cantiliens.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux > Améliorer la desserte vers les quartiers Bousnac et Lefébure (nord et sud de Chantilly) > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentation (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2015 : 358 865 voyageurs . Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO fournies. <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation des courses supplémentaires le soir</p> <p>Réseau gratuit</p> <p>Lignes "Transport" affectées au budget principal de la ville.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO (y compris fiche horaire,...). > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	4 185,50 €	50%	2 092,75 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		-	4 185,50 €	50%	2 092,75 €



COMMUNE DE CHANTILLY
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation du renfort de service - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 45 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Amélioration de la Desserte Urbaine Cantillienne dans le cadre du nouveau marché :</p> <p>Ajout de 2 courses supplémentaires le soir pour assurer la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h30</p> <p>Marché initial :</p> <p>Durée du marché : 4 ans Début : 1er décembre 2015 Fin : 30 novembre 2019 Titulaire du marché : Keolis</p>	<p>Depuis le 1er décembre 2015, la Ville de Chantilly a conclu un nouveau marché public avec la société KEOLIS pour le service public de transport urbain.</p> <p>La Ville a souhaité renforcer et intégrer dans son nouveau marché des courses supplémentaires au DJC à partir de la gare vers les quartiers Boussec et Lefebure à 20h36. Ce service, composé de 2 bus, assure la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h30, très fréquenté par les cantilliens.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvilleux > Améliorer la desserte vers les quartiers Boussec et Lefebure (nord et sud de Chantilly) > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentation (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2015 : 358 885 voyageurs . Réseau gratuit - Mesures via cellules complètes SISMO fournies. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déficit d'exploitation des courses supplémentaires le soir Réseau gratuit Lignes "Transport" affectées au budget principal de la ville. <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO (y compris fiche horaire,...). > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	50%	2 092,75 €
FONCTIONNEMENT	-	4 185,50 €	50%	2 092,75 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				2 092,75 €



COMMUNE DE CHANTILLY
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation du renfort de service - 1er semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2017 -		
	H.T.	T.T.C.				
<p>N° de dossier : 46 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Renforcement de la Desserte Urbaine Cantillienne dans le cadre du nouveau marché :</p> <p>Affectation d'un bus supplémentaire pour augmentation de 5 courses quotidiennes du lundi au vendredi, de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h en correspondance avec les trains</p> <p>Marché initial :</p> <p>Durée du marché : 4 ans Début : 1er décembre 2015 Fin : 30 novembre 2019 Titulaire du marché : Kéolis</p>	<p>Etant donné la densification de la circulation urbaine observée ces dernières années pendant les périodes scolaires, les conditions d'exploitation du réseau DUC se sont dégradées entraînant une perte de fiabilité des horaires et une désertion de la qualité des correspondances avec l'offre ferroviaire.</p> <p>La Ville de Chantilly a souhaité dans son nouveau marché que son réseau urbain retrouve un niveau de qualité satisfaisant, et a donc décidé d'affecter à son exploitation un autobus supplémentaire (3ème bus) pour permettre d'adapter les temps de parcours à la réalité du terrain et de développer la qualité des correspondances avec l'offre ferroviaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux. > Fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain. > Améliorer les liaisons avec les établissements scolaires. > Offrir davantage d'offre en semaine, avec 5 départs supplémentaires du Lundi au Vendredi. <p>Fréquentation (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2015 : 358 885 voyageurs . Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO roumies. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Déficit d'exploitation du renfort de service (ajout d'un 3ème bus suppl.)</p> <p>Réseau gratuit</p> <p>Lignes "Transport" affectées au budget principal de la ville.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO (y compris fiche horaires...). > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	<p>/</p>	<p>50%</p>	<p>14 128,40 €</p>		
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				<p>28 256,80 €</p>	<p>50%</p>	<p>14 128,40 €</p>

FONCTIONNEMENT



COMMUNE DE CHANTILLY
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation du renfort de service - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention, T.T.C. - 2nd semestre 2017
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 46 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Renforcement de la Desserte Urbaine Cantilienne dans le cadre du nouveau marché :</p> <p>Affectation d'un bus supplémentaire pour augmentation de 5 courses quotidiennes du lundi au vendredi, de 6h30 à 8h45 et de 16h à 18h en correspondance avec les trains</p> <p>Marché initial : Durée du marché : 4 ans Début : 1er décembre 2015 Fin : 30 novembre 2019 Titulaire du marché : Keolis</p>	/	28 256,80 €	50%	14 128,40 €
<p>Etant donné la densification de la circulation urbaine observée ces dernières années pendant les périodes scolaires, les conditions d'exploitation du réseau DUC se sont dégradées entraînant une perte de fiabilité des horaires et une détérioration de la qualité des correspondances avec l'offre ferroviaire.</p> <p>La Ville de Chantilly a souhaité dans son nouveau marché que son réseau urbain retrouve un niveau de qualité satisfaisant, et a donc décidé d'affecter à son exploitation un autobus supplémentaire (3ème bus) pour permettre d'adapter les temps de parcours à la réalité du terrain et de développer la qualité des correspondances avec l'offre ferroviaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux, > Fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain, > Améliorer les liaisons avec les établissements scolaires, > Offrir davantage d'offre en semaine, avec 5 départs supplémentaires du Lundi au Vendredi. <p>Fréquentation (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Année 2015 : 356 885 voyageurs . Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO fournies. <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3ème bus suppl.) Réseau gratuit Lignes "Transport" affectées au budget principal de la ville. <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO (y compris fiche horaire...) > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	-	28 256,80 €	50%	14 128,40 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				14 128,40 €

FONCTIONNEMENT



COMMUNE DE CREPY EN VALOIS
Comité syndical du 20/06/2017

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 02 - 2017 du 20/06/2017</p> <p>Exploitation du réseau de transport collectif urbain à deux lignes régulières CYPRE</p> <p>Ouvverture du service : le 02/12/2013</p> <p>Lignes 1 et 2 : Marché urbain (CYPRE) : Durée marché actuel : 5 ans Début de l'exploitation Ligne 1 : 01/12/2014 Début de l'exploitation Ligne 2 : 01/12/2013 Fin de l'exploitation : 30/11/2018 Titulaire du marché : Les cars Charlots</p>	/	270 415,61 €	50%	135 207,81 €
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Offrir une réelle alternative à l'usage de l'automobile en ville, > Réduire le stationnement en centre-ville, > Assurer de bonnes correspondances en gare SNCF pour les migrants alternants. <p>Fréquentations (sources SISMO) : Réseau gratuit. 1ère campagne de comptages en 2016 (février et mi-juillet/août) avec 1 cellule compteuse : 400 634 montées en 2016</p> <p>Prise en charge par le SMTCO : Déficit d'exploitation déduction faite de la recette réelle du Vt perçu et affecté aux deux lignes d'exploitation.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation au minimum de 2 à 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO, > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires, les totems et abri bus, et les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 				
<p>Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle du Vt urbain perçue</p> <p>Dépense prévisionnelle 2017 : . 947 236,58 € TTC</p> <p>Recettes prévisionnelles 2017 : . Du Vt (78,53 %) : 392 650 € . Commercielle : 0 €</p>				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			50%	135 207,81 €

FONCTIONNEMENT



COMMUNE DE NOYON
Comité syndical du 20/06/2017

FONCTIONNEMENT	N° de dossier : 42 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - Du 04/09 au 22/12/2017 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention T.T.C. - Du 04/09 au 22/12/2017 -
			H.T.	T.T.C.		
<p>Amélioration Desserte en transport urbain de la zone de reconversion du Régiment de Marche du Tchad rebaptisée INOVIA</p> <p>Marché spécifique Durée du marché : 10 mois Début de l'exploitation : 4 septembre 2017 Fin de l'exploitation : 22 décembre 2017 Titulaire du marché : Noyon Cars</p> <p>Dérogation pour commencement anticipé accordée le 10/05/2017</p>	<p>La desserte, ouverte à tous, du site du régiment s'inscrit dans le cadre du départ en juillet 2010 des 1150 militaires du Régiment de Marche du Tchad.</p> <p>Le site de 44 hectares fait l'objet d'un Contrat de Redynamisation de Site de Défense avec l'Etat.</p> <p>Cette ancienne caserne située dans le quartier dit Berniquet a fait l'objet d'une procédure de cession à l'ère symbolique en faveur de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.</p> <p>La reconversion du site militaire de Noyon doit permettre de développer un pôle dynamique et ambiteux sur le Noyonnais dédié à l'écoconception. Trois axes ont été privilégiés en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer de nouvelles filières de formation et à terme y promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche ; • développer le tourisme « vert » en s'appuyant sur les atouts du Noyonnais (proximité de Paris, position centrale au nord de la France et bons réseaux de transports) ; • aménager une pépinière d'entreprises et y implanter des industries innovantes dans le domaine de l'écoconception. <ul style="list-style-type: none"> • Installer des administrations et services publics. <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de l'offre de transport pour une nouvelle zone d'activité (reconversion du RMT). > Connecter les 44 hectares du site aux services et équipements situés en centre ville (gare SNCF, administrations, équipements sportifs, établissements scolaires...). <p><u>Fréquentations :</u> Réseau gratuit</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 000 personnes transportées (estimation) <p><u>Prise en charge par le SMTCO :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Déficit d'exploitation <p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO. > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de la Commune de Noyon la participation du SMTCO en apposant le logo Cise Mobilité, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	38 500,00 €	50%	19 250,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					50%	19 250,00 €



COMMUNE DE NOYON
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 05 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C. - 2nd semestre 2017 -		
		H.T.	T.T.C.				
Améliorations du réseau de bus Lib'bus à compter du 15 décembre 2014	Améliorations du réseau Lib'bus : - augmentation de l'amplitude horaire des lignes A, B et C (en lien avec les changements d'horaires SNCF à compter du 15/12/2014), - déplacement de l'arrêt Monty Paul Eluard (dans le cadre de la politique d'accessibilité du réseau), impact sur les 3 lignes soit + 3 500 km / an, - création d'un nouvel arrêt Bd du Mont St Siméon sur la ligne B, soit + 900 km / an.	/	8 289,28 €	50%	4 144,64 €		
Durée marché actuel : 8 ans Début d'exploitation : 02/01/2010 Fin d'exploitation : 01/01/2018 Titulaire du marché : Noyon Cars	Objetifs : > Favoriser l'intermodalité train-bus, > Favoriser l'accessibilité du réseau, > Désenclaver le haut du quartier du Mont St Siméon en le reliant aux pôles importants (gare, hôpital, etc...).						
Améliorations du réseau intégrées dans l'avenant n° 3 du 23/12/2014	Fréquentations : - Année 2016 : 417 257 voyages (source SISMO). - Année 2015 : 300 000 voyages (Source : Rapport d'activité de l'exploitant). Prise en charge financière par le SMTCCO : Déficit d'exploitation lié aux renforts Réseau gratuit Budget annexe transport						
	Conditions : > Réalisation au minimum de 2 à 3 campagnes de comptage par an via les cellules compteuses du SISMO, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO, > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de la Commune de Noyon la participation du SMTCCO en apposant le logo Oise Mobilité, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO.						
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					8 289,28 €	50%	4 144,64 €

FONCTIONNEMENT



COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE
Comité syndical du 20/06/2017

N° de dossier : 19 - 2017 du 20/06/2017	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 2nd semestre 2017 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C - 2nd semestre 2017
		Opérations	T.T.C		
Restructuration du réseau de Transports Urbains Maxipontain	<p>Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil municipal de Pont-Sainte-Maxence a autorisé le maire à signer le marché de transports publics routiers de voyageurs avec la société Keolis-Oise entré en vigueur le 02 janvier 2017.</p> <p>Dans le cadre de ce nouveau marché, plusieurs améliorations ont été apportées en faveur des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin de simplifier et d'améliorer les liaisons entre les quartiers, les lignes régulières passent de 4 à 2, tous jours du lundi au samedi (complétées par la ligne « Domibus » le dimanche qui rencontre un franc succès). Il est désormais possible de se rendre directement à la zone industrielle depuis le quartier de Sarron, et du quartier des Terriers au centre commercial Val d'Haliette au centre ville, sans correspondance et en gardant la gare SNCF comme point central. - Le samedi, l'allègement de la ligne 1 permet de desservir le quartier de Sarron. - La desserte de la gare SNCF, qui reste une priorité, est améliorée grâce à des correspondances optimisées avec les TER. - La correspondance garantie le soir entre le train et le dernier bus (jusqu'à 15 minutes d'attente en cas de retard du train) assure également des retours au domicile en toute sérénité. - Enfin, une nouveauté : le TUM dessert l'hôpital et le quartier Fond Robin du lundi au samedi. <p>Le service de transport reste gratuit avec une large amplitude horaire en semaine (5 h à 20h30).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Permettre une augmentation de la fréquentation du service en mettant en place des horaires ajustés facilitant les correspondances avec les trains et les correspondances des lignes entre elles, > Améliorer les dessertes en faveur des salariés pour leurs trajets domicile / travail, > Assurer des liaisons plus directes entre les quartiers excentrés et les zones d'activités et commerciales, > Desservir la Zone Industrielle et la Zone Commerciale, > Renforcer la gare comme lieu intermodal et de correspondance. <p>Fréquentation (Source SISMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année 2015 : 329 000 voyageurs - Réseau gratuit - Mesures via cellules compteuses SISMO fournies. <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation pour la restructuration du TUM et pour les améliorations navettes Domibus.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation au minimum de 2 à 3 campagnes de complotage par an via les cellules compteuses du SISMO > Citer dans le plan de communication, la participation du SMTCCO à l'opération > Mentionner sur le site internet et sur le guide horaire de la ville la participation du SMTCCO en apposant la logo Oise Mobilité selon la charte graphique Oise mobilité. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	Restructuration	131 725,61 €	50%	65 862,81 €
		Navettes Domibus	4 274,39 €	40%	1 709,76 €
		Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle de Vtu perçue			
		Dépenses prévisionnelles 2017 : . 460 000 €			
		Recettes prévisionnelles 2017 : . Du Vt : 188 000 € . Commerciale : 0 €			
		TOTAL FONCTIONNEMENT en €		50% et 40%	67 572,57 €



DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE DE VALIDITE DE SUBVENTION POUR UNE NOUVELLE ANNEE SUPPLEMENTAIRE
Comité Syndical du 20/06/2017

Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTCCO (%)	Montant subvention SMTCCO attribué	Date de l'arrêté de subvention	Date d'échéance de validité	Date d'échéance de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.	
Conseil Régional des Hauts-de-France (Cf. Courrier du 05/05/2017)	<p>Fonctionnement : Ligne régionale de cars : ligne routière "Amiens - Beauvais"</p> <p>N° de dossier : 06-2016 du 14/06/2016</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Proposer une offre de transport collectif attractive entre Beauvais et Amiens pour faciliter l'accès aux deux pôles d'emplois et universitaires. > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif. 	40%	151 440,84 €	20/06/2016	20/06/2017	20/06/2018	/	
	<p>Fonctionnement : Ligne régionale de cars : ligne routière "Gisors / Cergy"</p> <p>N° de dossier : 07-2016 du 14/06/2016</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir et améliorer une offre de transports collectifs attractive entre le sud-ouest de l'Oise et Cergy en encourageant le report modal de la voiture individuelle. 	15%	30 611,84 €	20/06/2016	20/06/2017	20/06/2018	/	
	<p>Fonctionnement : Ligne régionale de cars : ligne routière "Soissons / Crépy / Nanteuil / Roissy pour le tronçon limité à Crépy / Roissy"</p> <p>N° de dossier : 06-2016 du 14/06/2016</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Proposer une offre de transport collectif attractive destinée essentiellement à une clientèle commerciale effectuant des déplacements domicile/travail ou domicile/voisins, entre Crépy et Roissy afin de faciliter l'accès à la plateforme aéroportuaire de Roissy CDG. > Encourager le report modal de la voiture individuelle vers le transport collectif. 	40%	155 061,56 €	20/06/2016	20/06/2017	20/06/2018	/	
	<p>Fonctionnement : Renouvellement des cars pour l'exploitation de la ligne de transport régionale routière "Picardie Roissy - Creil / Senlis"</p> <p>N° de dossier 09-2016 du 14/06/2016 :</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Amélioration du niveau qualitatif du parc roulant (entièrement neuf) afin de rendre plus attractive cette ligne. > Cars accessibles, aux normes Euro V (et un car aux normes Euro VI). > Cars équipés de WMF à compter du 01/10/2014. 	40%	28 565,20 €	20/06/2016	20/06/2017	20/06/2018	/	
					CS du 14/06/2016		CS du 20/06/2017		
					CS du 14/06/2016		CS du 20/06/2017		

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (Cf. Courrier du 24/05/2017)	<p>Fonctionnement : Pérennisation des renforts de services de transports urbains (Lignes 5, 13 et 14) N° de dossier : 42 - 2015 du 15/06/2015</p>	<p>Objectifs : > Favoriser les déplacements domicile / travail, > Desservir les zones d'activités, > Desservir les communes périphériques (Auneuil, Fouquieries), > Permettre un report modal de la voiture vers le transport collectif.</p>	50%	90 000,00 €	08/07/2015 CS du 15/06/2015	08/07/2016 CS du 14/06/2016	08/07/2017 CS du 20/06/2017	08/07/2018 CS du 20/06/2017
	<p>Fonctionnement : Opération Véo station sur le pôle intermodal de Beauvais gare SNCF (Ex buffet de la gare) N° de dossier : 43 - 2015 du 15/06/2015</p>	<p>Objectifs : > Pérenniser l'opération en ouvrant le service au tout public en intermodalité dans les pôles d'échanges, > Poursuivre la promotion d'un mode de déplacement doux sur le territoire de la CAB, > Offrir un mode de déplacement non-polluant.</p>	50%	5 000,00 €	08/07/2015 CS du 15/06/2015	08/07/2016 CS du 14/06/2016	08/07/2017 CS du 20/06/2017	08/07/2018 CS du 20/06/2017
	<p>Fonctionnement : Pérennisation des renforts de services de transports urbains N° de dossier : 40 - 2016 du 14/06/2016</p>	<p>Objectifs : > Favoriser les déplacements domicile / travail, > Desservir les zones d'activité, sources d'emplois, > Desservir les communes périphériques, > Permettre un report modal de la voiture vers le transport collectif.</p>	50%	120 000,00 €	18/07/2016 CS du 14/06/2016	18/07/2017 CS du 20/06/2017	18/07/2018 CS du 20/06/2017	18/07/2019 CS du 20/06/2017
	<p>Fonctionnement : Opération Vélostation sur le pôle intermodal de Beauvais gare SNCF (Ex buffet de la gare) N° de dossier : 41 - 2016 du 14/06/2016 (1S2016)</p>	<p>Objectifs : > Pérenniser l'opération en ouvrant le service au tout public en intermodalité dans les pôles d'échanges, > Poursuivre la promotion d'un mode de déplacement doux sur le territoire de la CAB, > Offrir un mode de déplacement non-polluant.</p>	50%	5 000,00 €	18/07/2016 CS du 14/06/2016	18/07/2017 CS du 20/06/2017	18/07/2018 CS du 20/06/2017	18/07/2019 CS du 20/06/2017
	<p>Fonctionnement : Opération Vélostation sur le pôle intermodal de Beauvais gare SNCF (Ex buffet de la gare) N° de dossier : 41 - 2016 du 14/06/2016 (2S2016)</p>	<p>Objectifs : > Pérenniser l'opération en ouvrant le service au tout public en intermodalité dans les pôles d'échanges, > Poursuivre la promotion d'un mode de déplacement doux sur le territoire de la CAB, > Offrir un mode de déplacement non-polluant.</p>	50%	5 000,00 €	18/07/2016 CS du 14/06/2016	18/07/2017 CS du 20/06/2017	18/07/2018 CS du 20/06/2017	18/07/2019 CS du 20/06/2017

Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTGO (%)	Montant subvention SMTGO attribué	Date de l'arrêté de subvention	Date d'échéance de validité	Date d'échéance de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (Cf. Courrier du 27/01/2017)	<p>Fonctionnement : Elaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) dans le cadre élargi d'un PDM (Plan de Déplacements Mutualisés) à l'échelle d'un bassin de vie</p> <p>N° de dossier : 45 - 2016 du 14/06/2016</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > S'inscrire dans une démarche ambitieuse et volontaire sur les questions relatives à la politique de mobilité d'un territoire > Développement et optimisation des TC et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants > Réflexion sur de nouveaux services à la mobilité, > Amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans le territoire > Diminution du trafic automobile et organisation du stationnement 	20%	7 584,45 €	20/06/2016	20/06/2017	20/06/2018	/
Commune de Crépy-en-Valois (Cf. Courrier du 09/05/2017)	<p>Investissement : Acquisition d'un minicar par la commune de Crépy-en-Valois pour la Régie municipale</p> <p>N° de dossier : 44 - 2016 du 14/06/2016</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement du parc roulant, > Favoriser l'accessibilité des PMR par un équipement UFR, > Réduire les émissions polluantes par une nouvelle motorisation de type EURO VI, > Permettre une meilleure qualité de service, notamment en terme de voyage. 	40%	60 000,00 €	20/06/2016	20/06/2017	20/06/2018	/
Commune de Pont Sainte Maxence (Cf. Courrier du 24/05/2017)	<p>Fonctionnement : Amélioration du réseau de Transports Urbains Maxipontain : Création d'une desserte " vers la zone d'activités économiques et commerciales "Val d'Halatte" - Ligne 4, depuis le 7 avril 2015</p> <p>N° de dossier : 51 - 2015 du 15/06/2015</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Répondre aux attentes et besoins de la population, > Apporter une solution de déplacement avec une alternative à la voiture individuelle, > Optimiser les ressources déployées sur le TUM, et assurer les correspondances avec les lignes existantes du TUM, > Permettre l'accès à la zone d'activités en heures creuses > Mise en place de minibus pour plus d'écologie, > Encourager l'usage des transports collectifs, 	40%	8 100,00 €	08/07/2015	08/07/2016	08/07/2017	08/07/2018
					CS du 14/06/2016		CS du 20/06/2017	
					CS du 15/06/2015		CS du 20/06/2017	

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUN 2017



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Lors de sa réunion du 20 juin 2017,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 6 relatif au :

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICES-PRESIDENTS (modification de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

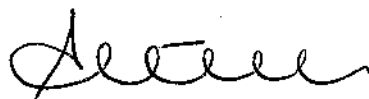
- **PREND ACTE** du nouvel indice terminal de la Fonction Publique fixé en remplacement de l'indice brut 1015, avec effet au 1^{er} janvier 2017.

- **MODIFIE** comme suit notre délibération du 19 mai 2015, avec effet au 1^{er} janvier 2017 :

« A compter du 1^{er} janvier 2017, en application des articles L. 5721-8 et R. 5723-1 du Code général des collectivités locales, les indemnités maximum votées par les organes délibérants des syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminés comme suit :

Syndicat mixte de + 200 000 habitants :

- Président = 18,71 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- Vice-Président = 9,35% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique »



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le **Comité syndical** dûment convoqué par son Président par lettre en date du **15 mai 2017**,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

LE **23 JUIN 2017**

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés



Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 7 relatif au :

AFFAIRES DE PERSONNELS – EMPLOIS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face **temporairement** à des besoins liés :

- au **remplacement** d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire, **absent ou indisponible** dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Le régime indemnitaire applicable est celui instauré par les délibérations n°5 du 8 décembre 2014, n°8 du 18 novembre 2015 et n°7 du 14 juin 2016.

- à un **accroissement temporaire d'activité**, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Le régime indemnitaire applicable est celui instauré par les délibérations n°5 du 8 décembre 2014, n°8 du 18 novembre 2015 et n°7 du 14 juin 2016.

- à un **accroissement saisonnier d'activité**, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux emplois, et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017




Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

LE **23 JUIN 2017**

Le **Comité syndical** dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGGO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGGO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20– 8 relatif au :

DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS (LOGICIELS)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

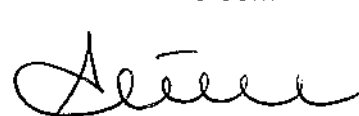

-
- **DECIDE** de retenir 2 ans comme durée d'amortissement pour les logiciels.
 - **MODIFIE** en conséquence le tableau ci-dessous « état des méthodes utilisées » pour les amortissements, comme suit :

ETAT DES METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure	Biens ou catégorie de biens amortis	Durée	Délibération du
AMORTISSEMENT	<u>Immobilisation incorporelles :</u>		
	. Subventions d'équipement versées (cpte 204) :		
	. Biens mobiliers, matériel, études.....	5	11/06/2012
	. Biens immobiliers, installations.....	30	17/03/2016
	. Projet d'infrastructure d'intérêt national.....	40	17/03/2016
	. Logiciels (compte 2051)	2	
	<u>Immobilisations corporelles :</u>		
	. Matériel de transport	5	17/03/2017
	. Mobilier.....	10	30/05/2011
	. Matériel informatique	3	30/05/2011
. Autres (immobilisations du SISMO).....	12	26/03/2012	

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Lors de sa réunion du 20 juin 2017,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGGOO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 6 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 9 relatif au :

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées en date du 6 avril 2017, sollicitant l'adhésion au SMTCO, approuvant les statuts et désignant ses représentants,

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte,

APRES avoir entendu l'exposé (ci-annexé) des motivations du représentant de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées conformément à l'article 6 des statuts, et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

-
- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise.
 - **PREND ACTE** de la désignation suivante des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées pour siéger au Comité syndical :

Titulaire : M. Lionel GUIBON

Suppléant : M. Stanislas BARTHELEMY



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUN 2017



**Exposé des motivations de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées
en vue de son adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise
(SMTCO)**

Par la délibération n°2017-04-2012 du 6 avril 2017, le Conseil communautaire a modifié des statuts de la CCPE pour prendre la compétence mobilités.

En effet, les élus souhaitent répondre aux besoins croissants de mobilité liés à l'accès aux zones économiques et logistiques, structurer le territoire et améliorer son attractivité et son accessibilité, développer des offres nouvelles en matière de mobilité pour répondre aux enjeux liés au développement durable et notamment la mise en avant des modes actifs, proposer une alternative pertinente à l'usage prédominant de la voiture individuelle et optimiser son utilisation (covoiturage, ...).

La CCPE souhaite exercer rapidement la compétence transport afin de répondre à 3 besoins identifiés :

1. Transport domicile travail : desservir les zones d'activité de la CC (Longueil Sainte Marie, Rémy, Canly, Arsy, Estrées Saint Denis, Chevrières ...)
2. Transport vers les bourgs centres (marchés, services, ...) en ligne régulière (LR) ou transport à la demande (TAD) ;
3. Pistes vertes : voies douces alternatives pour le transport sur le territoire propre à la CCPE et lien vers les voisins.

Cela consisterait sur 2017 à lancer un Plan de Mobilité Rurale (PMR) et une étude de faisabilité. Le Plan de Mobilité Rurale permettra d'établir un diagnostic (analyser les besoins de mobilité, évaluer l'accessibilité multimodale du territoire, réaliser un diagnostic partagé) et d'élaborer un plan d'actions, dont l'étude déterminera la mise en œuvre de certains éléments, notamment le transport domicile-travail pour les zones d'activité. Les deux sujets seraient lancés en parallèle.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage serait sollicité pour nous accompagner dans ces deux projets. Il paraît inconcevable de ne pas travailler avec nos voisins directs sur ce sujet, notamment l'ARC et la CCLO avec qui nous coopérons déjà sur le Pays Compiégnois (APC).

Le PMR et l'étude sont inscrits dans le contrat de ruralité que l'APC vient de signer avec l'Etat, en maîtrise d'ouvrage CCPE sur 2017.

Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise accompagne les collectivités en apportant ses compétences techniques et juridiques, en les fédérant et bien sûr en soutenant financièrement certains projets. Soucieux d'offrir aux futurs usagers un système de transport performant et cohérent, privilégiant l'inter modalité avec les services de transports collectifs existants et la complémentarité avec les AOM voisines, les élus de la CCPE souhaitent bénéficier de cette précieuse collaboration, qui permettra d'une part de fournir un système d'information voyageur et de réservation TAD (grâce au système de géolocalisation de véhicules, aux relais du site internet et de la centrale de mobilité), d'autre part, si les études conduisent à la mise en œuvre d'un réseau payant, de mettre en place la billettique et fournir le matériel ad hoc.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous sollicitons aujourd'hui l'adhésion de notre collectivité au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-3 des statuts du syndicat mixte,

**DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE**

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 10 relatif au : **LE 23 JUIN 2017**

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

(Signature)
Président du Comité Syndical



APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et après appel à candidatures,

ADOPTE à l'unanimité, les conclusions suivantes :

- **FIXE** à 13 le nombre de Vice-Présidents.



Alain LETELLIER
Président du Syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-3 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20- 11 relatif au **DÉPOSÉ**
LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE **23 JUIN 2017**

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT SUPPLEMENTAIRE



APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et après appel à candidatures,

ADOpte à l'unanimité, les conclusions suivantes :

-
- **PROCEDE** à l'élection d'un Vice-Président au titre de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
 - **CONSIDERANT** qu'une seule candidature établie de façon consensuelle et unanime est enregistrée,
 - **DESIGNE** à l'unanimité, en son sein, Monsieur Lionel GUIBON en qualité de 7^{ème} Vice-Président.
 - **RECLASSE** les Vice-Présidents (l'ordre de nomination des vice-présidents est déterminé par l'ordre d'importance démographique de chacune de ces Autorités organisatrices) comme suit :

1er Vice Présidente :	Manoëlle MARTIN
2ème Vice Président :	Jacques DORIDAM
3ème Vice Président :	Gérard WEYN
4ème Vice Président :	Nicolas LEDAY
5ème Vice Président :	Denis VANHOUTTE
6ème Vice Président :	Jean-Claude PELLERIN
7ème Vice Président :	Lionel GUIBON
8ème Vice Président :	Daniel GUEDRAS
9ème Vice Président :	Bruno FORTIER
10ème Vice Président :	Xavier ROBICHE
11ème Vice Président :	Arnaud DUMONTIER
12me Vice Président :	Stéphane DESEINE
13ème Vice Président :	Michel DESSAUX



Alain LETELLIER
Président du Syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Lors de sa réunion du **20 juin 2017**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 15 mai 2017,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 11 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Gérard WEYN, M. Frédéric TANGUY, M. Rémy RUFFAULT, M. Nicolas LEDAY, M. Michel ARNOULD, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Daniel GUEDRAS, M. Xavier ROBICHE, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Manoëlle MARTIN
M. Jacques DORIDAM pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Daniel GUEDRAS : pouvoir de Mme Martine BORGOO

Suppléants représentant des titulaires empêchés

- Mme Frédérique LEBLANC, suppléante de M. Michel FOUBERT
- M. Michel SPEMENT, suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Denis VANHOUTTE

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Denis VANHOUTTE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER, M. Stéphane DESEINE.

Secrétaire de séance désigné : M. Gérard WEYN

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUN 2017

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,



A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2017 06/20– 12 relatif au :

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCES AU RESTAURANT ADMINISTRATIF
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de renouvellement relative à l'accès au restaurant administratif du Conseil départemental de l'Oise.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 23 JUIN 2017

